

2. OAP thématiques



SOMMAIRE

Les orientations d'aménagement et de programmation thématiques définissent des objectifs et orientations spécifiques sur un thème précis et sont applicables à l'échelle de l'ensemble de la commune.

Dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme, les OAP sont opposables dans un rapport de compatibilité avec le projet.

I. THEMATIQUE : PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

4

L'orientation d'aménagement et de programmation « paysage et environnement » vise à proposer des outils et des leviers d'action pour la sauvegarde et la valorisation des éléments constitutifs de la biodiversité et de l'identité paysagère d'Amiens.

II. THEMATIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique « Développement économique » précise la composante et la vocation attendue des grands secteurs d'emploi de la ville afin de renforcer la compétitivité de son économie.

Par ailleurs, l'OAP donne également de grands principes relatifs à l'aménagement des zones à dominante d'activités économiques concernant la qualité paysagère, architecturale et la mobilisation du potentiel en énergies renouvelables.

III. THEMATIQUE : QUALITÉ DE L'HABITAT

27

Cette OAP vise, en complément du règlement, à encadrer et garantir un ensemble de grands principes d'aménagement dans le cadre de la création de logements. Les présentes orientations sont à prendre en compte dès lors qu'un projet concerne la réalisation de plus d'un logement.

IV. THEMATIQUE : PATRIMOINE

37

Les orientations d'aménagement patrimoniales sont un outil pertinent et l'opportunité de proposer une approche sensible de ce patrimoine bien vivant, à l'échelle de notre quartier, de notre rue, de notre logement.

C'est l'enjeu, c'est même « l'invitation » de cette OAP et de ses fiches thématiques qui se veulent synthétiques, pédagogiques et narratives, se distinguant d'une approche uniquement réglementaire.

I.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION

THEMATIQUE : Paysages et environnement



THEMATIQUE : PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Introduction

L'orientation d'aménagement et de programmation « paysage et environnement » vise à proposer des outils et des leviers d'action pour la sauvegarde et la valorisation des éléments constitutifs de la biodiversité et de l'identité paysagère d'Amiens.

Le service rendu par la nature n'est plus à démontrer : fraîcheur et lutte contre le réchauffement, respiration dans l'espace urbain, accueil de la biodiversité nécessaire à notre écosystème global, nourricier et récréatif, stockage de l'eau et lutte contre le ruissellement et les inondations. Pour tout cela, préserver, sauvegarder et valoriser les milieux naturels est une priorité. Or, la nature est présente partout à Amiens, de la plus petite échelle du quotidien, jardins particuliers, cœur d'îlot, aux plus grandes échelles constitutives d'ensembles paysagers comme les hortillonnages ou le fleuve. Elle se retrouve tant dans les espaces publics dans les alignements d'arbres le long des voies ou dans les parcs que dans les espaces privés des grandes résidences ou des jardins familiaux.

La trame verte et bleue amiénoise est d'abord régie par le corridor principal de la Vallée de la Somme et les corridors des deux vallées confluentes de l'Avre et de la Selle. En premier lieu, c'est le classement en zone N (naturelle) au plan de zonage de ces corridors qui a été privilégié. De la même façon, les différentes zones N du territoire ont été mises en relation entre elles par le classement en zone N d'espaces les reliant à l'intérieur du tissu urbain. Le tissu urbain amiénois se trouve ainsi ceinturée et parfois traversé d'un réseau d'espaces naturels (N) et agricoles (A) connectés. Le tissu urbain en lui-même est ensuite irrigué par des infrastructures de déplacement (voies SNCF...) et des espaces publics dont les abords (talus...) ou les aménagements paysagers établissent des continuités écologiques. Enfin, dans une logique de « pas japonais », des espaces paysagers protégés (cœurs d'îlots, jardins...) complètent le dispositif réglementaire.

La présente OAP, met quant à elle en avant un certain nombre de bonnes pratiques d'aménagement accompagnées d'exemples pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les projets urbains, à chaque échelle du territoire. Sa mise en œuvre devra s'accompagner de réflexions quant à la protection des ressources naturelles par la priorisation donnée au recyclage, au emploi, à l'utilisation de matériaux biosourcés, géosourcés et locaux dans les projets et en intégrant la réversibilité et la notion d'économie circulaire dès leur conception.

THEMATIQUE : PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

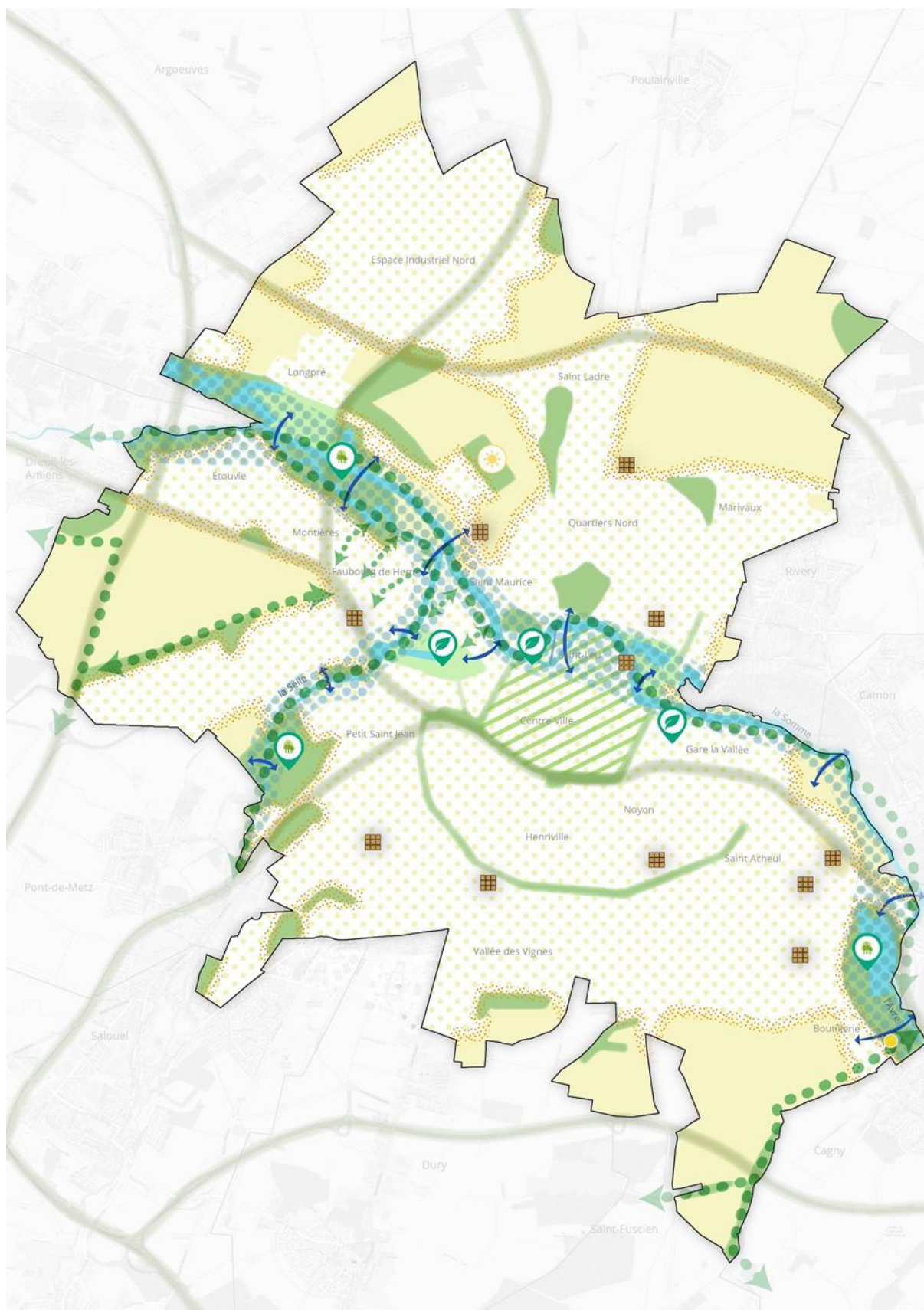
Orientations

- **Mise en valeur de la topographie singulière** de vallées, coteaux et plateaux et ainsi la protection des vues lointaines ;
- **Mise en avant du rôle structurant du fleuve et des trois vallées** dans le paysage,
- **Protection et valorisation des hortillonnages ;**
- **Valorisation de la nature en ville** via la protection des grands parcs urbains et milieux naturels, la protection des jardins des innombrables parcelles en lanières loties de maisons ouvrières et ainsi des vastes cœurs d'îlots verts ;
- **Préservation de l'agriculture vivrière** au sein de la trame urbaine et des espaces agricoles de maraichage et de pleins champs ;
- **Préservation et renforcement des réservoirs de biodiversité et de leurs connexions**, par l'identification et la protection des alignements d'arbres et structures végétales de la ville, la diversification des strates de végétation et des essences plantées, la préservation des milieux naturels qui ponctuent les espaces agricoles (haies bocagères, bosquets, talus...) et aménagement des espaces de transition supports de biodiversité et d'usages entre ceux-ci et les espaces urbanisés ;
- **Préservation et renforcement de la trame brune** par le maintien des espaces de pleine-terre, la désimperméabilisation des espaces publics et privés, et la renaturation des sols dans le cadre du recyclage foncier ;
- **Préservation de la trame noire** par réduction des sources de pollution lumineuse.



THEMATIQUE : PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Cartographie de synthèse des orientations



THEMATIQUE : PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Légende

Renforcer la protection des espaces naturels et agricoles

-  **Préserver les espaces agricoles et maraîchers et encourager l'agriculture urbaine.**
-  **Sanctuariser les espaces naturels** et ne permettre que des évolutions en lien avec les usages existants (hortillonnages, campings, etc.).
-  **Garantir la protection des espaces verts et du maillage entre ceux-ci** au sein de la trame urbaine (parcs publics, alignements d'arbres, arbres remarquables, etc.).
-  **Préserver les continuités écologiques**, notamment le long des principales vallées.
-  **Préserver et valoriser les espaces naturels aquatiques** liés aux vallées de la Somme, de l'Avre et de la Selle.
-  **Mettre en relation les trames vertes et bleues** en améliorant la végétalisation des interstices et les continuités entre ces deux types d'espaces supports de biodiversité.
-  **Etendre et renforcer les protections des espaces naturels d'intérêt écologique majeur**, notamment les abords de la Somme et de la Selle.
-  **Accompagner la production d'énergies renouvelables.**

Agir sur les espaces urbanisés

-  **Dans le tissu urbain constitué où la trame verte ne peut être continue, mettre en place une logique de "pas japonais"** en préservant des espaces de pleine terre afin de lutter contre les îlots de chaleur et préserver la qualité de vie
-  **Dans les quartiers les plus denses, préserver les espaces verts en place et permettre le développement de végétation en toiture, sur dalles, dans des marges de retrait, etc.**
-  **Maintenir l'agriculture vivrière au sein de la trame urbaine**, en particulier en protégeant les jardins familiaux, les jardins partagés, etc.
-  **Aménager des lisières fonctionnelles et/ou végétalisées en pourtour des espaces urbains.**
-  **Renaturer les espaces urbains imperméabilisés** tels que les cours d'écoles ou les espaces publics à l'occasion de leur restructuration (Parc de la Hotoie, Port d'Aval, Port d'Amont, etc.) ou encore lors de la reconversion de sites.
-  **Préserver et développer les dépendances vertes situées le long des infrastructures de transport** (talus et boisements au bord de la rocade, des voies SNCF, etc.) afin qu'elles puissent accueillir des habitats variés, soient utilisées par un ensemble d'espèces et participent à la trame verte du territoire.

THEMATIQUE : PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Les cônes de vue

Tout édifice susceptible de masquer les édifices emblématiques d'Amiens (la cathédrale, le beffroi, la tour Perret, certains clochers...) ou d'impacter les points de vue "prescriptifs" illustrés en rouge sur la carte devra fournir une justification de non atteinte significative à la vue.

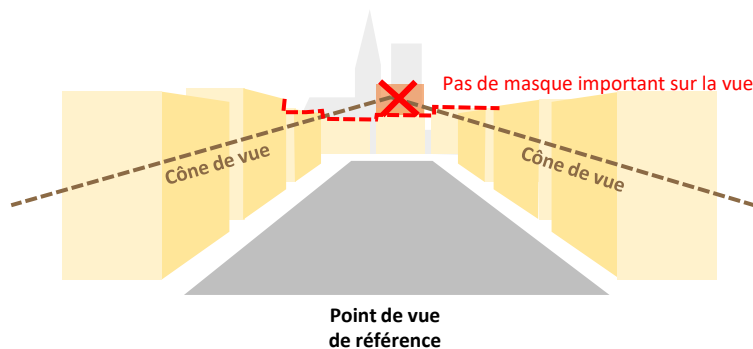
(Une carte détaillée est également annexée au règlement du PLU)



THEMATIQUE : PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

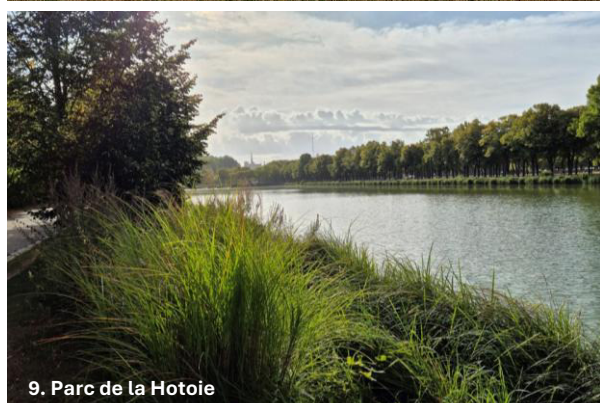
Les cônes de vue

Schéma de principe



THEMATIQUE : PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Les cônes de vue



Les points de vue remarquables :



Rue du Christ



Fosse au Lait



Fosse Noyon



Tour d'observation du jardin archéologique



Simone Signoret



Chemin de halage



Chemin de l'Épousée



Hauts de Saint-Maurice



Avenue Roger Dumoulin



Parc du Grand marais

THEMATIQUE : PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

La végétalisation des espaces libres

Les clôtures privilégieront les haies vives diversifiées de port libre. Eviter les haies monospécifiques et nécessitant une taille régulière.

Les clôtures doivent participer à la fois à la préservation et au développement de la biodiversité et générer une ambiance urbaine paysagère, en particulier dans les quartiers pavillonnaires.

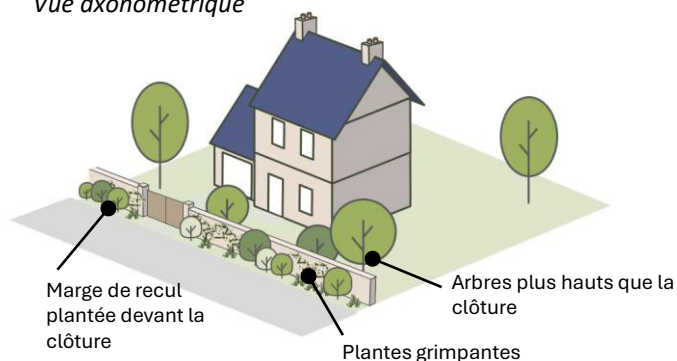
Lorsque le règlement permet les clôtures non ajourées et/ou les clôtures de plus de 1,60 mètre (zone UC, hors UCg), les mesures suivantes d'accompagnement propices à la nature en ville seront à mettre en œuvre :

- Plantation d'essences arborées de grandeurs variées ;
- Plantation de haies, plantes grimpantes (qui grimpent sur la clôture) de préférence entre l'alignement et la clôture, implantée en retrait (si le règlement le permet).

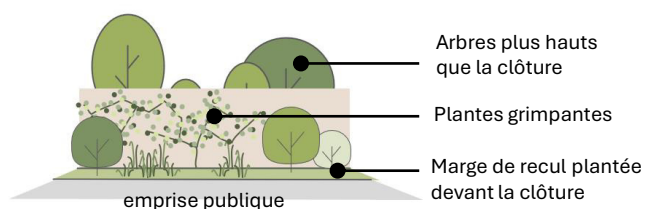
Ces plantations d'accompagnement doivent être visibles depuis l'espace public, et le nombre de sujets doit être proportionné au linéaire de clôture : plus la clôture est longue, plus des efforts en matière de plantation doivent être menés. Cette orientation est complémentaire aux règles de plantations imposées par le règlement écrit.

Mesures d'accompagnement propices à la nature en ville pour les clôtures en retrait par rapport à l'alignement

Vue axonométrique

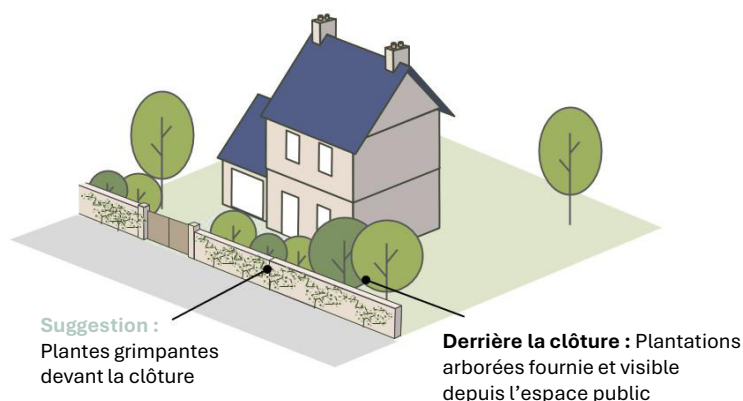


Vue de face

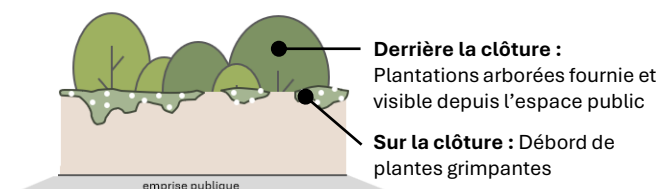


Mesures d'accompagnement propices à la nature pour les clôtures implantées à l'alignement

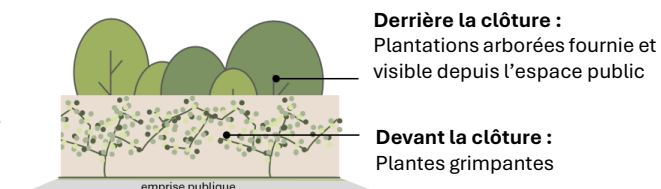
Vue axonométrique



Vue de face



Suggestion :



THEMATIQUE : PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

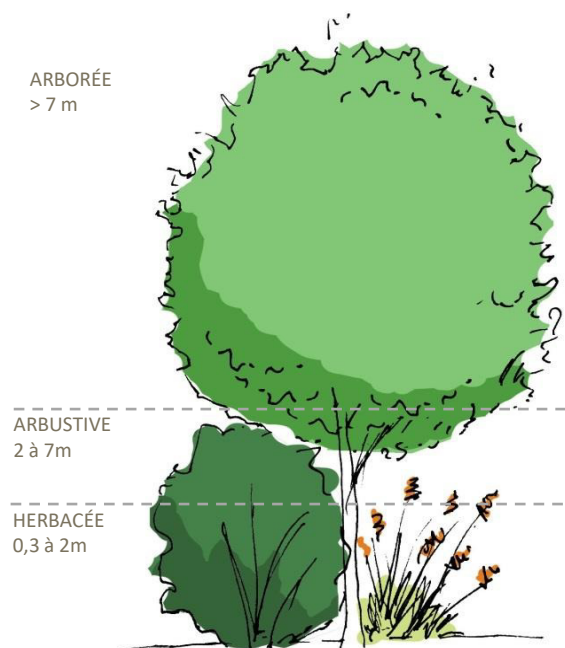
La végétalisation des espaces libres

Les aménagements paysagers veilleront à garantir une continuité entre les espaces végétalisés en cœur d'îlot. En cas d'impossibilité, maximiser la végétalisation des espaces résiduels (clôtures, marge de recul, etc.).

Tenir compte de la végétation en place et conserver dans la mesure du possible la valeur écologique existante en l'intégrant dans le projet de construction.

Exposer l'état initial du terrain au minimum dans la notice paysagère et sur le plan-masse : toute haie, tout bosquet et tout arbre de plus de 25cm de circonférence doivent être mentionnés et représentés. Tout projet doit d'abord chercher à préserver ces éléments. En cas de destruction, une justification est intégrée dans la notice paysagère et des compensations sont proposées.

Lors de la végétalisation d'un espace, les trois strates végétales (arborée, arbustive et herbacée) **devront être plantées.**



THEMATIQUE : PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Préserver les continuités écologiques

- Les clôtures situées le long des zones N du plan de zonage et des continuités écologiques représentées sur la carte de synthèse de l'OAP devront être principalement traitées en haies vives et être au moins partiellement perméables de façon à assurer le passage de la petite faune.

Exemple de clôtures végétalisées en front de rue

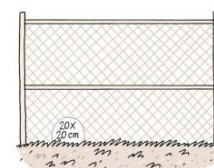
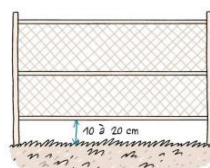
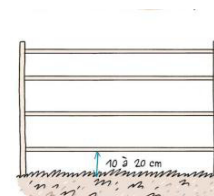
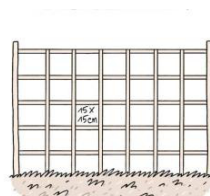


Haie vive



Clôture poreuse et plantée

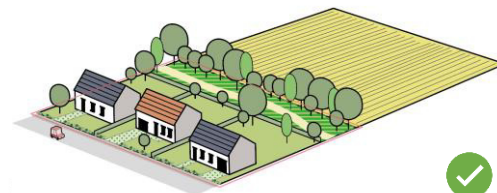
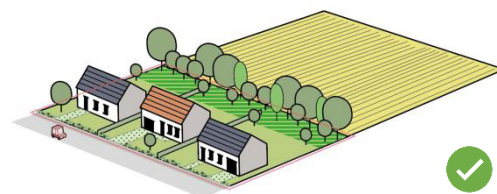
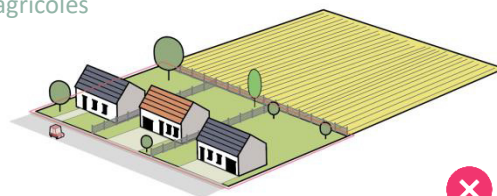
Exemple de clôture perméable à la petite faune



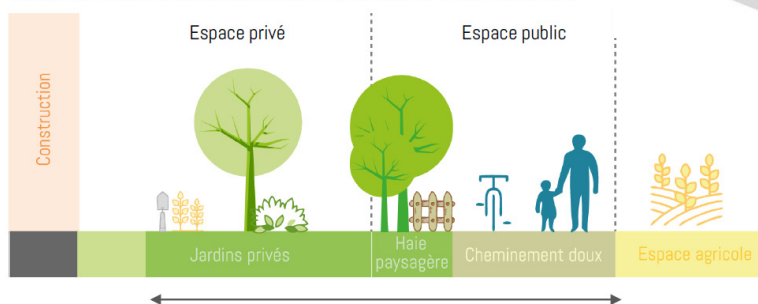
Aménager des lisières fonctionnelles et/ou végétalisées

- Pour toute nouvelle opération, ou projet de réhabilitation implanté en limite avec l'espace agricole ou naturel, le terrain devra intégrer une lisière végétalisée marquant la transition entre les espaces à urbaniser et ces espaces.
- La lisière végétalisée pourra intégrer un cheminement doux, notamment lorsque réside un enjeu de complétion du tour de ville de la commune.
- Les clôtures situées au sein de la lisière végétalisée devront être traitées en haies vives et être perméable de façon à assurer le passage de la petite faune.

Exemple de lisières entre les espaces urbains et agricoles



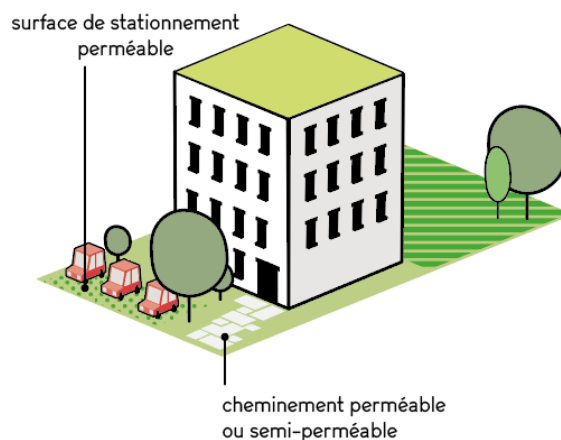
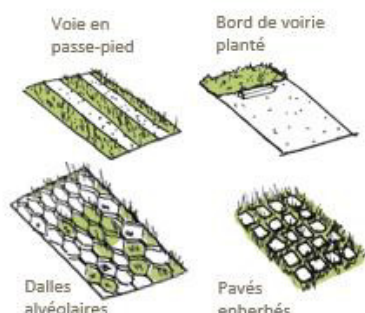
Exemple de composition paysagère entre l'espace agricole et une construction



THEMATIQUE : PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

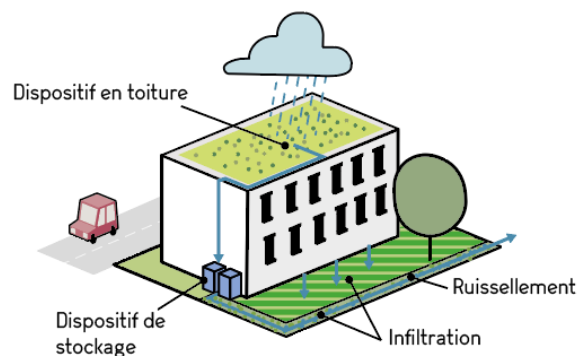
La perméabilité des sols

Les stationnements de surface et cheminements devront privilégier les matériaux assurant la perméabilité du sol et l'infiltration des eaux pluviales.



Les constructions intégreront un système de récupération des eaux pluviales (eaux grises) pour compléter les usages domestiques (arrosage, nettoyage, WC, etc.)

Les aménagements extérieurs et la toiture favoriseront l'écoulement des eaux vers des surfaces perméables permettant leur infiltration (dispositif en toiture, noue, bassin paysager, etc.)



Les espaces supports de biodiversité

Afin de favoriser les espaces verts, publics comme privés, en tant qu'espaces support de biodiversité, il est recommandé d'appliquer une gestion différenciée des milieux.

Cette pratique qui inclut notamment le fauchage tardif, la délimitation d'espaces de prairies et le pâturage urbain comporte le double avantage de dynamiser la biodiversité présente dans les sols et en surface, tout en réduisant considérablement le temps et les coûts d'entretien.



THEMATIQUE : PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

La trame noire

Réduire la quantité et les temps d'éclairage nocturne sur les secteurs et activités propices, comme le tissu résidentiel, pavillonnaire ainsi que pour les commerces, activités et publicités tout en garantissant la sécurité publique et permettant la valorisation du patrimoine.

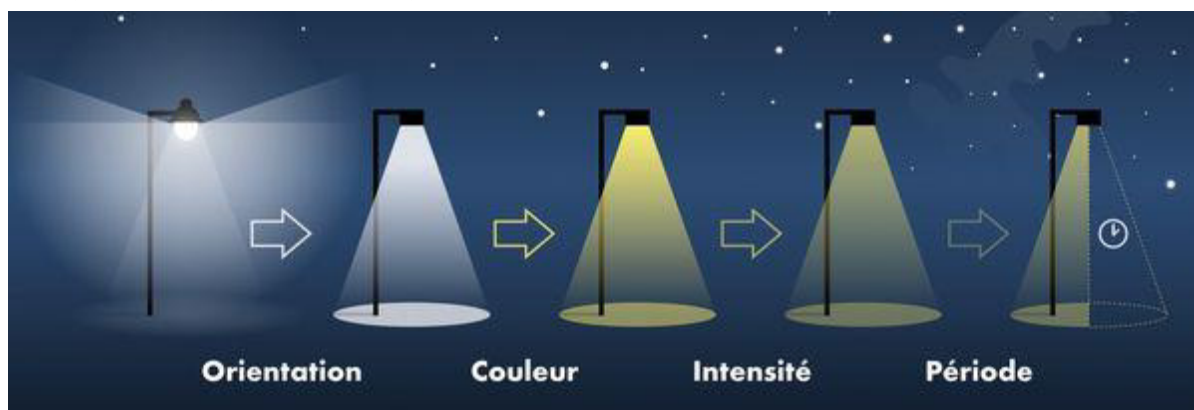
Dans le cadre du renouvellement des éclairages publics ainsi que pour les nouveaux aménagements, prioriser :

- Des éclairages orientés vers le sol, la plus ciblée et la moins diffuse possible
- Une intensité lumineuse le plus faible possible
- Un spectre lumineux priorisant les couleurs chaudes
- Un espacement des candélabres le plus large et des hauteurs sur mâts la plus basse possible.
- Une réduction du temps d'éclairage lorsqu'elle ne remet pas en cause la sécurité publique

Illustration de la trame noire (ARB Ile de France)



Principes d'éclairage pour la réduction de la pollution lumineuse nocturne (ASCEN)



II.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION

THEMATIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Introduction

En tant que ville centre de son agglomération, Amiens est forte d'un dynamisme économique rayonnant sur l'ensemble de la région. La ville dispose de nombreux atouts d'attractivité tant dans sa localisation stratégique que par les espaces mis à disposition pour le développement d'activités économiques, notamment à Boréalia 2.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique « Développement économique » précise la composante et la vocation attendue des grands secteurs d'emploi de la ville afin de renforcer la compétitivité de son économie. Par ailleurs, l'OAP donne également de grands principes relatifs à l'aménagement des zones à dominante d'activités économiques concernant la qualité paysagère, architecturale et la mobilisation du potentiel en énergies renouvelables.

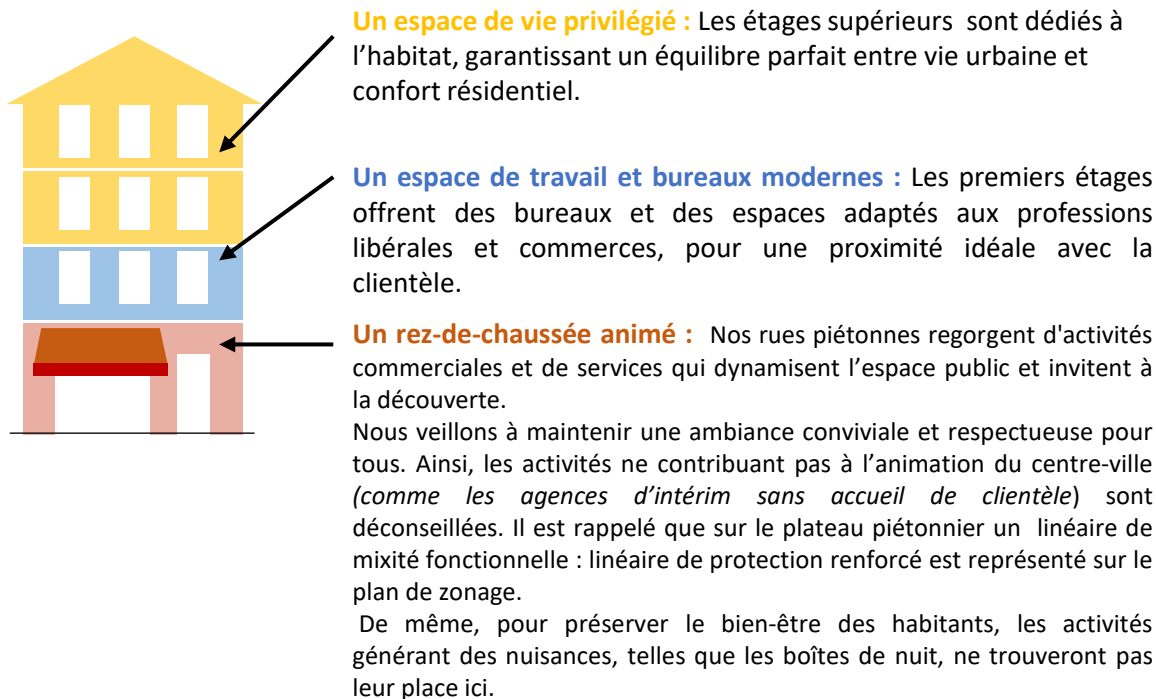


DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CENTRE-VILLE – Le cœur battant d'Amiens : dynamique, vivant et harmonieux !

Commerces – Bureaux – Logements – Services – Équipements

Le centre-ville d'Amiens se positionne comme le pôle principal, alliant attractivité, modernité et diversité pour les commerces et services. Dans un esprit de parfaite synergie entre vie économique et résidentielle, nous favorisons une mixité fonctionnelle qui transforme chaque espace en un lieu vibrant .



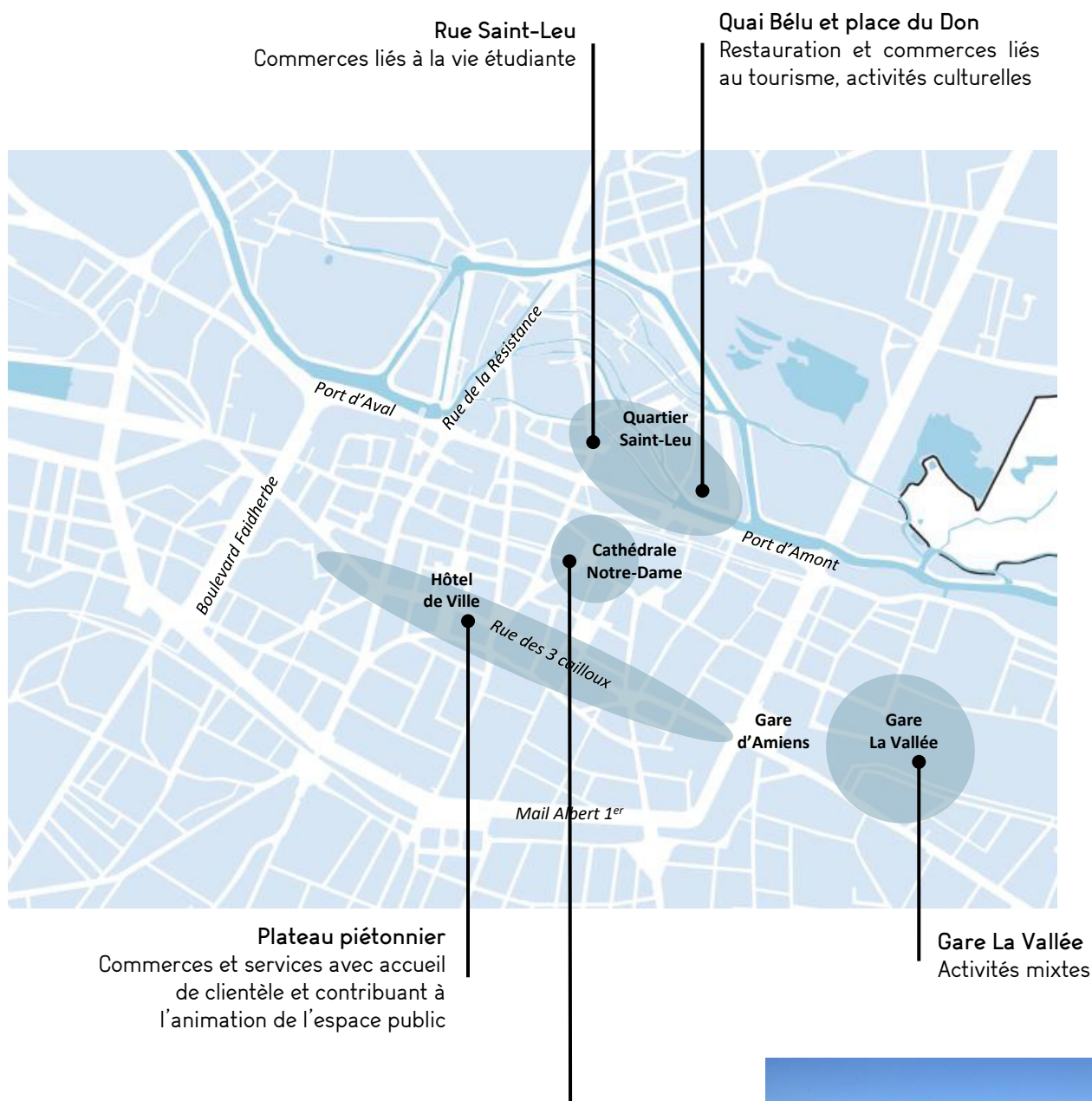
Amiens, un centre-ville où il fait bon vivre, travailler et se détendre.

ORIENTATIONS

- Favoriser l'animation des rez-de-chaussée ;
- Garantir la mixité des fonctions urbaine : un centre-ville commerçant et habité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CENTRE-VILLE – Le cœur battant d'Amiens : dynamique, vivant et harmonieux !



Place Notre-Dame
Commerces en lien avec l'activité touristique et culturelle



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ESPACE INDUSTRIEL NORD : un hub d'innovation et de dynamique industriel !

Industries

Grâce à sa localisation stratégique, l'Espace Industriel Nord se positionne comme le cœur des grandes activités industrielles et économiques d'Amiens. Cet espace est conçu pour répondre aux défis de demain en s'adaptant aux nouvelles exigences du marché.

ORIENTATIONS

- **Renforcement des industries existantes** : Soutenir et consolider les entreprises déjà implantées, en leur offrant un cadre propice à leur croissance.
- **Diversification et innovation** : Encourager le développement de nouvelles activités tournées vers l'innovation industrielle et technologique, tout en intégrant des services essentiels pour les entreprises industrielles et leurs collaborateurs, comme la restauration, des crèches, et bien plus encore.
- **Un espace durable et décarboné** : L'Espace Industriel Nord mise sur une transition verte, avec un engagement fort vers une accessibilité optimisée pour les mobilités douces (vélo, transports en commun), ainsi qu'un réseau de chauffage urbain écologique ;
- **Optimisation des espaces** : Permettre la densification et la mutualisation des infrastructures (parkings partagés, espaces communs...), afin de maximiser l'efficacité de l'espace pour accueillir encore plus d'activités, tout en réduisant l'empreinte environnementale.

VALLEE SAINT LADRE : une destination shopping et service en plein renouveau !

Commerces

La zone d'activités de la Vallée Saint Ladre est un véritable pôle commercial, où se retrouvent grandes enseignes et commerces de proximité. Sa partie nord-ouest doit pouvoir offrir encore plus d'opportunités et de diversité.

ORIENTATIONS

- **Renforcer la dynamique commerciale** : Nous souhaitons préserver l'identité commerciale de la zone incluant Shopping Promenade, pour offrir une expérience complète et variée à nos habitants.
- **Redynamisation de la partie nord-ouest** : Une étude est en cours pour diversifier les activités de cette zone. L'introduction d'activités artisanales par la requalification de foncier existant, de services tertiaires et d'entreprises locales pourrait venir compléter l'offre présente tout en répondant à des besoins immobiliers d'entreprises.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AMIENS SUD : un pôle dynamique où commerces, bureaux et logements se rencontrent !

Commerces – Bureaux – Logements

Le pôle Amiens Sud se distingue par sa diversité et son attractivité. Au nord, il abrite un parc d'activités tertiaires en plein essor, tandis qu'au sud, il accueille des grandes surfaces commerciales, offrant un parfait équilibre entre vie professionnelle, services et shopping. Les vastes espaces fonciers disponibles (parkings, larges voiries, terre-pleins enherbés) forment autant de potentiels de densification.

ORIENTATIONS

- **Maintenir une mixité équilibrée** : Nous souhaitons préserver l'harmonie entre activités commerciales et tertiaires pour faire d'Amiens Sud un lieu multifonctionnel, capable de répondre aux besoins des entreprises, des habitants et des visiteurs ;
- **Mise en valeur paysagère et architecturale** : Les vastes espaces disponibles seront réaménagés avec soin, en intégrant plus de végétalisation dans les parkings et espaces publics. Cette approche durable rehaussera le cadre de vie et favorisera le bien-être de tous ;
- **Amélioration des connexions piétonnes** : Il s'agit de travailler à fluidifier les liaisons entre les différents pôles du site pour offrir une meilleure accessibilité, avec des cheminements piétons pratiques et agréables.

POLE SANTE SUD : Clusters santé : un centre d'excellence en recherche, développement et innovation dans le domaine notamment de la santé !

Recherche et développement, notamment santé

Le Pôle Santé Sud d'Amiens, déjà reconnu pour la concentration de ses activités médicales et cliniques, se développe pour devenir un espace de premier plan dans le domaine de la santé. Avec une spécialisation croissante, ce site est idéal pour accueillir des entreprises et institutions dédiées à l'innovation, à la recherche et à l'enseignement en matière de santé.

Le Pôle Santé Sud, c'est la rencontre de la recherche de pointe, du développement technologique et des soins, pour une santé toujours plus performante et innovante.

ORIENTATIONS

- **Accueillir des entreprises industrielles, d'innovation du secteur médical** : Le Pôle Santé Sud est conçu pour attirer les entreprises innovantes dans les domaines de la santé, qu'il s'agisse de laboratoires de recherche, de biotechnologies ou d'équipements médicaux. C'est un espace, à proximité du CHU, d'une pépinière d'entreprise dédiée à la santé où l'innovation médicale trouve toutes les conditions pour prospérer ;
- **Développement de centres d'enseignement et de recherche** : Nous encourageons l'implantation d'instituts et de centres de formation spécialisés, pour favoriser l'excellence en matière de recherche et d'éducation dans le domaine médical ;
- **Services dédiés à la santé** : Le pôle comprend également des services de soutien liés aux activités de santé, permettant une synergie entre entreprises, chercheurs, et professionnels de la santé, tout en créant un environnement dynamique et orienté vers l'avenir.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MONTIERES ACTIVITES : un quartier productif en pleine transformation, où industrie, artisanat, commerces et habitat cohabitent harmonieusement !

Industries – Artisanats - commerces

Historiquement industriel, Montières s'est réinventé pour devenir un espace dynamique mêlant artisanat, loisirs, services et commerces. Ce quartier « productif » unique à Amiens accueille aussi bien des entreprises industrielles que des jardineries, restaurants et autres activités de loisirs, tout en intégrant de nouvelles offres d'habitat. Montières, c'est l'évolution d'un quartier industriel vers un véritable lieu de vie et de production.

Montières, c'est la rencontre parfaite entre passé industriel et avenir urbain, un quartier en plein essor où vie professionnelle, artisanale et résidentielle s'épanouissent harmonieusement.

ORIENTATIONS

- **Cohabitation harmonieuse des activités** : Nous veillerons à ce que la diversité des fonctions urbaines coexiste de manière équilibrée, afin que l'industrie, l'artisanat, le commerce et les habitants puissent profiter d'un environnement où chaque activité a sa place ;
- **Amélioration de la qualité des espaces publics** : Un effort particulier sera apporté à l'amélioration des espaces publics, pour offrir un cadre de vie agréable et propice à l'épanouissement de toutes les activités présentes ;
- **Valorisation des bords de la Somme** : Le quartier bénéficie d'un atout naturel majeur avec la proximité de la Somme. Le futur aménagement de ces espaces pourra offrir de nouvelles commodités et fonctions, faisant de Montières un lieu attractif aussi bien pour les entreprises que pour les habitants

BOREALIA : le futur hub de l'industrie verte pour une France décarbonée et souveraine !

Industries de pointe – Technologies vertes

Un écosystème tourné vers l'innovation : le secteur Boréalia vise à rassembler des activités industrielles vertes ou innovantes et non polluantes, qu'il s'agisse d'industries, de services à l'industrie ou de laboratoires, dans une démarche de développement durable.

Boréalia, est dédiée aux industries de pointe et aux technologies vertes. Ce futur parc d'activités industriel est conçu pour accueillir les entreprises qui jouent un rôle clé dans la transition écologique et la souveraineté énergétique de la France. C'est un environnement propice aux entreprises engagées dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des technologies propres.

Un site stratégique pour l'industrie verte : En plein cœur de la transition écologique, Boréalia est l'endroit idéal pour développer des filières technologiques et industrielles tournées vers un avenir décarboné.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ACCESSIBILITE DES ZONES D'ACTIVITES

- Les opérations de réaménagement d'ensemble intégreront des cheminements piétons et cyclables dédiés et sécurisés favorisant les interconnexions avec l'environnement urbain.
- Au sein des polarités économiques identifiées, développer l'intermodalité et les mobilités douces (parking relais ; bornes de recharge pour véhicules électriques ; stationnements vélos sécurisés, etc.).
- Afin de libérer du foncier pour de nouvelles activités, réfléchir à la mutualisation et au foisonnement possible des surfaces de stationnement existantes ou à créer en amont de tout projet.



AMÉLIORATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL, INTÉGRATION PAYSAGÈRE

Poursuivre l'ambition d'une meilleure insertion paysagère et d'un meilleur impact écologique des zones d'activités.

- Les espaces de lisière entre les zones d'activités industrielles et les zones résidentielles ou agricoles devront faire l'objet d'un traitement paysager dans le but de limiter l'impact visuel des constructions et d'améliorer l'insertion paysagère.
- Intégrer et diversifier les strates de végétation (hautes, basses, intermédiaires) lors de la création d'espaces verts et/ou dans le traitement des franges. Ce traitement paysager nécessite souvent moins d'entretien qu'une bordure enherbée et apporte un bien meilleur impact écologique et paysager, et procure des îlots de fraîcheur aux salariés.
- Tenir compte de la trame noire au sein des espaces économiques en incluant une modulation de l'éclairage.



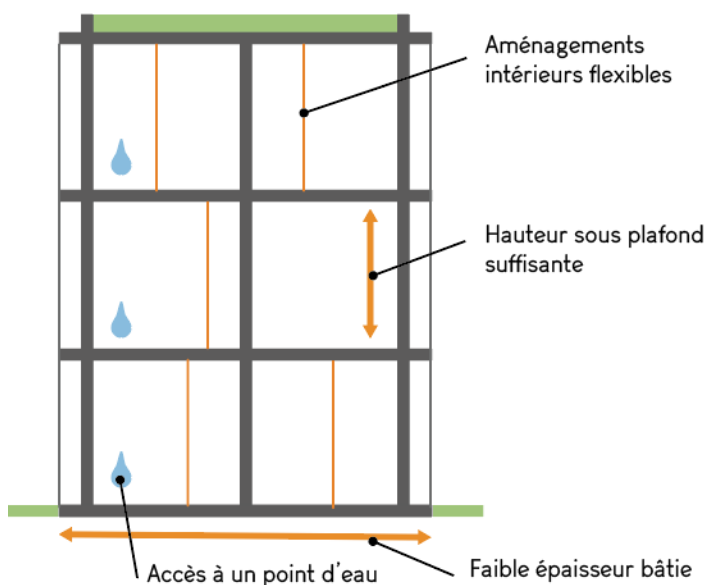
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONCEPTION DES BATIMENTS

- L'implantation des bâtiments favorisera la création d'îlots de fraîcheur.
- Encourager la densification verticale tout en veillant à une bonne intégration paysagère et architecturale. Les stationnements sont à favoriser en ouvrage (sous-sol, rez-de-chaussée ou au-dessus des constructions). Leur mutation vers d'autres usages sera anticipée.
- Favoriser des architectures créatives et de qualité, notamment en créant des ouvertures, des animations ou des ruptures de façades ;
- Les éléments techniques ou de stockages peu qualitatifs devront être masqués, notamment par la végétation ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti industriel de qualité implanté dans les espaces économiques ;
- Anticiper la réversibilité des constructions tertiaires, notamment vers l'habitat.



Quelques principes de réversibilité :



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

OPTIMISATION FONCIERE ET MIXITE FONCTIONNELLE

- Encourager une certaine densité, notamment verticale, des bâtiments et installations économiques. La collectivité veillera à l'optimisation du foncier au regard du nombre d'emplois créés.
- Lors de la mutation d'une activité économique vers une vocation résidentielle, maintenir, si cela est pertinent en termes de localisation et d'attractivité, une activité économique dans la programmation de la nouvelle opération d'aménagement.

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

- Anticiper, quand cela est possible, le raccordement des activités au réseau de chaleur local
- Favoriser la production d'énergie photovoltaïque sur les surfaces de toiture et de stationnements.
- La végétalisation des toitures terrasse et/ou l'intégration sur celles-ci de dispositif de production d'énergies renouvelables sont à privilégier.

III.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION

THEMATIQUE : QUALITE DE L'HABITAT



QUALITE DE L'HABITAT

La politique de l'Habitat d'Amiens Métropole vise un développement mesuré d'une offre de logement qualitative principalement tournée vers les familles et le propriétaire occupant. Il s'agit notamment de promouvoir un développement résidentiel en adéquation avec les besoins réels du territoire et de soutenir l'attractivité résidentielle par le développement d'une offre appropriée. La qualité résidentielle et environnementale sont des objectifs impératifs.

Il s'agit d'accroître l'attractivité du logement amiénois auprès des populations souhaitant s'installer sur le territoire. Les arrivées de jeunes actifs et de jeunes familles en provenance des agglomérations parisiennes et lilloises pourront être confortées par le développement d'une offre répondant aux attentes en matière de qualité de vie de ces ménages : montée en gamme d'une partie de l'offre neuve située dans des secteurs stratégiques (gare d'Amiens notamment), développement de produits non standardisés ou mettant en valeur la qualité patrimoniale du bâti amiénois (lofts, patrimoine industriel, grandes amiénoises, etc.).

La production neuve doit également répondre à la diversité des besoins liés aux dynamiques sociétales et démographiques (vieillesse de la population, éclatement des ménages...). Une attention particulière sera portée à la qualité d'usage des nouveaux logements, notamment à leur performance thermique.

Cette OAP vise, en complément du règlement, à énoncer un ensemble de grands principes d'aménagement vers lesquels toute opération de création de plus d'un logement doit tendre.



ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Amélioration du parc existant

L'objectif est de **maintenir le parc de logement existant à un bon niveau de qualité environnementale et résidentielle.**

Toujours privilégier la rénovation ou la reconversion du bâti existant à la démolition et la construction neuve. Toute démolition totale ou partielle doit être motivée et doit prévoir de valoriser au maximum ses déchets.

Tout projet doit avoir pour objectif l'amélioration de la qualité résidentielle et environnementale du bâti.



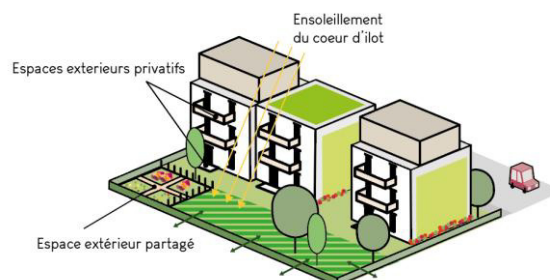
La végétation, une composante essentielle de la qualité résidentielle

La préservation de la végétation en place doit toujours être une priorité.

La végétalisation doit être au service de la qualité résidentielle. En ce sens, les projets doivent chercher à dépasser les exigences réglementaires.

Conserver les îlots de verdure existants. En cas d'opération neuve, créer des aménagements paysagers qui intègrent le projet dans la trame verte communale et participent au confort de l'habitat. La notice d'intégration paysagère et le plan masse reflèteront les intentions du projet.

Les espaces verts résidentiels doivent être pensés pour favoriser le confort des logements, notamment en termes d'intimité (protection en cas de vues...) et thermique (protection vis-à-vis des vents dominants, îlots de fraîcheur...).



ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Confort du logement et efficacité énergétique

Les nouvelles opérations ainsi que les réhabilitations et reconversions doivent privilégier une conception bioclimatique et la réduction des consommations d'énergie. Notamment, les choix liés à l'implantation, aux volumétries et aux ouvertures en façades doivent privilégier la recherche de performance énergétique et de confort du logement, tant l'hiver que l'été.

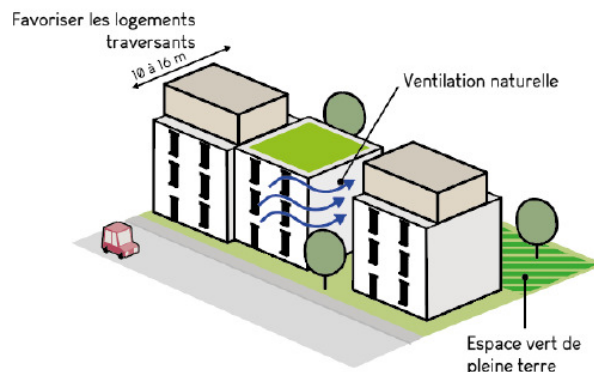
Optimiser la performance énergétique et le confort thermique des constructions.

Eviter les matériaux aux tons sombres ou canalisateurs de chaleur (parements métalliques par exemple).

Equiper les façades exposées au rayonnement solaire de protections efficaces (ombrières, volets roulants, stores, loggias, brise-soleil...) adaptées à l'orientation et intégrées à la conception globale du projet.

Porter une attention particulière à la circulation de l'air et la ventilation naturelle des logements.

Prendre en compte les nuisances sonores environnantes, en particulier liées à la proximité des axes de transport et de circulation, mettant en œuvre **une isolation phonique performante du bâti**.



ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Dispositifs vertueux et énergies renouvelables

Le raccordement au réseau de chauffage urbain est à étudier dans tous les cas, même en dehors de son périmètre de développement prioritaire.

Les toitures à pentes ensoleillées favoriseront une inclinaison optimale pour la production d'énergie photovoltaïque. Les panneaux solaires seront préférentiellement installés en toiture ou en ombrière de parkings, voire en façade.

Les bornes de recharge pour véhicules électriques doivent être visibles, aisément accessibles et leur multiplication ultérieure anticipée.

Privilégier l'autoconsommation, notamment pour les locaux communs.

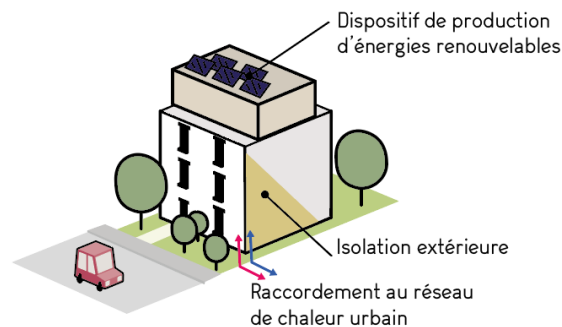
Installer des appareils hydro-économes.

Prévoir la récupération des eaux pluviales, pour l'arrosage des espaces extérieurs communs ou en valorisant l'emploi des eaux grises pour l'alimentation en eau des sanitaires, buanderies, etc.

Rendement solaire en fonction de l'inclinaison de la toiture

Inclinaison Orientation	0°	30°	60°	90°
Est				
Sud-Est				
Sud				
Sud-Ouest				
Ouest				

- +

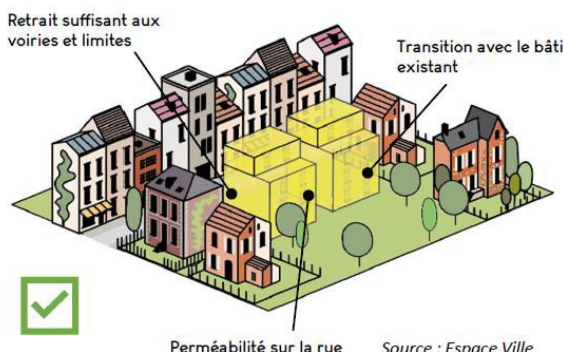
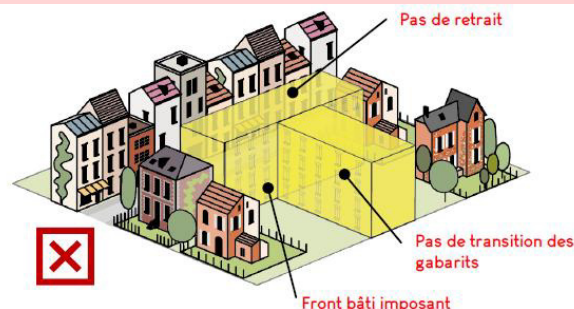


QUALITE DES OPERATIONS

Qualité de vie de tous les habitants : l'acceptabilité des opérations

Si la qualité résidentielle d'une opération est prioritaire dans la conception, elle passe également par l'harmonie avec son environnement et son acceptabilité par le voisinage.

- La densité d'une opération ne peut résulter d'une simple application des maxima autorisés par le règlement (ce dernier ne pouvant avoir le niveau de finesse requis). Elle doit systématiquement être ajustée au contexte environnant.
- Les impacts sur les bâtiments existants (vues, ensoleillement...) doivent être minimisés.



QUALITE DES OPERATIONS

Habitabilité et confort du rez-de-chaussée

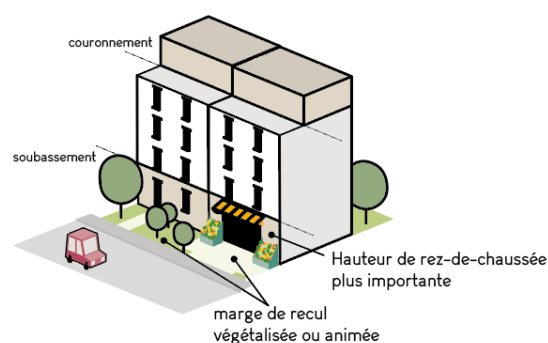
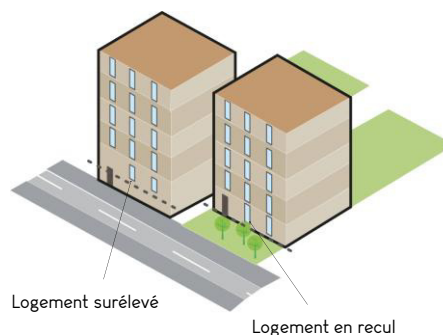
Il convient d'éviter les logements enterrés, semi-enterrés ou partiellement enterrés, en particulier dans le cas d'un rez de chaussée à destination de logement situé à l'alignement des voies.

Les constructions comportant des logements situés en rez-de-chaussée sur rue seront implantées de préférence en recul par rapport à la voirie. La marge de recul devra être végétalisée, surtout en vis à vis des baies des logements.

Le rez-de-chaussée visible depuis l'espace public devra par son traitement architectural ou paysager garantir l'animation de la façade.

- Eviter les locaux techniques sur rue
- Favoriser la transparence du rez-de-chaussée
- Proposer un traitement paysager

Le long des grands axes de circulation ou dans les polarités commerciales, il pourra être imposé des hauteurs de rez-de-chaussée plus importantes pour permettre l'implantation des fonctions actives (commerces, services, artisanat, équipements) et garantir la réversibilité de la destination de la construction.



Mixité des « produits »

Afin de répondre à tous les types de besoins et de développer différentes formes d'habitat, chaque résidence doit proposer une gamme de typologies, d'équipements et de forme d'habitat à même d'accueillir tout type d'habitant : seniors, jeunes actifs, familles...

Diversifier l'offre à destination des seniors en développant des bédouilles, des colocations, des pensions de famille, des programmes intergénérationnels, etc.

La réflexion sur le nombre de places de stationnement des projets de PSLA et BRS doit tenir compte des besoins des résidents, qui s'apprécient en fonction des typologies, du public cible et des possibilités de stationnement existantes pour les visiteurs à proximité immédiate.



QUALITE D'USAGE DU LOGEMENT

Confort des espaces communs

Le nombre de logements par palier doit être proportionné à la taille de l'opération en veillant à concilier la tranquillité résidentielle tout en limitant les charges d'entretien des parties communes (favoriser leur éclairage naturel...).

Le confort résidentiel doit être une priorité, il passe notamment par la qualité de services et la fonctionnalité des espaces communs :

- des accès pratiques aux locaux communs (locaux vélos, parking...),
- des stationnements et des locaux vélos, poussettes... fonctionnels (attaches vélos...)
- présence d'un ascenseur,
- installation d'une boîte au lettre commune pouvant recevoir des gros colis,
- etc.



Vie des copropriétés

Etudier et faciliter la gestion future des copropriétés dès la conception. Par exemple, une copropriété par bâtiment facilite la prise de décisions.

Dès la conception, chercher à **minimiser les coûts d'entretien et les futures charges.**

Prévoir un plan d'entretien des espaces verts et des espaces communs.

Les opérations offriront dans la mesure du possible, et si c'est opportun, des espaces de vie communs et services mutualisés (buanderie, salle commune, etc.). L'usage de ces espaces et leurs modalités de gestions doivent être clairement définis dès la conception. Une information claire quant aux coûts induits doit être fournie.

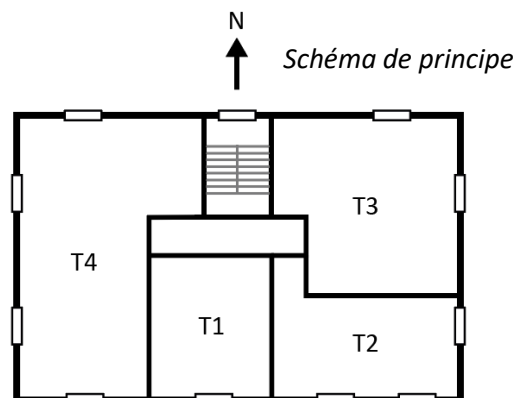


QUALITE D'USAGE DU LOGEMENT

Confort des logements en toutes saisons

Sauf justification technique liée à la configuration particulière du terrain d'assiette ou du bâtiment existant à détailler dans la notice paysagère (composition du projet) :

- **Les petits logements (T2 et moins)** ne doivent pas être mono-orientés vers le nord.
- **Les grands logements (T3 et plus)** bénéficieront au minimum d'une double orientation et leurs séjours disposeront de préférence d'une double exposition.



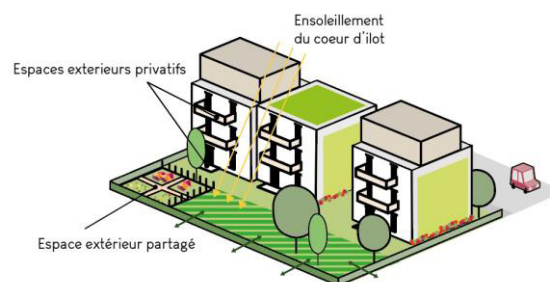
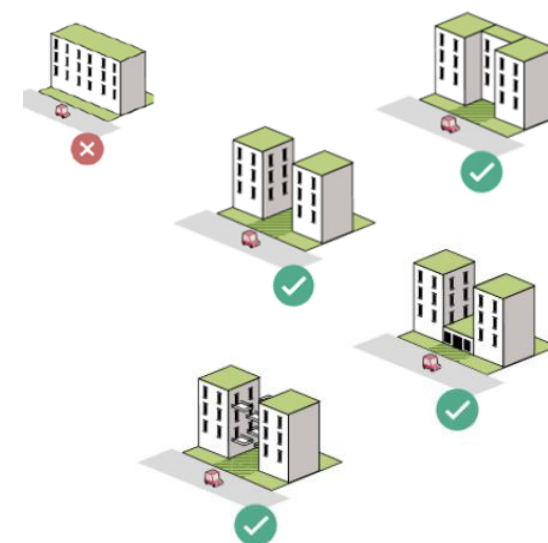
Des espaces extérieurs privés intégrés à la composition architecturale

Chaque logement neuf devra avoir accès au sein de l'opération à un espace extérieur partagé ou privé (balcon, terrasse, espace vert, etc.) proportionné à la taille du logement.

Les bâtiments neufs relevant de la sous-destination logement éviteront des compositions volumétriques introduisant de longues façades continues et sans reliefs (de type barre). Ils proposeront des compositions de façades rythmées verticalement par des creux, des redents, des failles, des césures... (de type plot) permettant d'intégrer des terrasses ou loggias dont l'intimité sera préservée. Des façades rythmées horizontalement (balcons filants, gradins...) sont également possibles, sous réserve d'intégration au contexte urbain (ces compositions sont par exemple peu propices en secteurs de faubourgs). Il est possible d'associer différentes compositions. Quelle que soit la configuration et la typologie, les espaces extérieurs mono-orientés nord sont proscrits.

La dimension des espaces extérieur privés doit être suffisante pour y installer une table et des chaises, proportionnellement à la typologie du logement.

Exemples de rythme urbain



QUALITE D'USAGE DU LOGEMENT

Habitabilité de tous les logements

Dans la mesure du possible, **prévoir que chaque logement bénéficie d'une façade calme**, donnant sur un cœur d'îlot et y implanter de préférence les chambres

Limitier les nuisances sonores entre logements en allant plus loin que la réglementation.

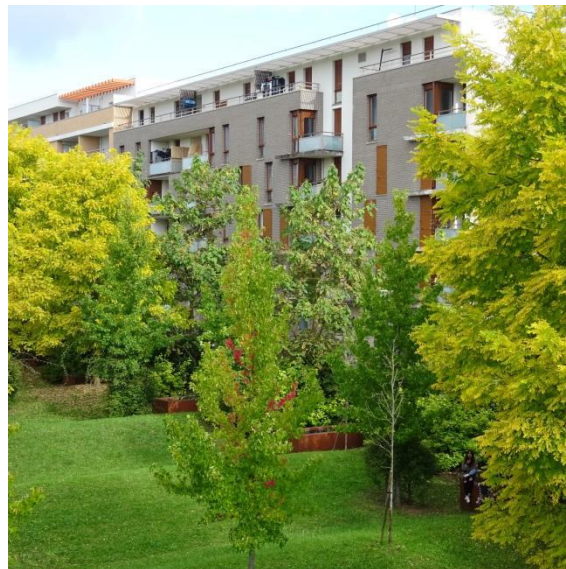
Privilégier une hauteur sous plafond d'un minimum de 2,70 mètres.

Privilégier une séparation franche entre les espaces de jour et de nuit.

Privilégier une entrée séparée avec rangement.

Les surfaces de séjour doivent être généreuses et proportionnées à la typologie.

Chaque logement doit bénéficier de rangements (celliers, placards...)



Lumière naturelle et vues

Favoriser l'éclairage naturel de toutes les pièces, y compris les cuisines et salles de bains.

Privilégier une vue dégagée vers l'extérieur pour tous les logements.



PARCOURS RESIDENTIELS ET VIE DU BATI

Des logements évolutifs et modulables

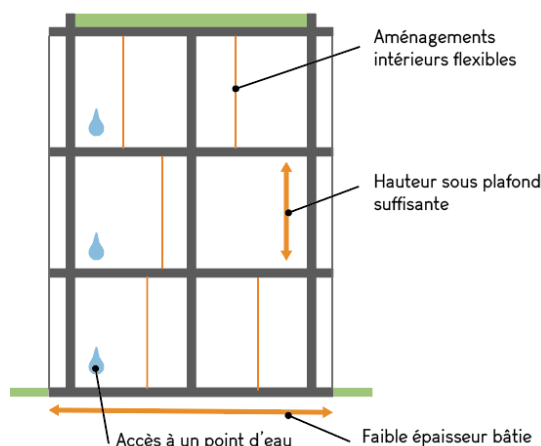
Concevoir des logements modulables au quotidien, qui permettent d'agrandir certaines pièces et d'en réduire d'autres ou de faire disparaître et réapparaître une pièce en fonction de l'usage du lieu. La modularité d'un espace passe souvent par des solutions d'ameublement.

Accompagner les parcours de vie en offrant la possibilité de reconfigurer les logements dans le temps. Dès la conception du projet, il s'agit de rendre possible l'évolution du logement par le positionnement des murs porteurs, des réseaux, des conduits, des ouvertures, etc.

Les pièces techniques (salle de bains, WC, cuisine) doivent être adaptables.

Réversibilité des constructions

Concevoir la structure des bâtiments de façon à permettre un changement de destination, notamment des surfaces de stationnement (hauteurs adaptées à des activités économiques, épaisseur bâtie garantissant un ensoleillement naturel, flexibilité des aménagements intérieurs...).



IV.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION

THEMATIQUE : PATRIMOINE



Patrimoine

PRÉAMBULE

Une ville est riche de son histoire, de sa culture, et le patrimoine architectural et paysager en est l'héritage et le témoin.

Une ville est en perpétuelle évolution. Bien évidemment, ses bâtiments doivent s'adapter à leur temps, mais il est fondamental d'obtenir de ce patrimoine une lecture, de le considérer dans sa dimension culturelle et contextuelle pour le faire évoluer sans le dénaturer, en en conservant l'essence.

En cela, les orientations d'aménagement patrimoniales (OAP) sont un outil pertinent et constituent l'opportunité de proposer une approche sensible de ce patrimoine bien vivant, à l'échelle de notre quartier, de notre rue, de notre logement.

C'est l'enjeu, c'est même « l'invitation » de ces OAP et de ces fiches thématiques qui se veulent synthétiques, pédagogiques et narratives, se distinguant d'une approche uniquement réglementaire.

Dans le cadre de la révision du P.L.U., elle vient en complément des protections au titre des monuments historiques, pour des ensembles ou des typologies identifiés. Cette prospection fut donc l'occasion de cibler des exemples patrimoniaux de notre histoire plus récente.

Elles traitent, bien sûr, d'éléments communément admis, issus de l'histoire de la ville, de son lien intime avec l'eau, de son développement économique avec le maraîchage, l'industrie textile, mais précisent aussi la manière dont la ville s'est réinventée par deux fois, après les conflits mondiaux, avec la rationalité comme solution au chaos et l'enthousiasme d'une ville nouvelle pour de nouveaux usages. Au travers des éléments repérés, bâtis ou non, elles évoquent enfin le développement périphérique et ses planifications urbaines et paysagères ambitieuses, puis la reconquête de sa centralité.



Patrimoine

SOMMAIRE

Avant 1914

- Les maisons à pans de bois / Page 39
- Les maisons à colombages / Page 45
- Le bâti rural / Page 50
- Les amiénoises / Page 56
- Les hôtels particuliers / Page 67
- Les villas / Page 71
- Le quartier Anglais / Page 77

Entre-deux-guerres (1914-1945)

- Le style Art Déco et l'entre-deux-guerres / Page 81

La reconstruction (1945-1960)

- La reconstruction / Page 88
- La Cité Scolaire / Page 96
- La Plaine Abladène / Page 101
- Château-Milan et Philippe De Girard / Page 105

Après 1960

- Maisons modernes / Page 110
- Les logements collectifs après 1960 / Page 115
- Maisons Gradins Jardins / Page 124

Lotissements et parcs résidentiels (après 1960)

- Le Parc Delpech / Page 128
- Le Parc Jean-Marc Laurent / Page 134
- La Résidence Edmond Rostand / Page 140
- Le Parc René Coty / Page 145
- Le Parc Frédéric Mistral / Page 149
- Le Parc d'Assas / Page 153
- L'Allée du Verger / Page 157
- La Résidence Montcalm / Page 161

Les équipements et bâtiments d'activités

- Les équipements / Page 165
- Les bâtiments d'activités / Page 178

Les ensembles identifiés

- Les places ordonnancées / Page 186
- La Vallée des Vignes / Page 194
- La Vallée Saint-Ladre / Page 198

Avant 1914

Les maisons à pans de bois



© ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les maisons à pans de bois

PRÉAMBULE

Les maisons à pans de bois regroupent plusieurs types d'habitats anciens : logis de ferme, cabanons de maraîchers, logements et ateliers de petits artisans... C'est une architecture rustique et très modeste.

La forme et l'apparence du bâti varient selon sa situation rurale ou urbaine, son usage et les savoir-faire constructifs locaux. Toutefois, ce type de bâti partage une structure similaire : l'ossature est en bois et les murs en torchis.

Le gabarit du bâti dépasse rarement un simple rez-de-chaussée surmonté de combles aménagés. En milieu urbain, les maisons peuvent avoir un, voire deux étages.

Par nature fragile, ce bâti est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques.

En raison de leur disposition dans une trame urbaine parfois très contrainte (murs mitoyens et ruelles étroites), les maisons étaient particulièrement exposées aux risques d'incendies, d'autant plus que les toitures étaient en chaume (puis remplacées progressivement par des tuiles ou des ardoises au cours du XIX^{ème} siècle).

À Amiens, on retrouve des maisons à pans de bois en quantité réduite dans les anciens noyaux villageois, sporadiquement dans certains faubourgs et dans les hortillonnages.

C'est dans le quartier Saint-Leu que l'on trouve le plus d'exemples de maisons à pans de bois, avec les maisons dites à « clins ».



Maison en enduit et clin bois, à Saint-Leu

Les maisons à pans de bois

LE QUARTIER SAINT-LEU



Le Quai Bélu au début du XX^{ème} siècle



Le Quartier Saint-Leu au début du XX^{ème} siècle

Saint-Leu est un quartier populaire très ancien de la ville d'Amiens. Ses origines remontent au Moyen-Âge, les premiers agrandissements de la ville sur son versant nord datent du XIII^{ème} siècle.

Situé au pied de la cathédrale, celui-ci est implanté de part et d'autre de la Somme, délimité par la Citadelle au nord, les Hortillonnages et le parc Saint-Pierre à l'est.

Progressivement, l'industrie textile s'y développe. Les bras de la Somme sont alors canalisés, de nombreuses usines s'installent durant la révolution industrielle.

Sa population est modeste (petits artisans puis ouvriers), en contraste avec les classes plus aisées vivant dans les hauteurs de la ville, et les faubourgs.

Les conditions de vie ont longtemps été décriées : promiscuité, pollution, odeurs...

C'est seulement au cours des années 80 que de grands travaux de rénovation et de modernisation du quartier eurent lieu. La majorité des maisons ne sont donc plus d'origine mais ont conservé les caractéristiques architecturales originelles, simples et dépourvues de décor.

Les maisons à pans de bois

LE QUARTIER SAINT-LEU

Les maisons comprenaient une «boutique» au rez-de-chaussée, pièce unique servant d'atelier, une ou deux chambres au 1^{er} étage et un grenier mansardé.

La façade extérieure est traditionnellement composée de clins bois, peints ou lasurés, en partie basse et d'un étage traité en enduit de chaux ou de torchis.

Le toit est à deux pans, recouvert de tuiles ou d'ardoises. Le faîtage est aligné ou perpendiculaire à la rue.

Les menuiseries sont en bois et munies de volets battants pleins. On retrouve aussi quelques tabatières en toiture lucarnes sous les combles, aujourd'hui transformées en fenêtres. Les menuiseries sont composées de petits bois.

Les modénatures ont surtout une fonction constructive pour éloigner la pluie des murs, comme les sou-bassements en brique ou les toitures pentues débordantes.



Maisons en pans de bois rue des Marissons



Maisons Place Aristide Briand

Les maisons à pans de bois

LES HORTILLONNAGES ET LES ANCIENS BOURGS



Une maison à pans de bois dans le quartier La neuville

On retrouve aussi des maisons à pans de bois le long du chemin de Halage ou dans certains anciens bourgs.

Bien qu'il s'agisse majoritairement de petits cabanons ou de maisonnettes dans les Hortillonnages, on trouve parfois des maisons en torchis et pans de bois de taille plus importante.

Camouflées en partie par une végétation dense, leur mode constructif est similaire aux maisons de Saint-Leu.

On retrouve de petites typologies, avec un simple niveau sous combles. La toiture est à deux pans.

Les ouvertures sont relativement étroites et plus hautes que larges. Les menuiseries comportent des petits bois. Les fenêtres s'ouvrent à la française et sont équipées de volets battants.

Cependant, ces maisons sont parfois plus richement ornementées que dans le quartier Saint-Leu : bordures de toits en bois, épis et crêtes de faîtage... et s'inscrivent dans un tissu urbain moins dense.

C'est le cas de maisons situées dans les anciens bourgs, comme La Neuville, Montières ou encore Longpré.

Sources bibliographiques :

- CAUE80 (2009), *Mieux connaître pour mieux protéger, Les maisons traditionnelles de la Somme.*
- Breitman, M. & Krier, R. (1989), *Le nouvel Amiens.* Collection Villes, Institut Français d'Architecture.

Les maisons à pans de bois

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

Façades

Préserver les éléments identitaires de ce patrimoine.

Baies, ouvertures

En cas de nouvelle baie, préférer une proportion similaire à l'existant (souvent plus haute que large).

Menuiseries extérieures et accessoires

Lorsqu'ils ont disparu, la restitution des volets battants est encouragée, dans un souci de cohérence historique.

Éléments techniques

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Rampe d'accès autorisée. Privilégier une intervention réversible, avec une finition et des matériaux sobres.

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Pour aller plus loin :

- Guide pour la mise en couleur des façades (en annexe du PLU)

Avant 1914

Les maisons à colombages



© ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les maisons à colombages

PRÉAMBULE

Les maisons à colombages sont des maisons dont les pans en bois sont laissés volontairement visibles, avec des remplissages en torchis, plus rarement en briques.

Leur contexte urbain et leur origine médiévale sont communs aux maisons à pans de bois précédemment décrites.

À l'instar des maisons à pans de bois, on en trouve donc des exemples encore plus rares dans le vieux

Saint-Leu, les anciens noyaux villageois, dans certains faubourgs et dans les Hortillonnages.

Beaucoup de ces colombages furent gommés par des enduits ou des bardages. Contrairement aux maisons à pans de bois, enduites ou bardées, il convient donc de laisser ces colombages apparents.



Maison à colombages, rue Motte, dans le quartier Saint-Leu

Les maisons à colombages

CARACTERISTIQUES

Les maisons à colombages sont construites selon le même principe d'un lit ou soubassement de briques, sur lequel sont montées les structures en pans de bois.

Les menuiseries et volets sont fréquemment en couleur, se caractérisant comme des éléments dynamisant la façade.

Quand le torchis et l'enduit à la chaux n'ont pas été remplacés par un remplissage de briques, il est primordial de reproduire un enduit perspirant (chaux): un nombre important de maisons ont vu leur structure gravement fragilisée à cause d'enduits en ciment qui empêchent la migration de l'eau dans la paroi et provoquent un pourrissement des pans de bois.

Dans le cas de parties bardées (pieds de bâtiments, soubassements...), il convient de s'assurer de la bonne ventilation de la paroi.



Maison à colombages et remplissage briques, rue Grainville



Une maison Place Augustin Dujardin (La Neuville)

Les maisons à colombages

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

Façades

Préserver les éléments identitaires de ce patrimoine.

Baies, ouvertures

En cas de nouvelle baie, préférer une proportion similaire à l'existant (souvent plus haute que large).

Menuiseries extérieures et accessoires

Lorsqu'ils ont disparu, la restitution des volets battants est encouragée, dans un souci de cohérence historique.

Éléments techniques

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Rampe d'accès autorisée. Privilégier une intervention réversible, avec une finition et des matériaux sobres.

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Avant 1914

Le bâti rural



Le bâti rural

PRÉAMBULE

Les anciens noyaux ruraux ont été rattrapés par l'urbanisation des XIX et XX^{ème} siècles. Ce passé rural est perceptible par endroits à Amiens et certaines activités agricoles y subsistent parfois.

Persistent encore, au sein de la commune, une agriculture céréalière sur des plateaux proches, du maraîchage et de l'élevage.

Les dernières fermes se trouvent majoritairement dans les anciens centre-bourgs d'Étouvie, de Montières, de Boutillerie, de Renancourt...

Les villages se sont construits et organisés autour de l'agriculture qui était initialement le principal moteur économique.

Si les bâtiments d'origine rurale peuvent parfois être occupés encore par des ménages de profession agricole, la forte mécanisation et l'externalisation des moyens a profondément modifié la nature originelle de leur occupation.

Le bâti rural représente un fort potentiel de reconversion en logements, en activités, ou dans le cadre d'une réinsertion d'activités agricoles. Ce type de bâti, devenu rare, représente un témoignage historique fort de l'identité rurale amiénoise.



Ancienne grange et portail, Hameau d'Étouvie



Ancienne ferme, Boutillerie



Maison paysanne ornementée, Boutillerie

Le bâti rural

MAISONS RURALES

Les maisons rurales paysannes sont faites de briques et de torchis, matériaux abondants localement et bon marché. Bien que rares, on en retrouve encore quelques exemples à Amiens.

S'agissant de la brique, celle-ci est une garantie de robustesse face au climat parfois rude du nord de la France.

Elle se marie fréquemment avec la pierre calcaire (soubassements et encadrements de fenêtres) et les moellons de craie (murs et pignons).

Plusieurs traitements de façade sont caractéristiques du bâti rural picard :

- L'appareillage dit «rouge barre» superpose un ou plusieurs lits de briques avec un lit de moellons de craie.

- Les pignons dits «à couteaux» constituent un angle régulier de brique ou moellons de craie grâce à la terminaison haute du toit.

Parfois, le pignon est protégé par un bardage de bois, d'ardoise ou de tuile. On parle d'«essentage» du pignon.



D'anciens corps de fermes, Boutillerie



Le bâti rural

MAISONS RURALES



Un corps de ferme, Longpré



Un corps de ferme, Vallée Saint-Ladre

Concernant la toiture, elle est principalement composée de deux pans recouverts d'ardoises ou de tuiles plates.

Les fermes traditionnelles sont composées de plusieurs bâtiments disposés en plan carré autour d'une cour centrale, souvent fermée.

Cette disposition permet notamment de protéger les activités agricoles des intempéries.

Les granges, étables et autres bâtiments utilitaires sont construits avec le même souci de sobriété et de fonctionnalité, bien que certaines soient dotées de quelques éléments ornementaux (clés de fenêtre, bandeaux, parfois corniches). Elles possèdent de larges portes pour faciliter le passage des charrettes, d'où leur appellation « charretières ».

Le bâti rural comprend parfois des résidences plus cossues qui appartenaient à de grands propriétaires et exploitants agricoles.

Ces maisons, plus soignées, reprennent néanmoins la typologie rurale (rez-de-chaussée) avec parfois un étage et des combles avec de nombreux décors et ornements en façade.

Le bâti rural

MAISONS DE MAÎTRE RURALES

Ci-contre: une maison de maître ornementée, en retrait de rue, avec jardin et clôture en bahut (en partie maçonné et ferronné).

Le toit est surmonté d'un faitage en crête.

Les grandes souches de cheminée, le travail sur la toiture mansardée et les encadrements de lucarne enrichissent le bâti.



Une maison de maître, Renancourt

Ci-contre: maison paysanne en briques, en retrait de rue avec une clôture en bahut.

Les éléments ornementaux (épi de faitage, inscription « 1900 » gravée,...) ont autant d'importance que ceux ayant une origine purement fonctionnelle (encadrements de fenêtres, lambrequins et volets persiennés,...).



Une maison paysanne, Route de Doullens

Sources bibliographiques :

- CAUE80 (2009), *Mieux connaître pour mieux protéger, Les maisons traditionnelles de la Somme.*

Le bâti rural

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Éléments techniques

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Volet paysager

Clôtures, portails et portillons : préserver l'existant et les éléments originels (maçonneries, ferronneries). Si entièrement ou en partie plantées, préserver la végétation. En cas de remplacement, se rapprocher de l'aspect et des teintes d'origine.

Pour aller plus loin :

- Guide de rénovation des façades (en annexe du PLU)

Avant 1914



© AUAP

Les amiénoises

PRÉAMBULE

Au cours du XIX^{ème} siècle, l'industrialisation des activités amiénoises transforme radicalement le paysage urbain. Les « Amiénoises », maisons individuelles modestes caractérisées par leurs façades en briques, sont construites pour accueillir la population ouvrière en forte croissance (celle-ci double entre 1800 et 1900), principalement dans les faubourgs de la ville, aujourd'hui devenus quartiers péri-centraux (Saint-Pierre, Saint-Roch, Sainte-Anne...).

On retrouve aussi ce type d'habitat au-delà de ces secteurs, dans les zones situées en extension de l'urbanisation ou dans les anciens noyaux villageois.

Implantées le plus souvent sur des îlots quadrangulaires selon un parcellaire en lanière, les amiénoises s'alignent et leurs façades contigües créent une continuité sur la rue. Les angles des îlots possèdent régulièrement un traitement particulier : pans coupés avec une petite croupe au niveau du toit, fronton pignon... À l'arrière de la maison, de petites cours ou longs jardins s'étendent, créant des cœurs d'îlots plus ou moins plantés et végétalisés.

Le recours aux matériaux issus d'une production industrialisée (briques, tuiles mécaniques, fonte, fer) permet la construction en série.

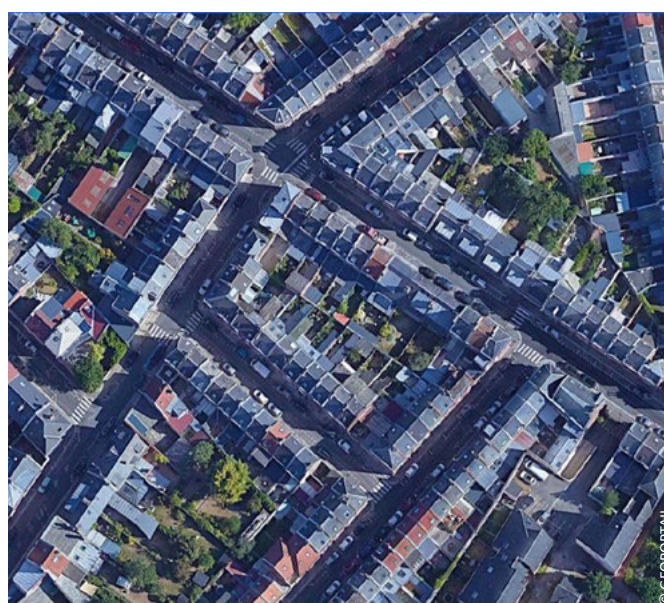
Ce système de production de logements, bien que sériel, présente une grande diversité :

- selon la taille des maisons et à qui celles-ci étaient destinées ;
- suivant les courants et tendances de l'époque (Art-déco, régionalisme...);
- les nuances de teintes de briques et de joints rompent avec l'aspect monotone de la construction en série ;
- les éléments fonctionnels (grattoirs, persiennes...), associés aux ornements (blasons, faïences,...) rendent chaque façade unique.

Les amiénoises constituent une typologie majoritaire dans le parc de logements faubouriens. Leur préservation représente un enjeu patrimonial fort. Elles ne peuvent cependant demeurer « figées », du fait des besoins d'adaptation énergétique et pratique de ces logements.



Rue Vast Luce, quartier Saint-Honoré



Îlots d'amiénoises à Sainte-Anne, vue aérienne

Les amiénoises

AMIÉNOISES AVANT 1914

Il s'agit d'une transposition de la maison rurale locale, comportant une pièce unique au rez-de-chaussée, parfois un étage sous forme d'une pièce palière unique, et des combles mansardés sous toiture. Elles étaient destinées à la population ouvrière.

La maçonnerie est en briques. La toiture, à deux pans, est en tuiles ou en ardoises et les ouvertures (fenêtres, portes, lucarnes) sont toujours plus hautes que larges et peu nombreuses.

La façade est composée d'une porte d'entrée en bois possédant fréquemment une imposte vitrée, et d'une ou deux fenêtres à deux vantaux avec volets battants.

L'étage reprend la disposition du rez-de-chaussée. On retrouve parfois un encadrement de fenêtre muré situé à l'aplomb de la porte d'entrée, sa présence assure une harmonie esthétique des modénatures.

Les ornements des façades sont minimalistes (bandeau d'étage, encadrement des baies, clé d'arc,...) et constituent souvent des réponses à des problématiques d'ordre technique (corniches, soubassements, bandeaux).



Une amiénoise de faubourg de « type 1 »



Une amiénoise de « type 1 » avec 1 seule rangée de baies

Les amiénoises

AMIÉNOISES AVANT 1914



Des amiénoises de faubourg de « type 2 »,
avec 2 rangées de baies



Pour améliorer l'éclairage naturel dans la maison, les menuiseries extérieures en bois sont souvent peintes dans une teinte claire, contrastant fréquemment avec celle des portes d'entrées.

Il arrive que l'embrasure et l'appui des fenêtres soient recouverts d'un badi-geon également de couleur claire.

Les maisons amiénoises se distinguent surtout par leur architecture qui, bien que relativement sobre, comporte des éléments décoratifs.

Les plus courants sont les blasons (situés à l'aplomb de la porte d'entrée) et les motifs de briques à plat ou en relief (situés dans la corniche, en dessous d'un encadrement de fenêtre, le long d'un bandeau,...). Ces variations dans la répétition d'un « modèle » représentent une grande richesse.

Les amiénoises

ÉLÉMENTS DE FAÇADE

Les éléments fonctionnels participent à l'ornementation de la façade.

La corniche et le bandeau sont des solutions constructives qui permettent d'éloigner la pluie des murs, réduisant le risque d'infiltrations. Le grattoir permettait de retirer la boue des semelles, le soupirail rendait pratique le ravitaillement en charbon.

La maçonnerie présente un appareillage croisé : une alternance de briques avec leur face la plus large (panneresse) et leur face la plus étroite (boutisse). On parle ici d'un appareillage dit «Picard», décliné sous plusieurs formes.

La variété des teintes, des cuissons et des types de briques donnent à chaque façade sa singularité.



- | | | | | | |
|--------------------------------|---|--------------------------------------|---|--|----|
| Souche de cheminée en brique | 1 | Bandeau d'étage | 5 | Imposte vitrée | 9 |
| Pignon débordant de la toiture | 2 | Persiennes repliables en tableau | 6 | Grattoir en fonte et soupirail avec grille ajourée | 10 |
| Corniche en brique | 3 | Linteau arqué avec lambrequin ajouré | 7 | Clé de fenêtre | 11 |
| Bandeau | 4 | Blason | 8 | Encadrement de baie | 12 |

Les amiénoises

AMIÉNOISES BOURGEOISES



Des Amiénoise de faubourg de «type 3», avec 2 rangées de baies et 1 porte cochère



On retrouve ici les caractéristiques de l'amiénoise simple ou double, mais les proportions sont plus imposantes et les ornements plus abondants. De même, les ouvertures se multiplient.

Au rez-de-chaussée, on retrouve fréquemment une porte cochère. La bâtisse compte généralement un ou deux étages, en plus des combles aménagés (présence de lucarnes).

L'appareillage général reste sobre. Les formes urbaines sont similaires aux amiénoises ouvrières : alignement des façades sur la rue et contiguïté, murs en briques et toits en tuiles ou ardoises.

Néanmoins, les matériaux sont plus riches et variés, autant dans leur teinte, leur appareillage, que leur bardage.

Les ornements sont plus riches elles aussi : moulures, frises, inscriptions, grands volets persiennés, feronneries...

Une ou plusieurs lucarnes peuvent participer à surélever la façade.

Les décors géométriques de brique horizontaux, verticaux ou obliques créent des motifs et frises au sein des maçonneries. En général situés en long en contrebas de la corniche, ceux-ci sont porteurs d'une symbolique : le losange, par exemple, porte bonheur. Bien qu'une distinction existe entre Amiénoise ouvrière et bourgeoise, les deux reposent sur un modèle « racine ». Il n'est pas rare de trouver des maisons ouvrières richement ornementées.

Les amiénoises

AMIENOISES ENTRE-DEUX GUERRES

Les amiénoises ont beaucoup évolué depuis leur essor durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. L'arrivée de nouvelles pratiques et le changement des goûts, modifient progressivement le modèle initial sans remettre en cause la structure du bâti et l'organisation de sa façade.

Les nouvelles techniques et matériaux de construction permettent aux artisans d'associer industrie et art.

Le courant architectural Art Déco en est un bon exemple, beaucoup de maisons de ce style sont présentes à Amiens.

On retrouve par exemple, des motifs et sculptures géométriques sur les ferronneries ou directement accolés à la façade, recouverte intégralement ou en partie de béton lisse enduit.

L'adaptation aux usages se traduit avec l'implantation de garages au rez-de-chaussée, par exemple (avec l'essor de l'automobile), des baies plus larges, et des oriel (bow-windows).



Les baies s'élargissent progressivement durant cette période d'entre-deux-guerres



Les amiénoises

AMIENOISES ENTRE-DEUX GUERRES



Une façade composée d'emprunts médiévaux, avec une baie ogivale et un décor en pans de bois



Les arcs font place progressivement aux linteaux béton

Si les évolutions architecturales changent significativement la face de l'amiénoise, il s'agit surtout de maisons appartenant à des propriétaires aisés, situées principalement dans les faubourgs et les boulevards.

Le nombre d'amiénoises Art-Déco paraît anecdotique, comparé au modèle du XIX^{ème}, majoritaire sur la ville.

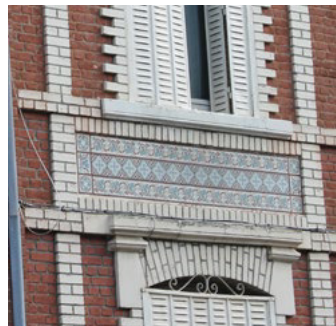
Le courant régionaliste apparaît sur les façades de certaines constructions : faux colombages (en béton ou ciment), toitures débordantes soutenues par des « jambettes » de bois, petit bois composant les menuiseries...

Le style régionaliste se démarque de l'Art Déco par la volonté de retrouver une architecture vernaculaire, sans pour autant laisser de côté les avancées techniques et technologies (électricité). Le contexte économique de la Seconde Reconstruction, associé aux grands principes architecturaux modernistes, marque la fin de l'Amiénoise. Les logements collectifs puis individuels pavillonnaires, remplacent alors la maison de faubourg.

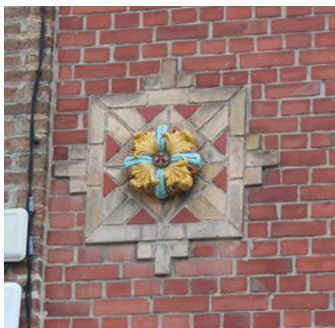
Après 1945, le secteur de la construction a massivement recours au béton armé, au ciment et à la brique industrielle. Les éléments de façade ne sont plus que fonctionnels, le relogement et la relance économique constituant l'urgence.

Les amiénoises

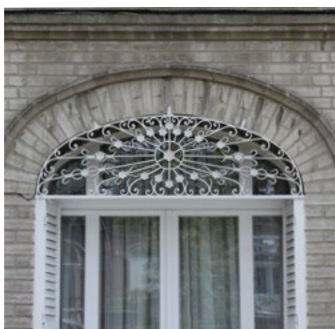
ORNEMENTATIONS



Corniche avec moulures géométriques, mascarons, rebords de fenêtres avec carreaux de ciment et harpages.



Cartouches en faïence, blasons et motifs de brique sont souvent positionnés à l'aplomb de la porte d'entrée.



Ferronneries : lambrequins ajourés et garde-corps de balcons/fenêtres.

Les éléments décoratifs, très diversifiés, enrichissent la façade et s'accordent avec d'autres éléments plus fonctionnels. On les retrouve en grand nombre sur les typologies bourgeoises, mais les modèles plus modestes en possèdent parfois, bien que plus sobres.

Les lambrequins sont, par exemple, un très bon moyen d'agrémenter la façade tout en préservant l'usage des volets battants persiennés, qui font entièrement partie de l'identité des amiénoises et préservent leur valeur.

De nombreuses maisons de villes possèdent des cartouches en pierre taillée sur lesquelles sont gravées l'année de leur construction. Ces éléments sont, comme pour l'ensemble de ceux évoqués précédemment, des entités à préserver en raison de leur unicité et typicité.

Les amiénoises

PARTICULARITES



L'alignement des façades demeure la norme, même s'il arrive que les amiénoises, ouvrières comme bourgeoises, soient implantées en léger retrait de rue. L'intérêt patrimonial est alors double : architectural et paysager (trames verte et brune, nature en ville...).

Plusieurs ensembles significatifs existent à Amiens, aux formes et styles variés (liste non exhaustive) :

1. Le long des boulevards (ici, Boulevard de Châteaudun)
2. Rue de Mercey, maisons à faux colombages (style régionaliste)
3. Rue F. Roosevelt, maisons entre-deux-guerres
4. Avenue de la défense passive, styles et formes multiples
5. Rue de Mercey, maisons avec traitement particulier des baies
6. Chaussée Saint Pierre, incluant une maison de maître
7. Rue de Mercey, maisons de l'entre-deux guerre avec motifs de briques

Les amiénoises

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Pour les parties de l'extension visibles depuis le domaine public, est conseillé un matériau de façade modulaire nuancé et pérenne, s'intégrant à l'existant (briques ou plaquettes de briques, pierre ou parement de pierre, bardage en zinc ou en bois naturel...). En cas de rehausse, une pente de toiture pourra être imposée pour faciliter l'intégration du projet dans son environnement.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Baies, ouvertures

En cas de nouvelle baie, préférer une proportion similaire à l'existant (souvent plus haute que large).

Menuiseries extérieures et accessoires

Lorsqu'ils ont disparu, la restitution des volets battants ou des persiennes est encouragée, dans un souci de cohérence historique.

Éléments techniques

Préserver les cheminées et leur dessin d'origine.

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Rampe d'accès autorisée. Privilégier une intervention réversible, avec une finition et des matériaux sobres.

Volet paysager

Dans le cas des maisons construites en recul du domaine public, il est recommandé de retrouver un aménagement majoritairement végétalisé et perméable sur l'avant.

Clôtures, portails et portillons : Préserver l'existant et les éléments originels. En cas de remplacement, se rapprocher de l'aspect et des teintes d'origine.

Sources bibliographiques :

- Guide de rénovation des façades (en annexe du PLU).
- CAUE80 (2009), *Les maisons traditionnelles de la Somme*.
- Beineix, J. (2007), *Amiens : musées, monuments, promenades*. CMN, éd. du Patrimoine.

Avant 1914



Les hôtels particuliers

CARACTERISTIQUES

L'hôtel particulier est la version urbaine du manoir rural.

Situés le long des mails et boulevards, on les retrouve aussi dans des rues de faubourg, d'anciens bourgs villageois ou à proximité du centre-ville historique.

Ces bâtiments comprennent plusieurs étages avec combles aménagés.

Les façades sont construites à l'alignement de la rue, ou plus rarement en retrait, derrière une avant-cour.

Les hôtels particuliers reprennent plusieurs traits constructifs des amiénoises bourgeoises.

La maçonnerie est généralement en briques. Leur appareillage est richement décoré, avec des jeux de teintes au niveau des joints, des briques, ou encore à travers des compositions de harpes et de joints creux dans le cas de façades en pierres ou bossages.

Les baies sont alignées et presque toujours plus hautes que larges. On retrouve aussi des portes cochères.



Hôtel particulier conçu selon un axe central, quartier Henriville



Exemple d'un hôtel particulier avec éléments galbés et bossages, centre-ville

Les hôtels particuliers

CARACTERISTIQUES



Un hôtel particulier richement ornementé



Rôle majeur du volet paysager en cas de retrait

Les ornements sont similaires : corniches, bandeaux, clés de fenêtre, volets persiennés, mascarons...

Néanmoins, les hôtels particuliers se distinguent par la qualité et la diversité des matériaux et des ornements en façade.

Les hôtels particuliers les plus ornementés possèdent des chaînes d'angle, des crêtes de faîtage, des oriels (bow-window), des mascarons (figure de bas-relief), des sculptures...

Cette typologie représente donc un patrimoine architectural majeur.

Enfin, les exemples en retrait de rue présentent aussi un intérêt végétal et paysager : leur avant-cour est souvent mise en scène par un fleurissement, ou arborée et dotée d'avant-corps (annexes, anciennes écuries,...).

Ressources bibliographiques :

- CAUE80 (2009), *Mieux connaître pour mieux protéger, Les maisons traditionnelles de la Somme*.

Les hôtels particuliers

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Menuiseries extérieures et accessoires

Lorsqu'ils ont disparu, la restitution des volets battants ou des persiennes est encouragée, dans un souci de cohérence historique.

Éléments techniques

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Volet paysager

Dans le cas des maisons construites en recul du domaine public, il est recommandé de retrouver un aménagement majoritairement végétalisé et perméable sur l'avant.

Pour aller plus loin :

- Guide de rénovation des façades (en annexe du PLU)



Hôtel particulier en retrait, quartier Saint-Leu



Hôtel particulier en pierre de taille, centre-ville

Avant 1914



Les villas

PRÉAMBULE

La « villa » picarde apparaît à la fin du XIX^{ème} siècle et succède aux hôtels particuliers. Les dernières seront construites durant l'entre-deux-guerres.

Les villas sont caractérisées par un recul fréquent par rapport à la rue et un détachement des habitations voisines.

Mise en scène au cœur d'un parc généreusement arboré, la villa participe fortement à la qualité paysagère des rues.

De remarquables maisons de ce type ont été construites à Amiens par des familles ayant fait fortune dans l'industrie locale, en particulier celle du textile.

Celles-ci se situent en grande partie le long des boulevards extérieurs (boulevards de Saint-Quentin, de Bapaume...), d'axes d'entrées de ville (rues Saint-Fuscien, de Rouen...) ou parfois à leur proximité immédiate dans les rues adjacentes.

Imposantes, celles-ci se dotent de nouvelles pièces à fonction : pièces de réception ou d'apparat (hall, salons, vérandas, jardins d'hiver...), privées (grandes chambres, salles de bains...) et de services (offices, cuisines, lingerie et buanderie...).

Certaines conservent leurs aménagements intérieurs d'époque : hall d'entrée avec escalier en bois sculpté, vitraux, boiseries, tapisseries... ou, en façade, menuiseries en bois, oriels, faux colombages...

Leur architecture est riche. Celle-ci évolue au fil des tendances artistiques et des nouvelles techniques de construction.

Relativement rares, les villas possèdent une grande valeur patrimoniale par leur architecture et la qualité paysagère de leurs parcs.



Villa années 1920, rue de Rouen



Villa années 1930, boulevard de Saint-Quentin

Les villas

CARACTERISTIQUES



Traitement des façades en « pans de bois »



Saillies de toit, demi-croupe, pans de bois et moellons

Les villas se libèrent des modèles traditionnels locaux. Celles-ci rompent avec l'alignement, sont situées en retrait de rue et possèdent souvent un parc arboré. Elles multiplient les effets avec une diversité de toitures, de façades et de fenêtres.

La symétrie des façade n'est plus systématique.

Les compositions explorent un nouveau dynamisme en reportant des pignons en façade, en prolongeant les toitures, en suspendant un balcon ou une marquise...

Les soubassements sont enduits en ciment, parfois peints, ou en pierre taillée pour les villas les plus anciennes. La brique est le matériau le plus commun. La plupart du temps, elle est appareillée pour créer des motifs géométriques ou associée à des moellons. Une grande polychromie existe dans leur mise en oeuvre, sous différents aspects (appareillage français, picard,...).

L'imitation des colombages est fréquente, à partir d'enduits en ciment. Cette référence est caractéristique du style régionaliste ou balnéaire.

Les villas

CARACTERISTIQUES

On retrouve également des pignons à gradins. La villa décline tout un panel de formes architecturales très variées et historisantes.

La première moitié du XX^{ème} siècle est une période durant laquelle les arts décoratifs mobilisent des matériaux et un savoir-faire plus délicat.

On le retrouve sur les façades sous forme ornementale, avec les céramiques, les cartouches les cabochons, les frises,...

On retrouve ainsi des détails constructifs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les surfaces vitrées sont plus importantes, avec des baies plus grandes, plus larges et plus hautes. Les linteaux ont des formes et des ornements très variés.

Les menuiseries extérieures (fenêtres, portes) sont à plusieurs vantaux, enrichis de petit bois, de volets battants ou de persiennes.



Théâtralité du seuil et mise en scène de la symétrie



Finesse des ferronneries, rythme des saillies de toiture

Les villas

CARACTERISTIQUES



Villa exploitant le principe des croupes et demi-croupes



Présence forte des souches, des redents et jambages

De nombreuses ferronneries finement travaillées se retrouvent sur les garde-corps des balcons ou les lisses des fenêtres.

Les toitures, volontairement complexes, à croupes, demi-croupes et brisis, possèdent des pentes très variables.

Les saillies de toitures sont accentuées par des jambettes, éléments de menuiserie en forme d'équerre qui soutiennent le débord.

Des lucarnes dynamisent la façade du dernier étage sous comble.

On retrouve aussi de grandes souches de cheminées en brique, parfois agrémentées d'initiales gravées ou forgées.

Le toit peut aussi faire l'objet d'un traitement fin, avec des faîtages surmontés d'épis ou de crêtes.

Enfin, d'imposantes clôtures maçonnées de type « mur bahut » (base maçonnée et grille ferronnée) participent à la mise en scène de la propriété.

Celles-ci peuvent aussi être en partie plantées, ce qui est fréquent pour les villas de style régionaliste.

Ressources bibliographiques :

- CAUE80 (2009), *Mieux connaître pour mieux protéger, Les maisons traditionnelles de la Somme.*

Les villas

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Menuiseries extérieures et accessoires

Lorsqu'ils ont disparu, la restitution des volets battants ou des persiennes est encouragée, dans un souci de cohérence historique.

Éléments techniques

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Volet paysager

Dans le cas des maisons construites en recul du domaine public, il est recommandé de retrouver un aménagement majoritairement végétalisé et perméable sur l'avant.

Pour aller plus loin :

- Guide de rénovation des façades (en annexe du PLU)

Avant 1914



Le quartier Anglais

PRÉAMBULE

D'une manière générale, le quartier Saint-Acheul témoigne d'une grande diversité ornementale : emploi de la couleur, pierres sculptées, briques parfois émaillées, colombages, faïences... mais le quartier Anglais en est véritablement le point d'orgue.

Il s'agit d'un ensemble d'habitations datant des années 1880 construit par un industriel Britannique, W.M. Lange, pour y loger les cadres et con-

tremaîtres de sa filature. Les maisons sont caractéristiques du style britannique avec leurs bow windows supportant de petits balcons, et leurs jardins sur rue.

Le « style Victorien » de ce quartier est d'une grande richesse ornementale et les maisons ont conservé la majeure partie de leurs caractéristiques.

Vue de l'Avenue d'Edimbourg
en 1913



Vue de l'Avenue
d'Edimbourg de nos jours



Le quartier Anglais

CARACTERISTIQUES



Appelé initialement «Le quartier de l'Europe», le quartier Anglais dénote dans le paysage urbain des faubourgs amiénois.

Le projet était initialement plus ambitieux, mais ne s'est finalement développé que sur quelques voies aux noms évocateurs : Avenue de Londres, Avenue d'Edimbourg, Avenue de Dublin.

Il s'agit essentiellement de maisons implantées en retrait d'alignement, possédant des jardinets sur rue, des portillons et des grilles souvent doublés de haies.

Le rythme des bow-windows en bois colorés et aux angles biais vient ponctuer les façades en briques, et leurs seuils formant porches.

Les parties supérieures de ces bow-windows forment souvent des balcons.

Les étages sur rue sont parfois traités sous forme d'une composition à colombages.

Les menuiseries comportent des petits bois, et certaines d'entre elles possèdent encore leurs volets ou persiennes.

Enfin, le n°43 de la Chaussée Jules Ferry, à l'angle de l'Avenue de Londres (ci-contre), fait l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques. La Maison possède des détails de style néogothique.

Le quartier Anglais

REGLES SPECIFIQUES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Il est recommandé que l'extension soit discrète et sobre, et les teintes conformes au guide de recommandations, dans un souci de cohérence avec l'existant.

Eléments techniques

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Pour aller plus loin :

- Guide pour la rénovation des façades, Ville d'Amiens (en annexe du PLU)

- <https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA80000078> (Protection du 43 Ch. Jules Ferry)

Entre-deux-guerres (1914-1945)

Le style Art Déco et l'entre-deux-guerres

Le style Art Déco et l'entre-deux-guerres

PRÉAMBULE

Le terme «Art Déco» n'est employé qu'à partir des années 1960 pour désigner un mouvement artistique datant de l'entre-deux-guerres, s'inspirant de l'art Egyptien et de l'Antiquité en réaction à l'Art Nouveau perçu comme trop exubérant.

Il apparaît au sortir de la première guerre mondiale, au début des années 1920, avec l'effort de reconstruction, et prend fin avec la seconde guerre mondiale.

À Amiens, c'est Louis Duthoit qui fut désigné pour piloter cette première reconstruction.

Géométrisation et simplification des formes sont les marqueurs de l'Art Déco : ferronneries composées de spirales, pans coupés, frontons, bow-windows.

Les façades sont agrémentées de sculptures, bas-reliefs et textures variées. La maîtrise du béton armé autorise désormais des baies de plus grandes largeurs.

Au niveau local, est à noter le recours fréquent à la brique de couleur pour orner les façades, par exemple...



Plan d'aménagement, par Louis Duthoit, 1919

Le style Art Déco et l'entre-deux-guerres

LE 1er PLAN DE RECONSTRUCTION



Ancien cinéma, par Dubreuil et Herdhebaut, 1935-42



Grands Garages de Picardie, 1929

Un premier plan de reconstruction d'Amiens est engagé en 1919, puis remanié en 1921. On confie cette rénovation à l'architecte Louis Duthoit. Le maire, George Antoine, est lui-même architecte.

Une reconstruction moins ambitieuse se met en place à partir de 1925, suite au rejet de la demande de dommages de guerre par l'État.

Les exemples d'Art Déco sont nombreux à Amiens, disséminés dans tous les quartiers.

En centre-ville, la rue Ernest Cauvin, issue du plan d'alignement, en concentre à elle-seule plusieurs exemples, avec l'ancien cinéma et les « Grands Garages de Picardie ».

Les voies retravaillées sont redimensionnées dans une démarche hygiéniste, et pour s'adapter aux usages nouveaux, notamment à celui de l'automobile.

Des dimensions importantes qui seront généralisées par la suite lors de la seconde reconstruction et le plan d'aménagement de Dufau.

Parmi les bâtiments Art Déco emblématiques d'Amiens, on peut citer l'Ecole des Beaux-Arts et le Conservatoire de Musique de la rue Desprez, conçue par Louis Duthoit et construite par Parisy et Fils entre 1928 et 1931.

Le style Art Déco et l'entre-deux-guerres

DES EQUIPEMENTS EMBLEMATIQUES

Le bâtiment, avec son plan en « U », est organisé en deux entités : Beaux-Arts d'un côté, Musique de l'autre, distribuées par une cour d'honneur centrale hébergeant une sculpture d'Albert Roze.

Le portail sur rue, très ouvragé, est organisé sur le même principe, avec deux entrées indépendantes.

La rue des Corps Nuds Sans Testé témoigne de deux exemples Art Déco emblématiques :

- les « Nouvelles Galeries », édifiées en 1927 en remplacement de celles conçues initialement par Emile Ricquier en 1897 et détruites lors des bombardements ;

- Les ateliers de l'imprimerie Yvert, de 1926, dont l'entrée en angle a été conservée lors des travaux de réhabilitation en 2008. Un bas-relief imposant représente un imprimeur devant une presse. Les autres façades datant du XIX^{ème} siècle, ont également été réemployées et intégrées dans la nouvelle construction de commerces.

On note d'autres exemples notables, comme le grand garage Gueudet de la rue des Otages, ou encore les anciens locaux du Courrier Picard, rue de la République.



Ecole des Beaux-Arts, par Louis Duthoit, 1931



Aux Nouvelles Galeries, par Viard et Dastugue, 1927



L'entrée des anciens ateliers Yvert, 1926

Le style Art Déco et l'entre-deux-guerres

LES LOGEMENTS



La Résidence HBM Quai de la Passerelle, 1932



Villa du 42 rue Edmond Lebel, par B.Maneval, 1935



Deux maisons Art Déco, deux typologies différentes

Hormis les immeubles de l'hyper-centre cités précédemment, on peut citer les HBM du Quai de la Passerelle comme un bel exemple Art Déco de logements collectifs.

Ils comprennent 91 logements répartis dans 5 bâtiments aux volumétries identiques.

Les balcons filants viennent dynamiser le principe des plans en « H ».

Le mouvement Art Déco se retrouve également sur les villas. On en retrouve les influences sur des maisons en bande (ou amiénoises), essentiellement dans les faubourgs, avec des niveaux d'ornementation variés.

L'Art Déco suscite un intérêt grandissant, en témoigne des inscriptions récentes au titre des Monuments historiques, comme pour le 42 de la rue Edmond Lebel.

Le style Art Déco et l'entre-deux-guerres

LES COLLECTIFS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Enfin, beaucoup de collectifs de cette période, sans revendiquer une appartenance particulière à l'Art Déco, usent de ces codes, notamment vis-à-vis de la redondance des angles coupés.

On note également des exemples d'influences régionalistes ou historisants, comme dans le cas de l'immeuble rue Lamartine, avec un rez-de-chaussée traité en moellons et des étages prenant la forme de décrochements en pans de bois à la manière des cités médiévales.

D'autres sont de « style paquebot », comme l'immeuble à l'angle du Boulevard de Belfort et de la rue Georges Antoine.



Ouvrages en série : un immeuble de l'entre-deux-guerres, rue de la Veillère. Celui de la rue Paul Bert est identique



Immeuble de la rue Georges Antoine, de style « paquebot » datant de 1937



Immeuble de la rue Lamartine, d'inspiration régionaliste

Le style Art Déco et l'entre-deux-guerres

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

Accessibilité

Rampe d'accès autorisée. Les matériaux et finitions devront être sobres. Privilégier une intervention réversible.

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Menuiseries extérieures et accessoires

Respect de l'aspect et des teintes d'origine pour l'existant. Pour l'extension, pas de prescription particulière pour les nouveaux éléments mais une cohérence d'ensemble est demandée.

Éléments techniques

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Rampe d'accès autorisée. Privilégier une intervention réversible, avec une finition et des matériaux sobres.

Pour aller plus loin :

- *Les maisons traditionnelles de la Somme*, Guide CAUE80, 2009

- <https://www.culture.gouv.fr/regions/DRAC-Hauts-de-France/>

- <https://inventaire.hautsdefrance.fr/>

La reconstruction (1945-1960)



© AUAP

La reconstruction

PRÉAMBULE

À l'issue de la seconde guerre mondiale, Amiens est fortement touchée par les bombardements allemands (mai 1940) puis alliés (février et mai 1944). Près de 70 % du bâti est endommagé, dont 20 % détruit. La zone sinistrée, plus large que celle de 1918, s'étend sur plus de 100 hectares depuis le centre. La ville est un immense champ de ruines et beaucoup est à reconstruire, mais comment ?

La tâche est confiée à Pierre Dufau, architecte et urbaniste spécialisé dans la restauration d'édifices. Sa première esquisse pour la reconstruction de la ville remonte aux bombardements de 1940, et les dernières modifications y seront apportées en 1954.

On considère que la reconstruction s'étale de 1945 jusqu'à 1962. Comme nombreux de ses contemporains, Dufau s'émancipe rapidement des préceptes historisants de la formation d'architecte pour se convertir aux thèses modernistes qui se généralisent durant les trente glorieuses.

La « page blanche » induite par les bombardements est l'occasion rêvée d'appliquer ces

préceptes et produire une ville plus aérée plus adaptée à son époque.

La nouvelle trame urbaine fait table rase du tracé initial de la ville médiévale pour s'adapter à la vie moderne et ses nouveaux besoins.

La ville se démarque par ses choix de suivi et pilotage de la reconstruction : plus de 200 architectes sont sollicités pour reconstruire Amiens, en suivant un régime de règles définies par Dufau, en particulier concernant la composition des rez-de-chaussée.

Au delà de ce principe, les bâtiments concernés par cette époque sont autant les logements que les commerces.

Maisons individuelles ou immeubles, tous présentent des similitudes architecturales détaillées dans les fiches ci-après.

Toutefois, certains ouvrages présentent des caractéristiques plus singulières avec, par exemple, l'emploi du « briquillon », fait de briques concassées issues des ruines.



La ville après les bombardements en 1944



Le centre-ville avant la reconstruction

La reconstruction

IMMEUBLES COLLECTIFS

Plus denses, les constructions de la seconde reconstruction profitent d'un parcellaire retravaillé pour s'adapter à la vie moderne.

Les bâtiments de cette période ont des points communs dans la mise en oeuvre et la composition en façades : briques ou agglomérés de béton, encadrements des baies en béton armé précontraint...

L'ornementation volontairement minimaliste fait néanmoins l'objet d'un soin particulier en finitions de surface s'agissant du béton, des arêtes sur les poteaux, appuis, poutres...

Les bandeaux, casquettes et corniches en béton sont travaillés en débord de la façade.

Il n'est pas rare que ceux-ci s'alignent le long d'une rue, créant un ensemble harmonieux.

Les éléments de ferronnerie et serrurerie, rapportés sur ces façades intentionnellement dépouillées, amènent une dynamique de composition en contraste : leurs compositions géométriques constituent l'essentiel de l'ornement en façade.

Toutefois, des singularités ressortent.



Vue sur l'axe de la rue Delambre et des 3 Cailloux



Rue Henri Barbusse

La reconstruction

IMMEUBLES COLLECTIFS



Les immeubles en symétrie de la Place Vogel, composés d'agglomérés de briques concassées, et ses bas-reliefs

En effet, certains ouvrages sont construits à partir de « briquillons » : des blocs d'agglomérés fabriqués avec les gravats issus des bâtiments détruits. Ils sont reconnaissables par leur teinte rose orangée, due aux briques concassées.

Fréquemment employés pour traiter les mitoyennetés et les annexes non visibles depuis l'espace public, ils sont parfois recouverts d'un enduit ciment, et peuvent aussi être pleinement assumés et laissés dans leur état brut.

Une quantité non négligeable de façades sont agrémentées de bas-reliefs ou d'éléments statuaire.

Des artistes, tels que René Collamarini, Léon Lamotte, Louis Dideron, Emile Morlaix, Joseph Csaky,... ont parsemé des éléments allégoriques sur des bâtiments publics, des immeubles de bureaux et parfois des habitations.

Cette pratique peut s'expliquer par un besoin d'apporter des singularités à l'uniformité et la simplicité efficiente et moderne des façades.



Une maison à l'angle de la rue Henri Giffard et de la Chaussée Jules Ferry, et ses bas-reliefs

La reconstruction

MAISONS INDIVIDUELLES

Les façades sont sobres. L'emploi quasiment systématique de la brique apparente est un rappel régionaliste qui s'inscrit dans une volonté d'uniformité et s'appuie sur le savoir-faire local.

La structure est en béton et parpaings.

Les maisons individuelles et les logements collectifs possèdent de nombreuses caractéristiques architecturales communes. Les corniches débordantes s'alignent lorsque les maisons sont mitoyennes.

Les toitures sont à deux pans (ou trois pans dans les angles), avec des pentes à 40°.

Les modénatures, même épurées, sont accentuées par les encadrements de baies en béton brut. Ceux-ci peuvent être assez imposants. Les baies sont plus larges qu'auparavant, les travées ne s'alignent pas systématiquement, rompant avec la composition de façade des Amiénoises.

Des volets roulants en bois viennent compléter les persiennes et volets battants encore employés fréquemment. Enfin, les portes d'entrées possèdent des barreaudages aux motifs épurés.



Des exemples de maisons en recul, rue Saint-Geoffroy



La reconstruction

DÉTAILS DE FAÇADE



Un immeuble collectif du Boulevard Carnot

- Souche de cheminée en briques ①
- Corniche en béton lisse ②
- Volet roulant avec coffre intégré ③



Une maison individuelle de la reconstruction

- Égout avec chéneau ④
- Ferronneries de garde corps simples ⑤
- Encadrement de baie en béton ⑥

La reconstruction

ORNEMENTATIONS



De gauche à droite :

« L'école des garçons », J. Csaky, 1952 (groupe scolaire Delpech, Henriville)

« Le velours d'Amiens », R. Collamarini, 1954 (angle place Vogel et rue du général Leclerc)

« Allégorie de l'eau et du feu », L. Lamotte, 1957 (pignon de la caserne Catelas)

Au total, au moins une trentaine d'éléments statuaire et sculptures remarquables de la reconstruction sont disséminés sur les bâtis de cette période dans la ville.

Certaines façades contrecarrent volontairement le choix du dépouillement, avec des rappels « historisants » tels que de faux colombages en béton, des harpes en pierre collée, des soubassements, seuils ou parties de façades matricées, traitées sous forme de bosselages, de moellons, de cannelures.

Souvent, ces bâtiments sont situés dans un contexte urbain central où se ressent l'inspiration des traits architecturaux datant d'avant-guerres et de styles antérieurs.



L'immeuble à l'angle de la Place Saint-Michel et de la rue Victor Hugo, et ses emprunts classiques (harpes)

La reconstruction

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

Statuaire et bas-reliefs

Il est recommandé de créer les conditions de conservation des éléments statutaires en façades. Comme décrit précédemment, la statuaire en façade joue un rôle majeur et singulier durant la seconde reconstruction, et participe à la richesse patrimoniale de cette période.

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure. Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant. Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Éléments techniques

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Volet paysager

Clôtures, portails et portillons : préserver l'existant et les éléments originels (maçonneries, feronneries). Si entièrement ou en partie plantées, préserver la végétation. En cas de remplacement, se rapprocher de l'aspect et des teintes d'origine.

Sources bibliographiques :

- Vues d'Amiens avec les étudiants de l'UPJV (2013), *Les bas-reliefs décoratifs de la reconstruction*, UPJV, UFR des Arts
- Bailly, X., & Dupont, J. (2013), *Histoire d'une ville, Amiens*, éd. Scerén
- Dufau, P. (1989), *Un architecte qui voulait être architecte*, éd. Londreys

La reconstruction (1945-1960)



© CITE DE L'ARCHITECTURE

La Cité scolaire

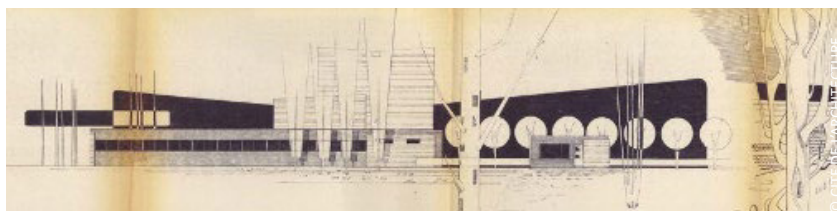
UN PROJET AMBITIEUX



Perspective sur le futur lycée technique des filles



Internat, façade nord, 1949



Elévation sud, futur lycée technique des filles



Lycée technique, façade sud, 1953



Internat, façade nord, 1956

La Cité Scolaire fut le fruit d'une collaboration de trois architectes ayant également œuvré à la reconstruction d'Amiens : Pierre Dufau, Marcel Gogois et Pierre Herdhebut.

Les trois hommes étaient de la même génération et ont collaboré régulièrement.

Faire appel à des architectes reconSTRUCTEURS semblait naturel à cette échelle de projet, tant les établissements d'enseignement figuraient parmi les édifices publics à édifier en priorité. Ils devaient répondre au boom démographique et à l'accueil d'élèves supplémentaires, notamment les filles.

Le projet ambitieux de la Cité Scolaire débuta en 1949. Il fut implanté en bordure sud de la ville, Boulevard de Saint-Quentin.

Le paysage était alors composé de terres agricoles à perte de vue.

Pensé comme un véritable campus, il devait initialement regrouper 7000 élèves dans quatre établissements : deux lycées et deux collèges techniques - un pour chaque sexe, bénéficiant d'équipements communs (réfectoire, salle des fêtes, infirmerie...).

Sa réalisation s'étala par tranches tout au long des années 1950, et plusieurs bâtiments furent réalisés après 1961.

La Cité scolaire

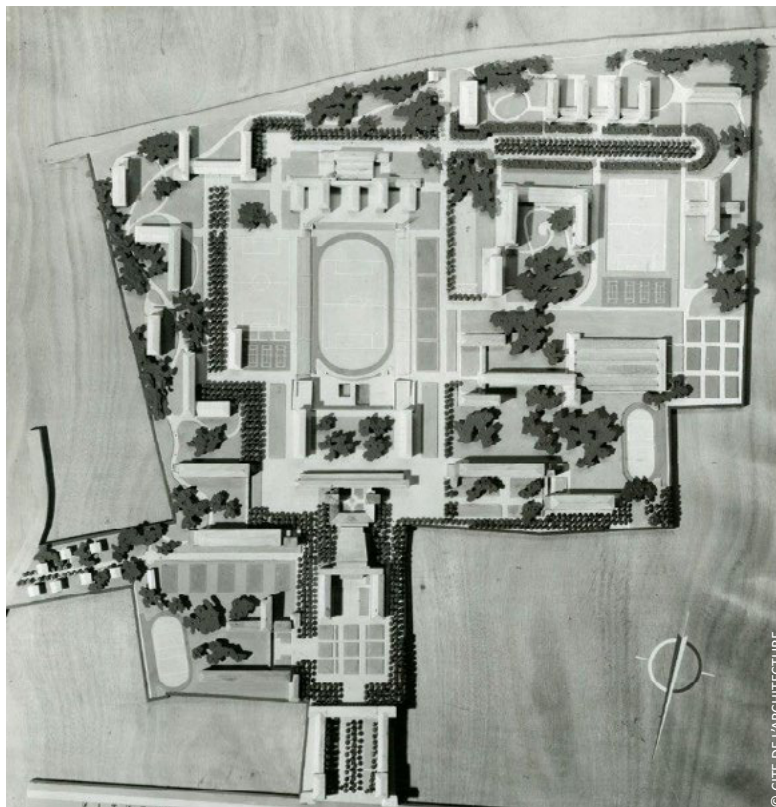
LA STATUAIRE DANS LA CITE

Le projet évoluera énormément durant ces années : d'abord emprunt d'un certain académisme, l'aspect des bâtiments se modernisera et évoluera considérablement.

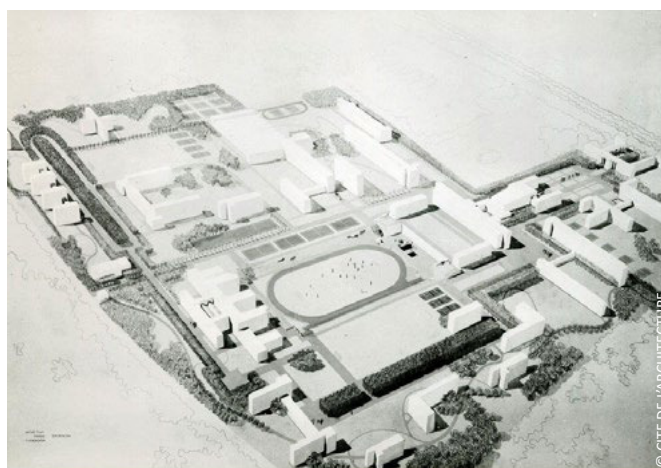
La statuaire, que l'on retrouve sur les façades de la reconstruction d'Amiens, tint également une place importante dans le projet. Ainsi, **René Collamarini (1904-1983)**, artiste et médailleur, réalisa une sculpture du nom de « Prométhée », œuvre en aluminium trônant au-dessus de l'entrée du lycée Louis Thuillier. Elle tient dans la main le feu sacré de l'Olympe, symbole de la connaissance.

Le fruit d'une collaboration :

- **Pierre Dufau (1908-1985)**, architecte et urbaniste, fut chargé du plan de reconstruction de la ville d'Amiens par voie de concours. Il fut architecte en chef du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), puis architecte conseil au Ministère de la Construction. Très prolifique, il fut également l'auteur de plusieurs projets à l'étranger, comme le siège de la Royale Belge à Bruxelles, l'aérogare d'Accra ou encore l'ambassade de France à Phnom-Penh.



Maquette du projet



Vue axonométrique



Vue sur le lycée Thuillier et sa sculpture, années 1950

La Cité scolaire

LE FRUIT D'UNE COLLABORATION



Vue du chantier, années 1950



Vue actuelle. La statuaire et sa place privilégiée



Vue actuelle. La statuaire et sa place privilégiée

- **Marcel Gogois (1899-1990)**, fut un architecte Amiénois très productif au lendemain de la seconde guerre mondiale. Il excella dans l'utilisation du béton, avec les églises Saint-Honoré à Amiens, Saint-Médard de Longueau (toutes deux inscrites au titre de Monuments historiques), et l'église Saint-Martin d'Ailly-sur-Somme. Il participa au projet de la Maison de la Culture, fut à l'origine de plusieurs immeubles de logements datant de la reconstruction d'Amiens, et réalisa des équipements comme le centre socioculturel d'Etouvie, le Centre Picasso de Longueau.

- **Pierre Herdhebaut (1902-1987)**, architecte Amiénois, a participé dans ses jeunes années au projet de cinéma Art Déco « Le Picardy », rue Ernest Cauvin (1936), ainsi qu'à d'autres bâtiments de la première reconstruction (services et commerces), comme la « Banque Nationale de Crédit », rue des 3 Cailloux (1929). Il fut à l'origine de nombreux immeubles de logements de la seconde reconstruction d'Amiens et conçut, avec Dufau, le Centre Administratif du Boulevard du Port (1976).

Il fut également architecte en chef du Département de la Somme, architecte des Bâtiments Civils, et architecte en chef adjoint au MRU.

La Cité scolaire

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

Statuaire et bas-reliefs

Il est recommandé de créer les conditions de conservation des éléments statuariers en façade. Comme décrit précédemment, la statuaire en façade joue un rôle majeur et singulier durant la seconde reconstruction, et participe à la richesse patrimoniale de cette période.

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Éléments techniques

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Volet paysager

Préserver les arbres, arbustes et la végétation en présence. Il est recommandé de préserver le principe d'un campus vert ouvert, sans clôtures, avec ses allées minérales traversantes et sinueuses.

Ressources bibliographiques :

- <https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/ark:/43435/667557.927493>

La reconstruction (1945-1960)



© AUTEUR INCONNU

La Plaine Abladène

LES CITES « GOGOIS » ET « GARCIN »



La rue du 31 août 1944, depuis le haut, en 1949



La rue du 31 août 1944, depuis le bas, en 1949



La rue du 31 août 1944, de nos jours

Deux cités cohabitant

La plaine Abladène comprend les cités éponymes dites « Gogois » et « Garcin ». Il s'agit de deux programmes parallèles datant de l'immédiat après-guerre.

Dans les deux cas, on y retrouve le principe de duplication d'un modèle :

- en R+1+combles pour la rue du 31 août 1944, par Marcel Gogois,
- de plain pied, sur la base d'une « Maison provisoire », dans la cité dite « Garcin » que l'on retrouve dans les rues Robespierre, Pierre Curie et Jules Guesde.

Les deux cités sont conçues selon le principe de la fabrication en série.

Quelle que soit la typologie, on retrouve les dénominateurs communs suivants : des volumes blancs et lisses, des toitures à 2 pans en tuiles orangées claires.

Les parcelles sont systématiquement bordées de haies de faible hauteur et les façades sont constituées d'agglomérés de type « briquillons » recouverts d'un enduit ciment peint en blanc.

La Cité de Marcel Gogois

S'agissant de la Cité Gogois, les façades témoignent d'un minimalisme radical : les volumes à 2 pans sont traités en enduit ciment de teinte claire, ponctués uniquement par les appuis et de fines casquettes béton soulignant les entrées, formant des ombres portées sur les parois lisses.

La Plaine Abladène

LES CITES « GOGOIS » ET « GARCIN »

La rue du 31 août 1944 possède une succession de commerces sous la forme de maisons en bande, et d'une colonnade aujourd'hui clôturée.

On note également la présence d'immeubles collectifs plus récents et de facture différente en R+3 et R+4.

La Cité des architectes Garcin, Durand et Saghérian

Les maisons en simple rez-de-chaussée de la Cité Garcin, situées dans les rues Robespierre, Pierre curie et Jules Guesde, sont issues d'un modèle « type » proposé par les architectes Garcin, Durand et Saghérian en 1946, pour pallier à l'urgence du logement.

Il s'agit ici de l'application de ce « modèle-type » pragmatique conçus en amont, et duplicable selon le besoin.

L'entrée s'effectue par l'angle de la maison, en creux et formant auvent. La volumétrie est simple, de teinte blanche, animée par des volets battants.

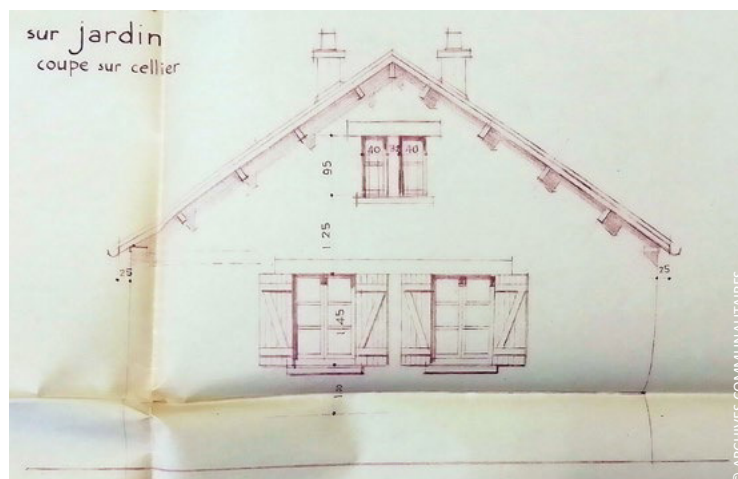
Dénominateurs communs

Bien que conçu par des architectes différents, le quartier donne un sentiment d'homogénéité.

Le langage de la seconde reconstruction est pluriel. La Plaine Abladène en est un témoignage, avec des façades en enduit plutôt qu'en brique, une finition lisse que l'on retrouve sur les ISAL des rues Philippe d'Auxy et Cordier, par exemple.



Maisons « provisoires » de la cité Garcin, en 1949



La « Maison Provisoire », un modèle « en série » conçu par les architectes Garcin, Durand et Saghérian, mis en oeuvre dans la Plaine Abladène. Dessin de 1946



Les « Maisons Provisoires » de nos jours dont la plupart possèdent encore leurs volets battants et leur aspect initial

La Plaine Abladène

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATION

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Toitures des extensions

En cas de surélévation du volume existant, préférer une réhausse partielle. Les toitures terrasses sont possibles en cas d'extension.

Pour plus de renseignements, aller voir :

- <https://archives.somme.fr>

La reconstruction (1945-1960)



Château-Milan et Philippe De Girard

PRÉAMBULE

Le début de la rue du Faubourg de Hem possède deux ensembles caractéristiques de la seconde reconstruction, et de l'utilisation de matériaux de réemploi, plus particulièrement de la brique issue des ruines.

Ce procédé se retrouve à plusieurs endroits dans Amiens et en périphérie (par exemple, l'îlot de la rue Dunant, la Cité administrative rue Jules Barni...).

Les deux projets, conçus dans l'immédiat après-guerre, illustrent chacun l'héritage du style des

années 1930 et l'emploi de détails «historisants», qui disparaîtra rapidement au profit du minimalisme des formes et des préceptes modernes.

Ces deux exemples ont également la particularité de concentrer une collaboration d'architectes ayant énormément oeuvré pour la reconstruction d'Amiens :

- André Arduin, Léon Bazin, Douillet et Marc Saltet, pour le groupe Château-Milan,
- Pierre Herdhebault et Jean-Maurice Lafon, pour le groupe Philippe de Girard.



Vue aérienne, 1947. Les deux groupes sont des chantiers contemporains

Château-Milan et Philippe De Girard

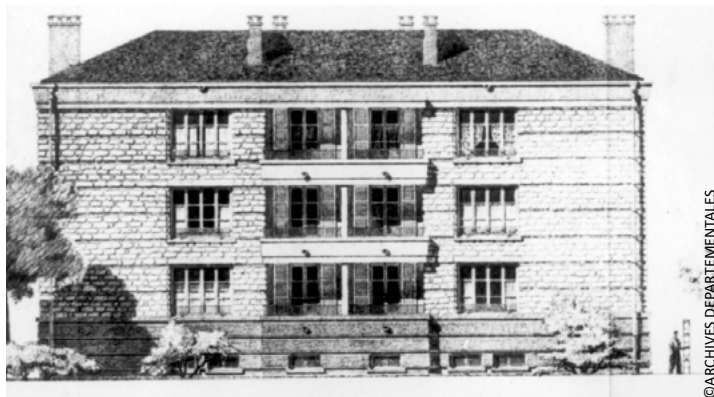
LE GROUPE CHÂTEAU-MILAN



Vue depuis l'Avenue Georges Pompidou



Détails sur les cages d'escaliers et les garde-corps



Elévation, par Arduin et Bazin

Le groupe Château-Milan a été conçu par les architectes Arduin, Bazin, Douillet et Saltet.

Composé d'une barre en R+3 et de 6 plots identiques en R+2, il s'organise suivant un plan régulier autour d'un parc et de deux commerces en simple rez-de-chaussée (l'un d'eux étant encore en activité).

Hormis le parc, délimité par une haie de faible hauteur, les parcelles sont totalement ouvertes et ordonnancées selon des alignements d'arbres et une succession d'allées piétonnes.

De nos jours, une grande partie du parc est dévolue à la crèche. La rue Château-Milan, en impasse, était initialement un axe majeur vers Saint-Maurice. L'artère fut déviée ensuite avec la création de la rue des Près Forêts sur une friche industrielle.

Les façades sont très riches et construites selon un principe identique : à la manière de moellons assemblés selon une alternance d'assises régulières, sur un soubassement en béton de teinte rouge (due aux briques concassées) et travaillé sous forme de bossages filants. Des corniches en débord viennent souligner des toits en croupes.

Les cages d'escaliers, les entrées et les balcons sont travaillés en saillie, sous la forme de fins claustras en béton. Les volets complètent l'opulence des façades. Des jardinières agrémentent les séquences d'entrées. Le végétal a un rôle majeur.

Château-Milan et Philippe De Girard

LE GROUPE PHILIPPE DE GIRARD

Le groupe Philippe De Girard a été conçu par les architectes Herdhebault et Lafon.

À l'inverse du groupe Château-Milan, où la parcelle est laissée libre d'accès, il s'agit de bandes continues en retrait de rue et R+1.

Les coeurs d'îlots sont réservés aux résidents.

Le groupe Philippe De Girard est conçu dans une plus grande sobriété que Château-Milan.

Les « Briquillons », agglomérés dont la teinte rose est induite par le réemploi des briques issues des ruines, sont abondamment employés et totalement assumés en façade.

Les bâtiments de l'îlot central, en revanche, ont été recouverts d'un enduit sur leurs parties agglomérées, ce qui a profondément modifié leur aspect.

La richesse ornementale s'exprime ici par un jeu d'emprunts à l'époque classique, pour les entrées, mêlant assemblage de briques sous forme de harpes ou de pilastres, de frontons surbaissés et arqués, de percements rectangulaires ou ovales.

Les tableaux réguliers en briques rappellent les encadrements précontraints en béton du centre ville. La plupart des menuiseries ont perdu leurs petits bois.



Vue sur l'une des entrées, rue Philippe De Girard



Une partie des agglomérés de réemploi a été enduite



Usage de références classiques : alternance de frontons surbaissés et arqués, de harpes et de pilastres

Château-Milan et Philippe De Girard

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

Façades : Isolation thermique des murs par l'extérieur (ITE)

Les deux groupes présentent des caractéristiques singulières qu'il est souhaitable de préserver : parement en pierre, en brique, emprunts antiques, parpaings de réemploi (brique concassée).

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure. Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Menuiseries extérieures et accessoires

La restitution des volets, lorsqu'il y en avait, est encouragée. Ils participent à la composition des façades.

Volet paysager

Retrouver les aménités paysagères et les portails d'origine, lorsque cela est possible.

Après 1960



Maisons modernes

© AUAP

Maisons modernes

PRÉAMBULE

Issue du mouvement éponyme, l'architecture moderne émerge au début du XX^{ème} siècle et se distingue par une rupture radicale avec les styles traditionnels.

Celle-ci se caractérise par l'abandon des ornements superflus au profit de formes simples et épurées, en mettant l'accent sur la fonctionnalité et l'efficacité : la forme doit suivre la fonction. Le béton armé, l'acier et le verre en sont les matériaux emblématiques.

Grâce aux structures en béton armé, les murs extérieurs sont libérés de toute contrainte structurelle. Cela permet plus de liberté pour la composition des intérieurs mais aussi pour celle des ouvertures en façade : les baies privilégient souvent une connexion entre l'intérieur et l'extérieur et permettent l'apport abondant de lumière naturelle.

Les toits plats et les lignes horizontales sont souvent privilégiés, créant des formes géométriques claires.

L'architecture moderne des maisons, loin d'être froide ou austère, cherche avant tout à répondre aux besoins changeants de la société tout en intégrant les avancées technologiques de l'époque.

Fréquemment bâties en retrait de rue sur une parcelle paysagée ou arborée, les maisons modernes sont issues d'une commande privée la plupart du temps. Elles se distinguent donc de l'habitat pavillonnaire par leur caractère unique et sont souvent conçues par un architecte.

La maison individuelle devient un théâtre d'investigation et d'expérimentation presque sans limites, dans lequel le site joue un rôle fondamental et intime dans la conception.

Le Mouvement Moderne et ses préceptes dicteront la production architecturale tout au long du XX^{ème} siècle.



La Villa Normand, à l'angle des rues Dhavernas et Camille Desmoulins, arch. B. Bougeault, 1967

Maisons modernes

CARACTÉRISTIQUES

Les maisons modernes se caractérisent par une série d'éléments distinctifs : matériaux industriels laissés bruts et apparents, ouvertures larges pour privilégier le rapport à l'extérieur et l'entrée de la lumière naturelle...

Elles adoptent des lignes simples. La toiture est souvent plane (toit terrasse) ou légèrement inclinée (monopente ou à deux pans), accentuant le profil bas et horizontal de la maison.

La forme des baies est libre : c'est l'une des caractéristiques les plus emblématiques du mouvement moderne. Les exemples amiénois en témoignent.

La façade adopte parfois des matériaux naturels et traditionnels tout en questionnant leur mise en œuvre. Le bois, fréquemment employé dans les intérieurs, apparaît sous forme de détails épurés en façade : panneaux, lambris, menuiseries.

La pierre est parfois utilisée en parement.

De manière générale, la palette de couleurs est relativement neutre.



Villa du 148 rue Saint-Fuscien, B. Bougeault, vers 1965



Villa du 7, Allée du Montjoie, GGK architectes (B.Gogois, C.Guislain, R.Le Van Kim), années 1960

Maisons modernes

CARACTÉRISTIQUES



Villa Tribouilloy, rue Saint-Fuscien, B.Bougeault, 1972



Villa Normand, rue Dhavernas, B. Bougeault, 1967

On trouve également des exemples de maisons travaillées en béton coffré, comme la Villa Tribouilloy de Bernard Bougeault (1972).

Le travail du béton, « nouvelle minéralité », est à l'architecture moderne, ce que celui de la pierre est à l'architecture classique.

Sa maîtrise permet de s'émanciper de toute considération architectonique traditionnelle, avec des porte-à-faux rendus possiblement conséquents, une finesse d'ouvrage, et l'émancipation de tous les canons classiques de manière générale.

L'emploi du béton armé permet de libérer les façades et d'obtenir des compositions libres : « Murs rideaux » ou parois menuisées, comme c'est le cas avec la Villa Normand, de 1967. Un lien étroit se noue entre intérieur et extérieur, avec l'ouverture des façades.



La villa du 404 rue Saint-Fuscien, F. Seigneur, 1991

Maisons modernes

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

Façades : Isolation thermique des murs par l'extérieur (ITE)

L'isolation thermique par l'intérieur est recommandée.

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec

l'extension.

Menuiseries extérieures et accessoires

La restitution des volets, lorsqu'il y en avait, est encouragée. Ils participent à la composition des façades.

Volet paysager

Retrouver les aménités paysagères et les portails d'origine, lorsque cela est possible (documenté ou éléments identiques visibles dans le voisinage...).

Après 1960

Les logements collectifs après 1960

© ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les logements collectifs après 1960

PRÉAMBULE

On peut considérer que la reconstruction d'Amiens s'achève au tout début des années 1960.

Néanmoins, avec la forte croissance et le développement économique de la ville, sa démographie, relativement constante jusqu'au milieu des années 1950, fait ensuite un bond considérable, passant de 92 000 à 131 000 habitants de 1954 à 1975.

Ce phénomène est à mettre aussi en parallèle avec le développement de la zone industrielle : l'industrie textile, qui fut longtemps le principal moteur économique de la ville, fut progressivement supplantée dans ce rôle par l'industrie automobile, ferroviaire et chimique, appelant une main-d'oeuvre toujours plus importante.

Cette pression urbaine n'est pas un phénomène isolé. Le choix des grands ensembles s'observe à l'échelle nationale.

Ce besoin de logements en masse sera l'occasion de concrétiser des concepts de développement urbain, forcément en rupture avec le modèle de croissance traditionnel des villes sur le très long terme.

Avec le ralentissement économique, ce modèle évoluera ensuite vers la volonté d'une plus grande mixité de typologies urbaines.



Le Pigeonnier en cours de construction, photographie aérienne, 1965

Les logements collectifs après 1960

LE PIGEONNIER, 1960



Rue Mozart, photo de P. Caron, 1968



Vue aérienne, photo de R. Henrard, 1969



Carte postale des années 1960

La Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) Nord de 1959 a acté la mise en oeuvre du quartier.

Yervante ZaccariaToumaniantz en fut désigné architecte en chef.

Cette convention état-collectivité facilitait alors les mesures d'expropriations pour la construction des grands ensembles. Il s'agissait initialement de parcelles à vocation agricole.

Le quartier fut implanté selon le Cardo-Décumanus, un principe de plan régulier de l'antiquité communément emprunté pour élaborer des villes nouvelles. Le chantier dura une vingtaine d'années, et 4 735 logements seront ainsi créés. Le parti-pris s'appuyait sur une verticalité affirmée des immeubles pour laisser libre le sol naturel et le privilégier comme bien commun.

Le programme prévoyait également la construction d'écoles et de commerces de proximité.

Par la suite, le Parc René Coty et le développement de l'hôpital viendront compléter le tissu urbain entre le quartier Nord et le quartier Saint-Maurice.

Depuis, le quartier a été fortement remanié par les programmes de rénovation urbaine qui se sont succédés à partir des années 1980.

Les logements collectifs après 1960

ETOUVIE, 1958-1977

Le quartier Etouvie, à l'ouest de la ville, fut implanté sur une vaste zone de jardins comprise entre la route d'Abbeville et la Somme, et en prolongement de l'ancien bourg de Montières.

Le quartier est pensé sur le principe d'un village, avec la volonté d'y insuffler une vie commerciale.

Il est le fruit de 3 phases de développement aux philosophies bien différentes.

Une première partie, appelée aujourd'hui « Vieil Etouvie », est érigée en 1958 sur la base d'un plan régulier, à l'image d'Amiens Nord.

Mais les architectures de barres furent rapidement l'objet de critiques acerbes au niveau national.

À partir de 1969, on finit donc par changer de paradigme avec un modèle urbain très différent, que l'on nommera ensuite « le nouvel Etouvie » : des appartements plus spacieux, dont les façades étaient rythmées par des bow-windows colorés, en rupture assumée avec le modèle précédent.

Les immeubles s'organisent autour de rues intérieures sur dalles, entièrement dévolues aux piétons, le stationnement étant relégué au sous-sol.



Au pied de la Tour Bleue, carte postale, 1964



Vers la rue d'Artois, photo de P. Martin, années 1960



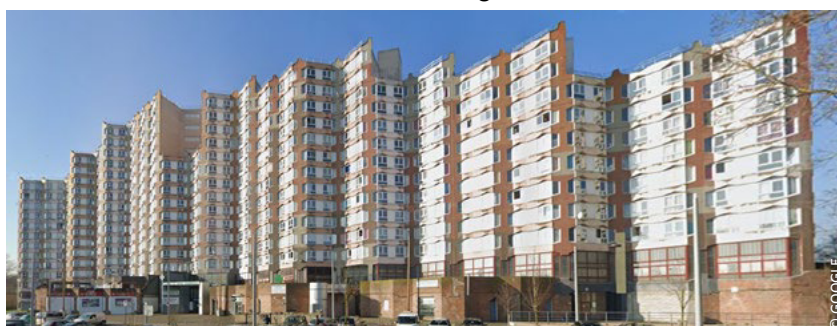
Etouvie, années 1980

Les logements collectifs après 1960

ETOUVIE, 1958-1977



Le CSC, de M. Gogois, 1965



Les Coursives, de C. Guislain et Y.Z. Toumaniantz, 1977



L'école Georges Brassens, Deprick et Maniaque, 2011



Le groupe scolaire « Bords de Somme », Urba Linéa, 2015

Enfin, une troisième phase de travaux, en 1976, avec la construction des « Coursives », un complexe ambitieux ayant pour but de pallier à l'absence de dynamique commerciale et à l'isolement du quartier, problématiques pourtant identifiées dès 1958, pour éviter le phénomène de cité-dortoir.

Depuis 1984, la réflexion s'articule vers une plus grande mixité des typologies urbaines, une valorisation des espaces publics et de ses qualités paysagères, en parallèle d'un vaste programme de rénovation énergétique.

Les équipements ont aussi fait l'objet d'une campagne récente de rénovation énergétique et urbaine (écoles, commerces Place des Provinces).

Malgré son éloignement du centre ville, le quartier Etouvie a trois atouts majeurs :

- son dialogue si particulier avec la Somme, toute proche ;
- son patrimoine végétal, avec des arbres en majesté quelque soit l'endroit où l'on porte le regard ;
- ses libres déambulations piétonnes à travers le quartier, promenades apaisées renforcées par un trafic automobile assez faible.

Les logements collectifs après 1960

PIERRE ROLLIN, 1978

Le quartier Pierre Rollin date de la fin des années 1970. Il a été conçu à la fois dans l'esprit de la circulaire dite « Tours et barres » de 1971, revenant sur le modèle des grands ensembles, et du « plan construction » de la même année, un programme de recherche et d'expérimentation.

Le programme mixe logements collectifs et individuels. Le quartier est distribué selon une voie piétonne centrale, « L'Allée des Rencontres », comportant un noeud de services, de commerces et d'équipements publics. De part et d'autre de cet axe se développent des collectifs aux volumes volontairement fractionnés et distribués par des liaisons douces.

Les immeubles des 6-10 Allée de Beaulieu et 2-8 Allée Pierre Rollin sont des adaptations des modèles « G2 Innovation », par les architectes Sirvin, Chevallier, Sacoun et Saghérian (architecte d'opération). Ils ont bénéficié du label « Architecture Contemporaine Remarquable » (ACR) en 2022.

Les zones alentour s'organisent sous la forme de parcs résidentiels (architecte : J.K. Saghérian), avec les deux mêmes principes d'allées piétonnes traversantes et de linéaires brisés. Le quartier est actuellement en pleine mutation (NPNRU - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain). Les « promenades paysagées » participent à la qualité du site.

D'autres modèles « Innovation » existent sur Amiens.

Voir les fiches « Vallée Saint Ladre » et « Maisons Gradins ».



« G2 », par Sirvin Chevallier, Sacoun et Saghérian, 1978



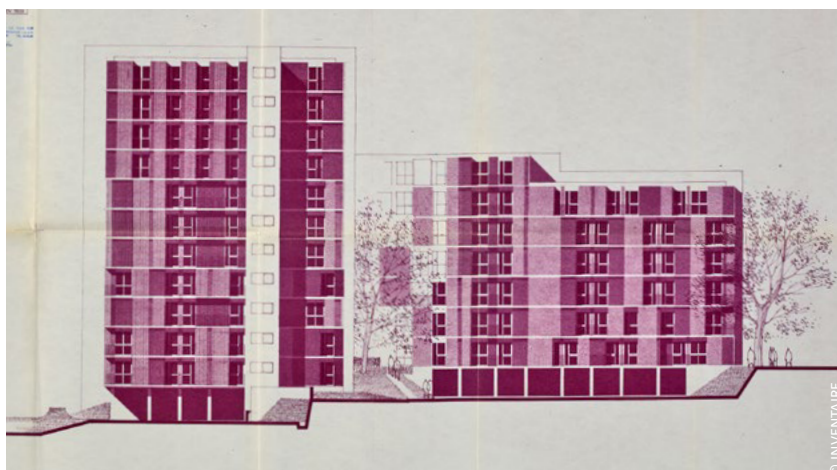
Vue aérienne du quartier en 1979. La majeure partie des immeubles de l'Allée des Rencontres a été construite. Les deux collectifs « G2 Innovation » et le Parc d'Assas sont en cours de chantier

Les logements collectifs après 1960

LES OPERATIONS RESIDENTIELLES



Le Parc Beauvillé, atelier GKG, en 1972



Parc Beauvillé, « Façades-types », atelier GKG, 1968



La « Résidence des 3 Pavillons » construite vers 1965

Le parc Beauvillé fut un programme d'accession à la propriété envisagé dès le milieu des années 1950, d'abord esquissé par M. Gogois et J.K. Saghérian, et finalement repris en 1967 par l'atelier GKG (architectes B. Gogois, C. Guislain, R. Le Van Kim).

Le chantier, difficile, dura 10 ans, et seuls 288 logements sur les 603 envisagés furent finalement réalisés, mais il reste fidèle à la philosophie initiale. Ce programme ambitieux comprenait également des commerces et une école.

Un soin tout particulier fut apporté au dialogue avec le site naturel, le traitement paysager et les vues sur l'étang de Rivéry. Il était question de créer des cheminements apaisés sous les immeubles, le parc se constituant comme « promontoire urbain en zone rurale ». La structure en poteaux-poutres est revêtue d'une peau translucide, ou « mur rideau », matériau alors innovant et participant à l'apport de lumière dans les logements.

Parmi d'autres opérations de collectifs résidentiels, on peut citer la « Résidence des 3 Pavillons », ensemble assez discret, témoignant du soin apporté au contexte paysager à cette époque.

Les logements collectifs après 1960

LES COLLECTIFS DEPUIS 1980

À partir de la fin des années 1970, le ralentissement économique remet en question le modèle du développement périphérique et, avec lui, celui de l'émancipation du courant moderne avec l'histoire.

Certains ensembles continuent de s'inscrire dans une écriture innovante et un rapport intime au site, comme le Parc « Hotoie 2 - Pourchelle » de 1982, implanté dans un cadre naturel exceptionnel, et dont les balcons en saillie donnent aux enveloppes une dynamique géométrique toute particulière.

Mais d'autres commencent à jouer la carte d'emprunts historisants, comme les immeubles de la rue Picasso, de 1987, avec un lexique ornemental volontairement chargé : mosaïques, colonnes...

Enfin, on assiste au réinvestissement du centre historique. L'Île des Becquerelles de 1979, puis la Résidence des Parcheminiers de 1987 en sont le parfait exemple.

Ces deux programmes, situés dans le vieux Saint-Leu, questionnent la forme architecturale selon une approche « historisante », et « vernaculaire », un positionnement acté à cette époque par le concours d'idée pour la reconstruction du centre historique, avec Robert Krier comme ambassadeur.



La Hotoie 2 - Pourchelle, rue Verrier-Lebel, 1982



Immeubles de la rue Picasso, Vallée St-Ladre, 1987



Île des Becquerelles, de l'atelier Devillers, 1979



Résidence des Parcheminiers, J.P. Bertiaux, 1987

Les logements collectifs après 1960

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

Aspect

- Veiller à respecter l'architecture d'origine
- Veiller à proposer un volet paysager adapté, privilégiant la qualité résidentielle

Après 1960

Maisons Gradins Jardins



Maisons Gradins Jardins

CARACTERISTIQUES

Située rue Le Corbusier, dans le quartier Val d'Avre au sud-est de l'agglomération, cette opération comporte trois ensembles de logements collectifs implantés dans un quartier résidentiel pavillonnaire.

Les « Maisons Gradins Jardins » sont issues du modèle du même nom créé par les architectes Michel Andrault et Pierre Parat.

À l'initiative du Plan Construction instauré par l'État en 1971, plusieurs concours se succèdent sur des sites différents (en 1973, 1974 et 1975). L'ambition est de renouveler la construction française de logements collectifs, et de l'ouvrir à l'innovation à partir d'une production en série.



Tous les « Modèles Innovation » se fondent donc sur des innovations technologiques, de préfabrication et d'industrialisation dans leur procédé de construction, ainsi que sur des expérimentations typologiques et morphologiques qui favorisent la flexibilité et la polyvalence des espaces intérieurs et extérieurs.

Toutefois, chaque opération est unique par son adaptation spécifique au territoire, à son environnement spécifique et au programme de son implantation.

Maisons Gradins Jardins

CARACTERISTIQUES



Le modèle « Maison Gradins Jardins » est mis en œuvre selon différentes déclinaisons (linéaire, pyramidal, ou à toiture). À Amiens, c'est le modèle linéaire qui est mis en œuvre.

Plusieurs traits en fixent les caractéristiques. Le lien est fort entre intérieur et extérieur, grâce à de larges terrasses individuelles plantées, la disposition des logements en gradins, le motif du garde-corps / jardinière et l'intégration des parkings au sein du bâtiment.

La valeur patrimoniale de cette architecture singulière a été reconnue en 2022, avec l'obtention du label ACR (Architecture Contemporaine Remarquable).



Maisons Gradins Jardins

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

Pour aller plus loin :

- Quartier Val d'Avre à Amiens (80) | Modèle innovation Maisons Gradins Jardins. CAUE du Nord.
- Les Modèles | Modèles Innovation en Hauts-de-France.

Lotissements et parcs résidentiels



Le Parc Delpesch

Le Parc Delpech

PRÉAMBULE

Les lotissements et parcs résidentiels constituent des programmes immobiliers regroupant plusieurs habitations, réalisées par un même promoteur dans le cadre d'un chantier unique.

Cette forme urbaine est assez répandue, plus particulièrement au-delà de la deuxième ceinture de boulevards.

À partir des années 1970, plus de la moitié des constructions neuves en France sont des logements individuels.

Souvent composé de pavillons, les lotissements et parcs résidentiels représentent un foncier important et s'implantent majoritairement en périphérie urbaine.

Vendues sur plan, pendant ou après leur construction, les habitations peuvent être sérielles ou déclinées de différentes manières. Ces opérations peuvent mixer les typologies et regrouper immeubles collectifs et maisons individuelles, à l'instar du Parc Delpech situé dans le quartier Plein Sud.

La grande flexibilité du degré de planification permet une pluralité de solutions formelles et

typologiques. En outre, les formes urbaines du lotissement peuvent être très diverses selon les époques : pavillons, villas « d'influence moderne », maisons accolées, immeubles collectifs...

Durant sa période active de 1960 à 1977, l'atelier d'architecture Bernard Bougeault, par exemple, a conçu plusieurs résidences et parcs immobiliers sur le territoire amiénois selon des préceptes modernistes. La cohérence urbaine de ces parcs et la place faite au paysage, encore lisibles de nos jours pour la plupart, méritent une attention particulière.

Leur qualité bâtie, paysagère et la cohérence des plans d'ensembles méritent d'être préservées dans leurs principes et parti-pris essentiels, tout en permettant une certaine souplesse face aux enjeux environnementaux et sociétaux.

Le Parc Delpech obtient en octobre 2025, le label « Architecture contemporaine remarquable » pour une durée de 100 ans.



Rue Philippe de Commynes, Parc Delpech



Une vue à travers le parc

Le Parc Delpech

CARACTERISTIQUES

Réalisé par l'architecte Bernard Bougeault entre 1967 et 1977, cet ensemble résidentiel composé de 29 villas et de 8 immeubles de logements collectifs est situé au sud d'Henriville, délimité par les rues André Chénier, Georges Beauvais et Sagebien.

Plusieurs équipements, dont une école, un centre commercial et un local associatif, s'ajoutent au programme. Développée dans un parc généreusement arboré (près de 200 arbres et 2 000 arbustes ont été plantés), l'écriture architecturale est résolument moderne.

Les façades sont entrecoupées de percements horizontaux et verticaux, aux menuiseries de teinte sombre, sortes d'entailles sur des surfaces uniformes. Les volumes sont très découpés, sans soubassements pour la majorité, ou avec du béton coffré lisse peint de teinte gris mat.

Peintes en blanc avec des joints dégageant les arêtes, les briques laissées apparentes rappellent un traitement finnois.



Vue aérienne sur les toitures de teinte cuivre



Détail sur la jonction parois-toiture

NOTE *Le Parc Delpech fait partie des nombreuses réalisations de Bougeault à Amiens (au moins une vingtaine de projets complétés). Parmi celles-ci, deux autres parcs résidentiels présentent des caractéristiques très proches à celles du Parc Delpech : les Parcs Jean-Marc Laurent et Edmond Rostand (quartier Sud-Est).*

Le Parc Delpech

CARACTERISTIQUES



Détail de toiture et la composition des cheminées



Détail des entrées et des creux formant porches

Les villas, uniques, sont dessinées sur mesure. Toutefois, un règlement fixe plusieurs principes communs destinés à créer un ensemble harmonieux à l'échelle du parc résidentiel.

D'inspiration scandinave, les toitures sont débordantes, habillées de rives en bois foncé. Les chéneaux sont dissimulés dans les toitures.

Comprises entre 5 et 30%, les monopentes (ou deux pans) des villas sont recouverts de bac acier avec, en surface, une pellicule de cuivre s'oxydant naturellement pour prendre une teinte verte nuancée.

Les menuiseries et portes extérieures sont marquées par l'absence de petit bois et sont couramment de teinte foncée brun-rouge (palissandre) ou plus rarement gris aluminium naturel ou noir.

Les volets coulissants en bois sombre sont une caractéristique de cette architecture, comme les cheminées qui font l'objet d'un soin tout particulier, au dessin unique à chaque maison.

Cette attention au détail conduit à intégrer tous les éléments dès la conception.

Le Parc Delpech

CARACTERISTIQUES

Les coffres de volets roulants sont intégrés et dissimulés derrière les linteaux.

Les clôtures plantées constituent un élément paysager important du parc. Leur hauteur est modulée suivant une fonction précise : filtre végétal (110, 170 cm) ou percée visuelle (70 cm).

Les portillons et portails sont constitués de lames de bois foncé de hauteur identique à celles des supports maçonnés.

Enfin, au cœur du parc, huit immeubles s'inscrivent dans un paysage boisé s'inspirant des environnements de montagne.

L'écriture architecturale des collectifs diffère de celle des villas par l'emploi d'un enduit béton blanc mat comportant de fines rainures verticales.

Les garde-corps des balcons, constitués de lames horizontales lisses en bois foncé, sont supportés par un fin barreaudage de fers plats.



Détail des lames de bois formant garde-corps



Vue sur les collectifs en coeur d'îlot (2^{ème} tranche)

Le Parc Delpech

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Façades des extensions

Il est recommandé d'adopter une teinte blanche en cas d'extension.

Toitures des extensions

En cas de surélévation du volume existant, préférer une réhausse partielle. Les toitures terrasses sont possibles en cas d'extension.

En cas de pente, il est recommandé d'être similaire, en teinte et aspect, à la toiture du bâtiment principal : Teinte « cuivre », ou correspondance RAL 6019 « Vert Blanc ».

Ressources bibliographiques :

- SAUVÉ Fabien & LEFEBURE Thierry (2005), *Bernard Bougeault. Un architecte, une agence 1961-1976*. Picardie, éd.Lieux Dits

Lotissements et parcs résidentiels (après 1960)



Le Parc Jean-Marc Laurent

Le Parc Jean-Marc Laurent

PRÉAMBULE

Le Parc Jean-Marc Laurent fut conçu par l'équipe de Bernard Bougeault la même année que le Parc Delpech (voir fiche dédiée).

Ils sont proches au point qu'on pourrait les considérer comme jumeaux. Le végétal y a un rôle majeur, les bâtiments sont également d'inspiration finnoise.

Les seules différences tiennent dans le choix de matériaux pour les couvertures, l'absence de portails et la typologie. Il ne s'agit ici que de maisons individuelles, contrairement au Parc Delpech qui comporte des immeubles collectifs en cœur d'îlot.

Durant sa période active de 1960 à 1977, l'atelier d'architecture Bernard Bougeault, par exemple, a conçu plusieurs résidences et parcs immobiliers sur le territoire amiénois selon des préceptes modernistes. La cohérence urbaine de ces parcs et la place faite au paysage, encore lisibles de nos jours pour la plupart, méritent une attention particulière.

Leur qualité bâtie, paysagère et la cohérence des plans d'ensembles méritent d'être préservés dans leurs principes et parti-pris essentiels, tout en permettant une certaine souplesse face aux enjeux environnementaux et sociétaux.



Le Parc Jean-Marc Laurent, une vue à travers les parcelles

Le Parc Jean-Marc Laurent

CARACTERISTIQUES

Réalisé par l'architecte Bernard Bougeault entre 1967 et 1969, cet ensemble résidentiel, composé de 33 villas, est situé à l'angle de la rue Jean-Marc Laurent et rue de Québec.

Développée dans un parc généreusement arboré, l'écriture architecturale est résolument moderne.

Comme pour le Parc Delpech, les aménités paysagères sont au centre du projet, avec des compositions de haies, d'arbustes, de tilleuls et de résineux, sur un terrain sinueux sculpté à partir des déblais des constructions.

Les façades sont entrecoupées de percements aux menuiseries de teinte sombre. Les volumes sont très découpés, sur des soubassements lisses et de teinte gris mat.

Peintes en blanc avec des joints dégageant les arêtes, les briques laissées apparentes rappellent un traitement finnois.

Des bandeaux horizontaux, verticaux ainsi que de larges baies vitrées viennent enrichir cet ensemble.

D'inspiration scandinave, les toitures sont débordantes, habillées de rives en bois foncé. Les chéneaux sont dissimulés dans les toitures.



Vue aérienne du parc Jean-Marc Laurent



NOTE Le parc Jean-Marc Laurent fait partie des nombreuses réalisations de Bougeault à Amiens (au moins une vingtaine de projets complétés). Parmi celles-ci, deux autres parcs résidentiels présentent des caractéristiques très proches à celles du Parc Jean-Marc Laurent : les Parcs Delpech et Edmond Rostand.

Le Parc Jean-Marc Laurent

CARACTERISTIQUES



Comprises entre 5 et 30 %, les monopentes (ou deux pans) des villas sont recouverts d'ardoises.

Les menuiseries et portes extérieures sont marquées par l'absence de petit bois et couramment de teinte bois foncé brun-rouge (palissandre).

Les volets coulissants en bois sombre sont une caractéristique de cette architecture, comme les cheminées qui font l'objet d'un soin tout particulier, au dessin unique à chaque maison.



Cette attention au détail conduit à intégrer tous les éléments dès la conception.

En cas de volets roulants, les coffres sont dissimulés derrière le linteau.

Les clôtures plantées sont un élément paysager important du parc. Leur hauteur est modulée suivant une fonction précise : filtre végétal ou percée visuelle.



Le Parc Jean-Marc Laurent

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Façades des extensions

Il est recommandé d'adopter une teinte blanche en cas d'extension.

Toitures des extensions

En cas de surélévation du volume existant, préférer une réhausse partielle. Les toitures terrasses sont possibles en cas d'extension.

En cas de pente, il est recommandé d'être similaire, en teinte et aspect, à la toiture du bâtiment principal : Teinte ardoisée, ou similaire.

Ressources bibliographiques :

- SAUVÉ Fabien & LEFEBURE Thierry (2005), *Bernard Bougeault. Un architecte, une agence 1961-1976*. Picardie, éd. Lieux Dits

Lotissements et parcs résidentiels (après 1960)

La Résidence Edmond Rostand



© AMAP

La Résidence Edmond Rostand

PRÉAMBULE

La résidence Edmond Rostand fait partie d'une série de parcs résidentiels conçus par l'atelier Bougeault à la même époque (voir fiches Parc Delpech, J.M.Laurent). Ils ont certains principes architecturaux communs, comme le choix de façades blanches, de menuiseries en bois de teinte sombre, de toitures à faibles pentes. De même, le projet fait la part belle au traitement

paysager, jugé essentiel pour gérer la covisibilité, l'intimité des parcelles depuis la rue.

Ces qualités, bâtie et paysagère, méritent d'être préservées dans ses principes et parti-pris essentiels, tout en permettant une certaine souplesse face aux enjeux environnementaux et sociétaux.



Vue sur l'une des maisons, rue Paul Verlaine

La Résidence Edmond Rostand

CARACTERISTIQUES

Conçu par l'atelier d'architecture Bernard Bougeault en 1963 et livré en 1966, cet ensemble résidentiel, composé de 11 villas identiques dans l'Allée du Parc, à l'angle de la rue Edmond Rostand et rue de Québec, est le premier des 3 parcs résidentiels (Delpech et Jean-Marc Laurent) à être réalisé.

Les limites de parcelles sont traitées par des haies, les résineux et les arbustes y ont déjà un rôle de tampon visuel.

L'écriture architecturale est résolument moderne et fait appel à une simplicité des formes : les maisons sont en simple rez-de-chaussée, certaines sont construites sur un sous-sol complet. Toutes sont conçues sur le même plan et coiffées d'une couverture débordante à faible monopente en bac acier.

Un angle du bâtiment, traité en « creux », fait office de porche, l'arête étant symbolisée par un fin poteau métallique.

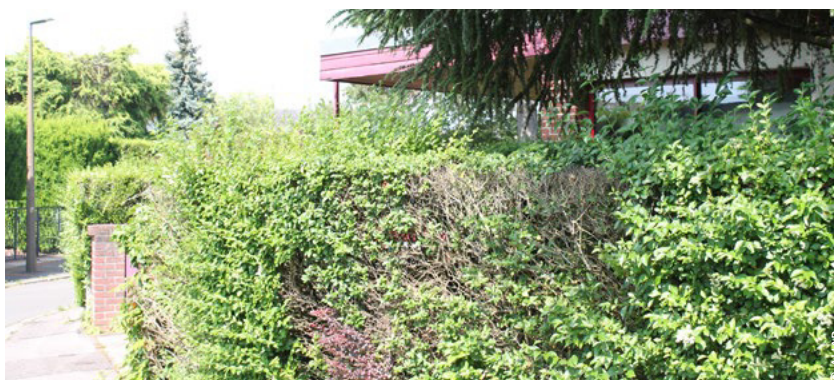
Ce « creux » est contrebalancé par le parement d'un autre angle, en briques ou moellons, des matériaux contrastant avec la clarté des enduits.



Vue aérienne, 1972



Vue sur le principe du porche en creux et du parement



Vue sur les aménités paysagères du parc

La Résidence Edmond Rostand

CARACTERISTIQUES



Vue sur les aménités paysagères du parc

Les menuiseries et rives de toits sont traitées en bois sombres, à l'image de la plupart des parcs résidentiels conçus par l'atelier Bougeault à cette époque, tout comme le dessin des cheminées.

Cette attention au détail conduit à intégrer tous les éléments dès la conception. Ici, pas de volets coulissants, mais des volets roulants en bois dissimulés par le linteau.

NOTE

Le parc Edmond Rostand fait partie des nombreuses réalisations de Bougeault à Amiens (au moins une vingtaine de projets complétés). Parmi celles-ci, deux autres parcs résidentiels présentent des caractéristiques très proches à celles du parc Edmond Rostand : les Parcs Jean-Marc Laurent et Delpech.

La Résidence Edmond Rostand

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Toitures des extensions

En cas de surélévation du volume existant, préférer une rehausse partielle. Les toitures terrasses sont possibles en cas d'extension. En cas de pente, il est recommandé d'être similaire, en teinte et aspect, à la toiture du bâtiment principal : Teinte ardoisée, ou similaire.

Volet paysager

Favoriser la préservation des arbres et arbustes en présence, participant à la qualité paysagère du parc et l'intimité des parcelles.

Ressources bibliographiques :

- SAUVÉ Fabien & LEFEBURE Thierry (2005), *Bernard Bougeault. Un architecte, une agence 1961-1976*. Picardie, éd. Lieux Dits

Lotissements et parcs résidentiels (après 1960)

Le Parc René Coty

Le Parc René Coty

CARACTERISTIQUES

Réalisé par l'architecte Bernard Bougeault entre mai 1968 et février 1979, ce parc se développe dans un paysage urbain de transition caractéristique de l'après-guerre, bordé au nord par les nouvelles barres de logements et au sud par les maisons amiénoises du XIX^e siècle.

Son plan d'ensemble se caractérise par une hiérarchie des voies de circulation, où il s'agissait de distribuer de manière progressive les flux de passage : rue pour la ville, voies secondaires pour l'îlot et sentiers piétons pour l'intime.

Le plan se rapproche de certains modèles hollandais appliqués à Amsterdam dans les années 1950.

L'ensemble du terrain est divisé en 466 lots dont 461 sont destinés à des maisons individuelles de 4 ou 5 pièces, d'une largeur de 7 mètres, accompagnées de garages. Les 5 lots restants sont attribués à des bâtiments collectifs de 4 niveaux.

Chaque maison et chaque appartement possède un garage. Ceux-ci sont groupés par bandes le long de petites voies en impasse.



Vue aérienne sur le parc René Coty



Vue sur les aménagements paysagers et la composition picturale des façades sur rue

Le Parc René Coty

CARACTERISTIQUES



Vue sur la succession des maisons et la rythmique des pignons en saillie



Détail sur les volets coulissants et leur rôle majeur dans la composition des façades

L'intérêt de cette opération tient également au projet chromatique.

À l'origine, chaque logement était intégré dans la continuité d'une façade urbaine.

Une composition générale fixait les teintes et l'ordonnancement des grands aplats colorés selon la position de la maison dans l'alignement.

Le choix des couleurs, des tons et des teintes naturelles, peu nombreux, voulait rappeler les enduits de certaines villes anciennes, et créer une harmonie entre les maisons.

Les volets coulissants participent à la composition d'ensemble et à l'animation des façades. Il s'agit d'un élément de composition emblématique de l'architecture de Bougeault, qu'il exploite également dans d'autres projets, comme les villas du Parc Delpech (voir fiche dédiée).

On obtient ainsi une composition colorée et animée qui fait disparaître les limites et fragmentations entre les bâtiments.

Cet ensemble apparaît comme une réinterprétation de l'Amiénoise : alignement des maisons, diversité chromatique, variété des modénatures...

Le Parc René Coty

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.
Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.
Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Toitures des extensions

Les toitures terrasses sont possibles en cas d'extension.
En cas de pente, il est recommandé d'être similaire, en teinte et aspect, à la toiture du bâtiment principal (teinte « ardoisée »).

Ressources bibliographiques :

- SAUVÉ Fabien & LEFEBURE Thierry (2005), *Bernard Bougeault. Un architecte, une agence 1961-1976*. Picardie, éd. Lieux Dits

Lotissements et parcs résidentiels (après 1960)

Le Parc Frédéric Mistral

Le Parc Frédéric Mistral

CARACTERISTIQUES

Réalisé par l'architecte Bernard Bougeault en 1972, le Parc Frédéric Mistral est un ensemble de logements sociaux situé dans la ZUP Sud d'Amiens.

Comprenant 250 logements individuels et trois immeubles de logements collectifs, le processus industriel est au centre de la démarche architecturale.

Cependant, l'attention portée à ces logements est équivalente à celle accordée aux villas du Parc Delpech, ce dont témoigne le traitement de la transition entre l'échelle de la voie et celle des logements.

Un décalage entre chaque maison permet une distance avec la rue, préservant l'intimité de chaque accès.

Les structures sont constituées de cadres en béton réalisés avec des coffrages-tunnels de 3 mètres de large, accolés les uns aux autres.

Deux panneaux de polyester stratifié comblés de mousse polyuréthane viennent fermer ces cadres de part et d'autre. À l'origine, les panneaux étaient teintés dans la masse avec des couleurs primaires vives, dont une fine couche de polyester venait en accentuer la teinte.



Vue aérienne sur le parc Frédéric Mistral



Vue sur les panneaux «Arlequins» d'origine en 1972

Le Parc Frédéric Mistral

CARACTERISTIQUES



Vue sur l'habillage des façades, datant de 1985



Vue actuelle. Bien que différentes des façades initiales, les parois reprennent leur principe de jeu chromatique

L'ensemble a connu une opération de rhabillage des façades en 1985, liée à la pose d'une isolation extérieure. Cette opération a eu pour effet d'uniformiser les teintes et de perdre le « manteau d'Arlequin », tel que le décrivait Bougeault.

D'épaisses menuiseries en PVC avaient altéré l'aspect originel des façades. Seuls les décalages des volumes restaient perceptibles.

Néanmoins, une nouvelle opération de rénovation, débutée en 2023 reprend un principe de code couleurs dans les encadrements de baies.

Malgré une apparence atténuée par les différentes opérations de ravalement des façades, le parc Mistral présente des caractéristiques architecturales et paysagères intéressantes qu'il s'agit de retrouver.

Enfin, comme c'est le cas pour les autres parcs résidentiels de Bougeault, l'ensemble dispose d'une organisation favorisant les échanges tout en respectant l'intimité des habitants avec, à proximité, les aménités naturelles et urbaines.

Le Parc Frédéric Mistral

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

Façades et Isolation thermique des murs par l'extérieur (ITE)

L'aspect d'origine a été fortement modifié. Dans la mesure du possible, retrouver l'apparence d'origine avec des panneaux teintés dans la masse de couleurs vives.

Les décalages entre les maisons doivent être maintenus.

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec

l'extension.

Éléments techniques

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Volet paysager

Améliorer la présence du végétal et diversifier les essences pour mieux intégrer les espaces bâtis à la végétation, pour créer à terme des zones ombragées le long des axes.

Ressources bibliographiques :

- SAUVÉ Fabien & LEFEBURE Thierry (2005), *Bernard Bougeault. Un architecte, une agence 1961-1976. Picardie*, éd. Lieux Dits

Lotissements et parcs résidentiels (après 1960)



© GOOGLE

Le Parc d'Assas

CARACTERISTIQUES

Le Parc d'Assas est un ensemble résidentiel d'environ 90 maisons individuelles, construit le long de la rue Jean-Marc Laurent entre 1970 et 1973.

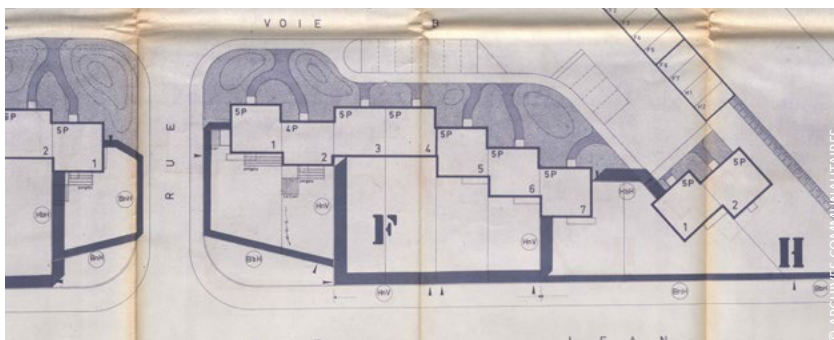
Appelée « ZUP Henriville », l'opération fut portée par la SEDSOM, et le projet conçu par Jacques Kegham Sagherian, architecte Amiénois, et Alain Provost, paysagiste parisien (atelier SESPA).

Le volet paysager a une place centrale dans le parc. Les haies jouent un rôle majeur de tampon visuel protégeant les coeurs d'îlots, et une promenade appelée « coulée verte » traverse le quartier, cheminant à travers les différentes parcelles sous la forme d'un dallage géométrique à la composition savante, jouant avec le végétal.

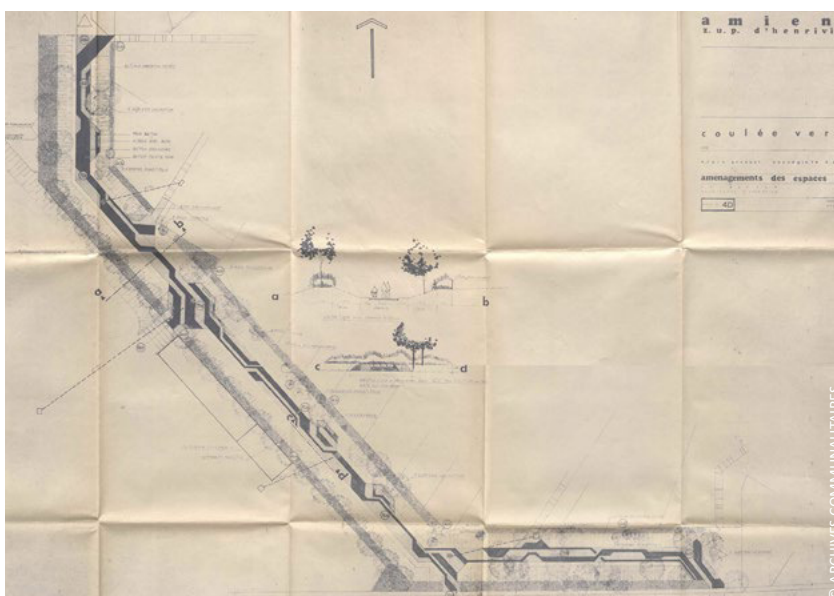
Les maisons à faibles pans sont toutes mitoyennes, volontairement décalées les unes des autres afin de garantir l'intimité de chaque foyer. Les façades sont épurées et témoignent d'un jeu subtil avec les pleins et les vides, similaire aux parcs résidentiels de Bougeault conçus à la même époque : les baies verticales et étroites se retournent en formant bandeau.



Vue aérienne du quartier, et l'implantation décalée



Plan de principe du paysagement sur rue



Plan de la « coulée verte », promenade en coeur d'îlot

Le Parc d'Assas

CARACTERISTIQUES



Vue sur le linéaire de façades et le jeu de décalage



Vue sur les jardins ouverts et paysagés sur rue



Elevations sur rue et jardin, et contraste des baies

Les garde-corps, lisses, trumeaux maçonnés et menuiseries sont de teinte sombre, en contraste avec la blancheur des enveloppes.

De fins appuis filants participent au dynamisme de composition en façade.

Chaque maison possède une casquette se retournant à la manière d'une fine équerre en béton, objet en saillie marquant les entrées de manière élégante.

Jacques Kegham Sagherian (1914-2004) est à l'origine de plusieurs immeubles de la seconde reconstruction s'inscrivant dans le plan Dufau, à Amiens (par exemple, les 2, 14 et 16 de la rue Albert Roze, construits en 1955).

Entre les années 1950 et 1970, il collabora avec l'atelier Devillers sur des projets de reconstruction, la création du quartier « ZUP Nord Citadelle » (1969), une colonie de vacances nommée « Les Hirondelles » au bois de Cise (1959), les locaux de l'OP-SOM situés rue du Général Frère à Amiens (1973).

Il a également conçu la Faculté de Lettres et Droit au campus universitaire d'Amiens (1967), et l'extension de l'école de Ville-Le-Marclet en 1975.

Il supervisa l'exécution de l'ensemble Pierre Rollin, et notamment la construction des résidences Beaulieu et Rollin, labellisées « Architecture Contemporaine Remarquable » depuis 2022 (modèles G2).

Le Parc d'Assas

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Toitures des extensions

Les toitures terrasses sont possibles en cas d'extension, dans la mesure où les extensions ne seront pas visibles depuis l'espace public.

En cas de pente, il est recommandé d'être similaire, en teinte et aspect, à la toiture du bâtiment principal (teinte « ardoisée »).

Lotissements et parcs résidentiels (après 1960)

L'Allée du Verger



© GOOGLE

L'Allée du Verger

CARACTERISTIQUES

Le lotissement du Verger, conçu par l'atelier d'architecture Amiénois Van Hoa Luu, a été construit en 1965, dans l'Allée éponyme, au cœur d'un îlot verdoyant, à mi-chemin de la rue René Boileau.

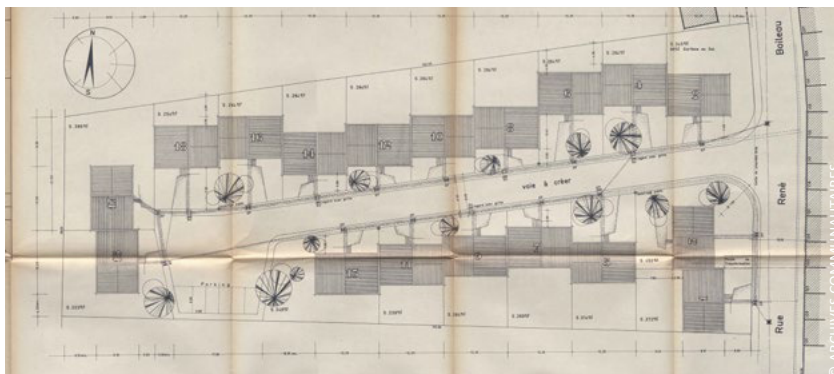
Le quartier est principalement constitué d'amiénoises tardives et de quelques maisons de la seconde reconstruction.

Il s'agit d'une succession de 18 maisons individuelles implantées sur une voie en impasse à forte pente. Ce dévers est le moteur du parti-pris architectural : Luu joue avec cette contrainte en déclinant une suite de volumes monopentes et uniformes.

La variété des orientations des faîtes ou des toitures, l'articulation des maisons et des garages, leurs décalages, apportent à la rue toute sa richesse, perceptible dès l'entrée du lotissement.

L'aspect séquentiel de ces volumes blancs et lisses, coiffés d'une succession de toits « verts pâles », donne l'impression d'une partition complexe, que viennent souligner les ombres portées sur les aplats des façades.

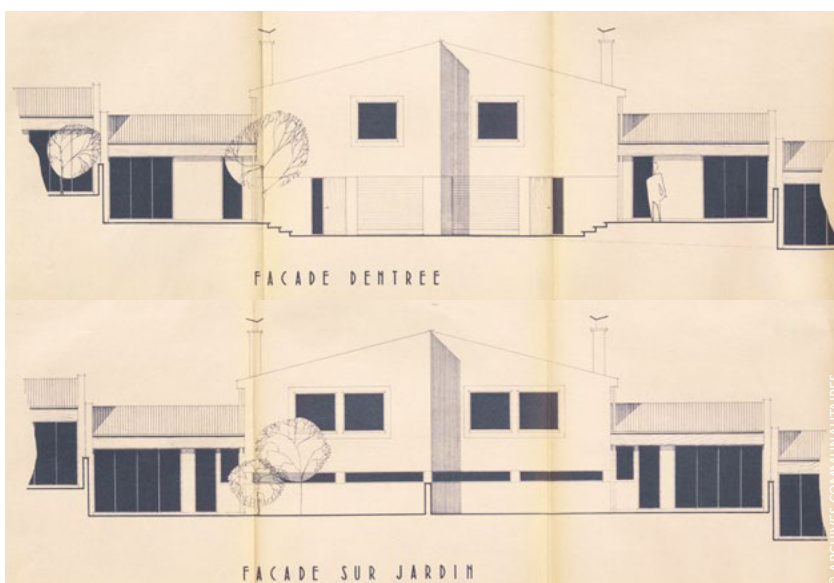
Le décalage des volumes permet d'obtenir des jardins sur rue et des aires de stationnement, et assure à chaque parcelle son intimité. La pente est un prétexte pour organiser les jardins en surélévation, côté rue, à la manière d'une succession de « paliers paysagés ».



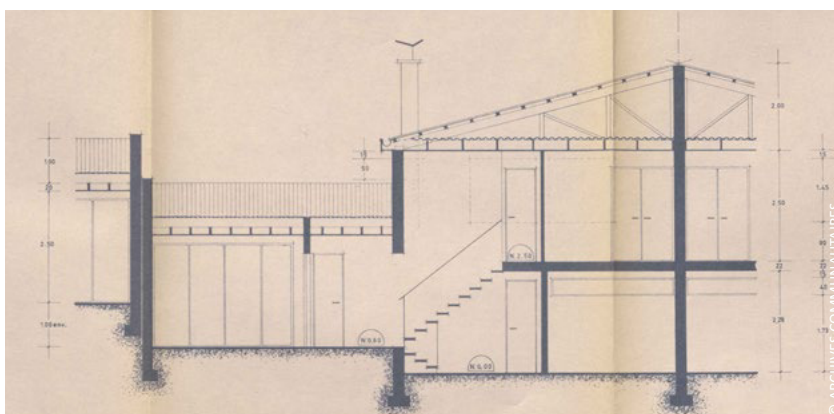
Plan des masses, 1965



Déclinaison des façades le long de l'allée.



Principe des façades et de l'articulation des volumes.



Coupe longitudinale, figurant la gestion de la pente

L'Allée du Verger

CARACTERISTIQUES



Vue aérienne sur la succession des toits « Vert Blanc »



Vue depuis le haut de l'allée du Verger



Vue 1 depuis la rue René Boileau, présence du végétal



Vue 2 depuis la rue René Boileau

Les menuiseries, les chéneaux et les rives, de teinte sombre et uniforme, contrastent avec la teinte « vert pâle » des toitures, et animent les façades blanches.

On peut trouver, dans ce lotissement, certaines similitudes avec d'autres parcs résidentiels de la même période, comme la résidence d'Assas de Saghérian et l'implantation séquentielle des habitations, ou le choix de teintes dominantes uniformes comme fil d'Ariane, que l'on retrouve dans le Parc Delpech de Bougeault, avec ses volumes blancs et ses toits en cuivre.

La même année, Van Hoa Luu collabora avec l'atelier amiénois Devillers pour la construction de logements collectifs dans le cadre de la ZUP Nord.

Il participa également au projet d'extension de la Maison de la Culture d'Amiens en 1991, avec Gilles Duez et Gilles Gaignard.

L'Allée du Verger

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Toitures des extensions

Les toitures terrasses sont possibles en cas d'extension, dans la mesure où les volumes nouveaux ne seront pas visibles depuis l'espace public.

En cas de pente, il est recommandé d'être similaire, en teinte et aspect, à la toiture du bâtiment principal : bac acier de teinte «Vert Blanc» RAL 6019.

Lotissements et parcs résidentiels (après 1960)

La Résidence Montcalm

La résidence Montcalm

CARACTERISTIQUES

La résidence Montcalm, construite en 1969, faisait partie de la ZUP Sud. Il s'agit d'un ensemble de maisons individuelles de type 4 d'environ 90m² chacune, constituées d'un simple étage et de combles non aménagés. Cette typologie est présente dans les rues Montcalm, Champlain et Alfred De Musset. On trouve également des versions à simple rez-de-chaussée dans la rue Bernardin De Saint-Pierre.

La résidence est contemporaine des parcs voisins Jean-Marc Laurent et Lord Cornwallis, situés le long de la rue Jean-Marc Laurent. Tous trois fonctionnent sur le même principe d'une voie circulaire ou sinueuse créant des îlots ceinturés.

Les maisons possèdent toutes un garage attenant et sont bâties en recul.

Des jardins volontairement ouverts les séparent de la rue. Depuis, des haies ont parfois été ajoutées afin de délimiter les parcelles.

Les toitures à deux pans sont en tuiles sombres. Les façades en briques sont ponctuées d'un bardage en partie centrale.

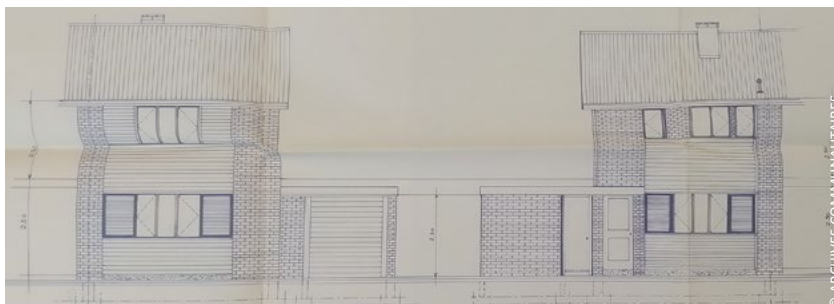
La plupart des briques sont de teinte rouge uniforme, mais certaines maisons possèdent des briques de finition flammée.



Vue aérienne de 1969. On distingue le principe commun de « ceintures distributives » : le Parc Mistral à gauche, la résidence de Lord Cornwallis et le Parc J.M. Laurent au centre, la résidence Montcalm à droite



Vue sur la succession des maisons et les jardins ouverts



Façades, dans leur état d'origine (dessin : Gordon Mills). En position ouverte, les volets correspondent à la largeur du bandeau de bardage bois

La résidence Montcalm

CARACTERISTIQUES



Vue sur les aménités paysagères de la résidence



Vue sur la succession des modèles en pignon sur rue



Le modèle est parfois retourné en pignon sur rue



Certaines maisons possèdent encore leurs volets bois

Des volets battants en bois venaient enrichir les façades.

Il subsiste quelques exemplaires de ces volets, mais la plupart ont disparu.

La pertinence du parti-pris tient ici dans la composition des façades selon la conjugaison des matériaux et le rythme des maisons dans leur succession.

On retrouve ce principe de composition de façades en briques et bardage dans le quartier voisin, rue Lord Cornwallis.

La résidence Montcalm

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Toitures des extensions

En cas de surélévation du volume existant, préférer une rehausse partielle. Les toitures terrasses sont possibles en cas d'extension. En cas de pente, il est recommandé d'être similaire, en teinte et aspect, à la toiture du bâtiment principal : teinte ardoisée, ou similaire.

Volet paysager

Favoriser la préservation des arbres et arbustes en présence, participant à la qualité paysagère de la résidence.

Les équipements et bâtiments d'activités

Les équipements



Les équipements

PRÉAMBULE

La présente fiche dédiée aux équipements s'efforcera de mettre en avant quelques exemples de monuments identifiés dans le cadre du recensement patrimonial et d'en justifier le choix et la représentativité. La plupart ont fait l'objet

d'une enquête thématique de la part de l'Inventaire général du patrimoine du Ministère de la Culture, et sont également considérés d'intérêt patrimonial.



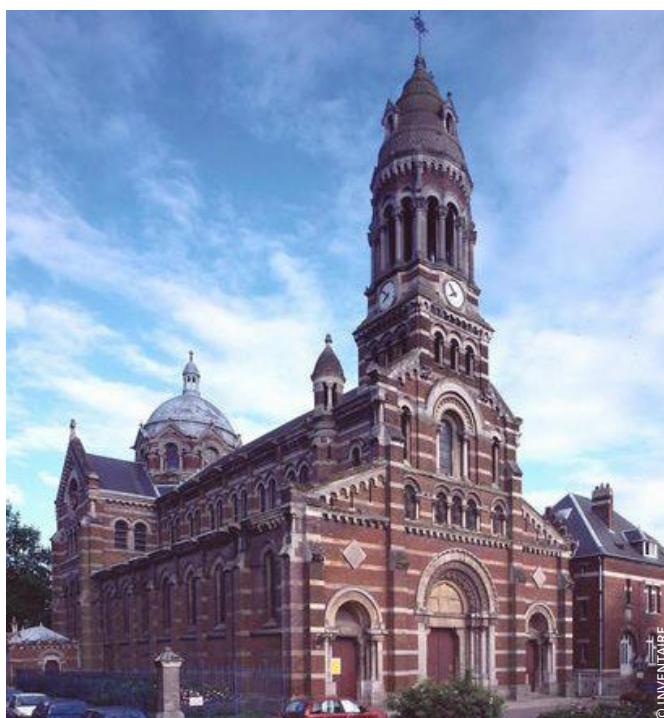
Vue sur la Cité Administrative de la rue Jules Barni

Les équipements

LES LIEUX DE CULTE



L'église Saint-Roch, de Henri Antoine, 1881



L'église du Sacré-Cœur, d'Edmond Douillet, 1891

Les églises antérieures à la seconde guerre mondiale

Le développement des faubourgs et l'accroissement de la population est à l'origine de la création de plusieurs églises à la fin du 19^{ème} siècle, d'inspiration Byzantine, de style néo-Roman ou néo-Gothique.

Certains monuments existants font aussi l'objet d'un remaniement important.

Les églises de cette période ont souvent en commun des façades composées d'une alternance de briques et de pierres à assises alternées.

Certains maîtres d'œuvre font de l'architecture cultuelle leur spécialité, comme Henri Antoine (1820-1900), qui intervient sur la restauration de l'église Saint-Martin au milieu du 19^{ème} siècle et conçoit l'église Saint-Roch (1881), rue de l'Abbaye.

Un autre architecte du genre, Edmond Douillet (1851-1936), conçoit l'église du Sacré-Cœur (1891), d'inspiration Byzantine, rue de Mareuil dans le quartier Gare-La-Vallée.

Sa charpente en bois, richement travaillée, est laissée apparente. Douillet est aussi à l'origine de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc (1912-1931) et à la restauration de l'église Sainte Marie-Madeleine-de-Renancourt, en 1935. On lui doit également la tombe de Jules Verne.

Les équipements

LES LIEUX DE CULTE

Enfin, certains monuments cumulent les remaniements et les reconstructions. C'est le cas de l'église Saint-Jacques, aujourd'hui d'inspiration néo-classique, mais dont on trouve déjà des traces au 13^{ème} siècle. Elle fut remaniée au 19^{ème} siècle par les architectes Vigreux, Cheussey, puis par Bouffet en 1934, et enfin par Arduin en 1964.

Les églises postérieures à la seconde guerre mondiale

A partir de 1940, les architectes s'émancipent des emprunts historiques pour ne retenir des églises que leurs fondamentaux iconographiques, à travers une simplicité de formes et le recours au symbolique.

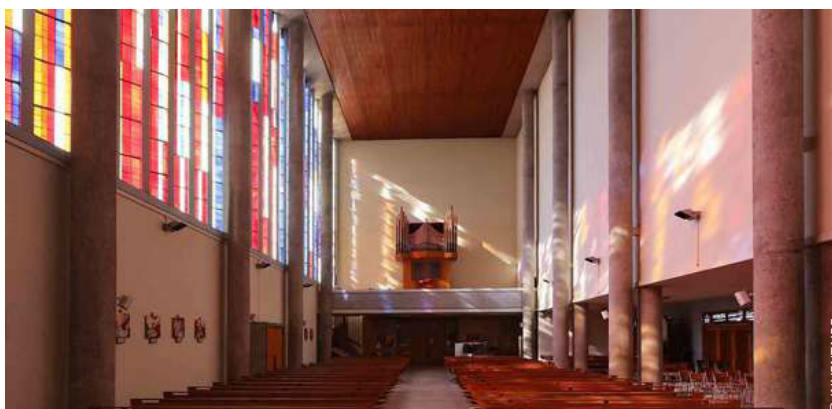
La maîtrise du béton participe à cette émancipation.

C'est le cas de l'église Saint-Pierre, reconstruite en 1949 et conçu par l'architecte Max Evrard, qui sera également l'architecte de la Cité Scolaire nord. Le nouvel édifice occupe l'emplacement d'une église déjà reconstruite au milieu du 19^{ème} siècle. Sa singularité tient dans le statut de son clocher, sorte de «campanile» épuré à l'extrême, rendu totalement indépendant et mis en scène en front de parcelle.

Réinterprétation du clocher dans sa fonction signalétique, il est simplement relié à la nef par une fine couverture filante en béton faisant office de galerie.



L'église Saint-Jacques, de style «néo-classique»



Vue sur le chœur de Saint-Pierre



Vue sur le parvis

Les équipements

LES LIEUX DE CULTE



L'église Sainte-Thérèse, rue Albert Camus, en 1961



La Chapelle provisoire de St-Acheul, en 1934



Vue actuelle du Cœur Immaculé de Marie

Un parvis à emmarchement, vaste plan horizontal, vient accompagner et équilibrer la verticalité théâtrale de ce clocher « planté » symboliquement sur la rue.

L'église Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, située rue Albert Camus, compose également avec des volumes simples et joue avec la figure traditionnelle du clocher. Elle fut construite en 1961, et conçue par l'atelier Devillers et l'architecte Langlois.

Sa façade en briques, massive et épurée, est ponctuée par deux contreforts symboliques, attributs que l'on retrouve sur le Cœur-Immaculé de Marie (voir ci-dessous).

Contrairement à Saint-Pierre, son clocher est accolé à la nef, mais sa volumétrie formelle, sa composition en plein et vide par de minces voiles en béton, en font un objet totémique tranchant avec la massivité de sa nef.

Un autre exemple se situe à l'angle de la rue Edmond Rostand et de la rue de Cagny, dans le quartier Saint-Acheul. Il s'agit du Cœur-Immaculé de Marie, conçue par Z.Carpentier, et construite en 1955 à l'emplacement d'une chapelle provisoire en bois datant de 1934, dont il était déjà l'architecte avec J. Mallet.

Les équipements

LES LIEUX DE CULTE

Cette fois, la théâtralité ne concerne pas le clocher, qui n'a rien de démonstratif. C'est la la forme ogivale gothique qui s'impose comme fil conducteur dans la conception. D'immenses ouvertures de formes ogivales, agrémentées de vitraux modernes de Pierre Pasquier, rythment les façades latérales.

Comme pour Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, le seuil est appuyé par d'imposants contreforts. Un parvis à emmarchements vient monumentaliser l'entrée.

La nef est couronnée d'une charpente à berceau brisé et d'une couverture à deux pans en tuiles vernies vert tilleul, récemment remplacées par des ardoises de teinte identique.

Les églises après 1960

L'église Saint-Paul dessert la nouvelle paroisse de la zone d'habitation d'Etouvie.

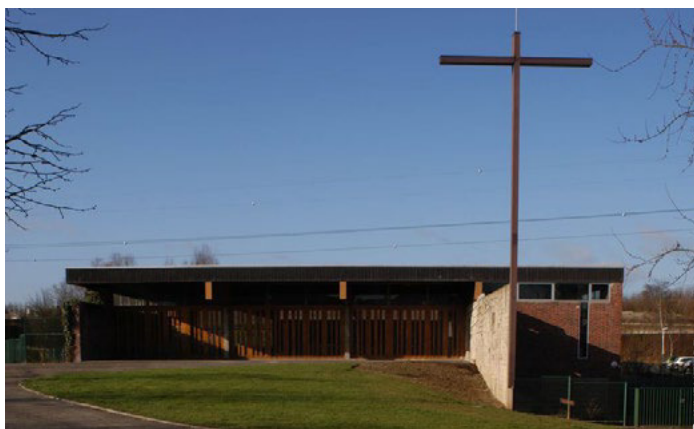
Elle est construite en 1968, d'après les plans de l'architecte Bernard Bougeault et possède un plan allongé moins profond que large, ultime interprétation de l'espace unifié destiné à rapprocher les fidèles du célébrant.

Ce bâtiment est construit en briques sur une ossature en béton armé, avec une couverture bac acier. La croix monumentale, sur le parvis, est reliée par une fresque en béton du sculpteur Jean-Pierre Pernault.

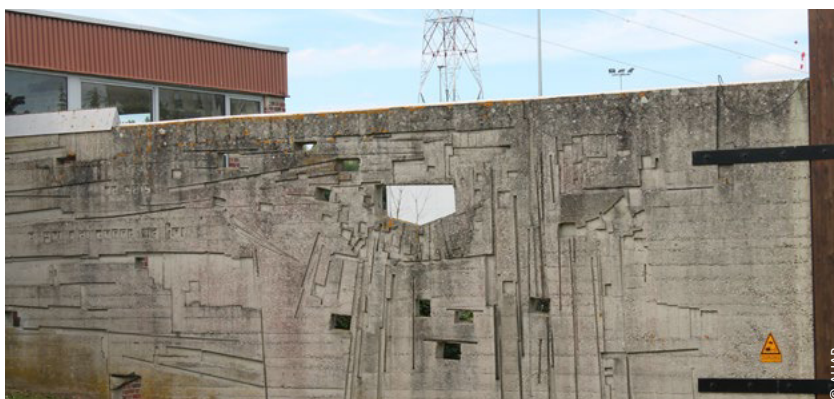
Les fonts baptismaux et le tabernacle de l'entrée sont également l'œuvre de Jean-Pierre Pernault. Bougeault est aussi l'auteur de l'église d'Eppeville, en 1961 (Somme).



Vue sur les baies en ogives et le toit de teinte verte,
Coeur-Immaculé de Marie



Vue sur le parvis de l'église Saint-Paul,
par B. Bougeault



Vue sur la fresque de J.P. Pernault

Les équipements

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS



Les Sports Nautiques, au début du 20^{ème} siècle



Les Sports Nautiques, de nos jours



Le Dojo Régional, avant sa réhabilitation



Le Dojo Régional, en 2022

Sport Nautique

À la fin du XIX^e, les pratiques nautiques se démocratisent avec l'accès des classes populaires à la voile légère et la constitution de nombreux « clubs » et « écoles » nautiques, destinés à la pratique de la voile ou de l'aviron. Les premières régates d'aviron eurent lieu à Amiens en 1867. Le bâtiment dédié aux sports nautiques prend place sur un ancien garage du port d'Amont acheté à la société des canotiers en 1875. Il est composé d'une structure en bois avec remplissage de briques.

En 1923, il deviendra le Sport Nautique d'Amiens et se recentrera sur la pratique de l'aviron.

Le bâtiment fera l'objet d'une réhabilitation lourde à la fin du 20^{ème} siècle, avec le souci d'obtenir un aspect proche de l'origine.

Le Dojo Régional des 4 Chênes

La réhabilitation des anciens entrepôts de la caserne Friant a été confiée à l'architecte Jean-Claude Lemonnier, lui-même judoka. Il sera achevé en 2012. Il s'agit d'une structure poteaux-poutres métallique, construite au début du 20^{ème} siècle, avec des remplissages de parois en briques et des couvertures à pans de tuiles.

L'ensemble, constitué d'une trame régulière, donne l'impression d'une volumétrie fermée, aveugle. Un principe qui sera conservé par l'architecte en organisant les ouvertures sous la forme de meurtrières verticales,

Les équipements

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

hormis pour le seuil largement ouvert et vitré sur l'espace public. La lumière naturelle sera gérée par des verrières et un imposant patio.

Le Stade de la Licorne

Inauguré le 24 juillet 1999 à l'occasion de la finale du Trophée des Champions, le Stade de la Licorne est l'œuvre de l'Atelier Chaix & Morel. Sa couverture galbée est faite de 14 000 m² de verre feuilleté.



Maquette du stade (Cité de l'Architecture)

En rupture avec la figure classique du « chaudron » en béton, très appréciée par le monde du football, ce stade de 12 000 places s'impose par sa légèreté et sa transparence.

Le Zénith d'Amiens

Inauguré en 2008, le Zénith d'Amiens de M. et D. Fuksas, deux architectes Italiens, est pensé comme une œuvre de Land Art. Il s'agit d'une structure de forme elliptique recouverte d'une toile polyester et PVC. Le procédé permet de diffuser un éclairage tamisé dans le hall et les espaces communs, principe donnant au volume imposant un effet paradoxal de légèreté et de fragilité.



Le Stade de la Licorne lors de son inauguration, en 1999



Le Zénith et sa membrane lumineuse

Le bâtiment nécessita 250 pieux et sa structure est conçue en béton auto-plaçant (principe de coulage s'adaptant aux formes complexes).



Le Zénith, vue aérienne

Les équipements

LES EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT



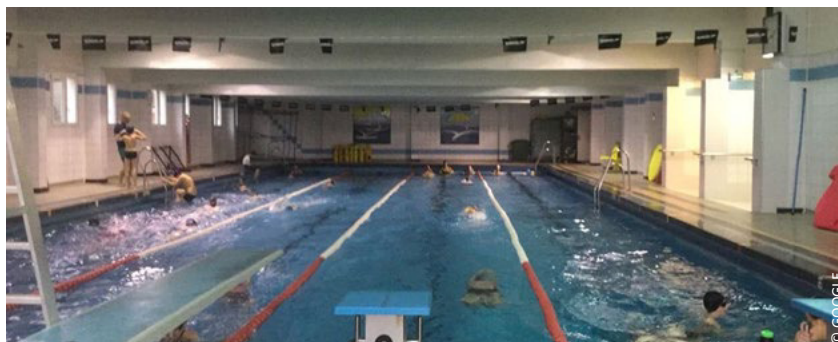
Le collège Janvier, au début du 20^{ème} siècle (Arch. D.)



Le collège Janvier, de nos jours



Vue sur la piscine-gymnase de la providence



Vue sur le bassin

Le Collège Auguste Janvier

Le collège Auguste Janvier est construit en 1902 sur les plans de l'architecte de la ville François Charbonnier. Il se compose d'un parallélogramme avec une cour intérieure et une cour d'honneur en façade. Fermée par une grille, elle est entourée par deux pavillons symétriques sur rue abritant les logements du gardien et du directeur.

Au centre de ce corps de bâtiment est aménagé un porche formant passage entre la cour d'honneur et la cour de récréation.

La cour carrée, non couverte, possède une coursive extérieure desservant les salles de classe de l'étage et protégée des intempéries par une verrière.

Le collège a été rénové en 1997, et une aile en béton banché des architectes Bernard Valéro et Frédéric Gadan vient fermer la cour carrée.

La Providence et sa piscine-gymnase

Le groupe scolaire «La Providence» fut fondé en 1850 par les Jésuites, au cœur de la ville. Ravagé par les bombardements de 1940, l'établissement est alors reconstruit en 1948 sur d'anciens jardins ouvriers, boulevard de Saint-Quentin. La parcelle est attenante à celle de la future Cité Scolaire (voir fiche). L'établissement ouvrira lors de la rentrée 1951.

Les équipements

LES EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Le complexe sportif, objet du présent recensement, fait partie d'un programme plus tardif datant des années 1960. Le bâtiment est conçu à partir d'une structure poteaux-poutres audacieuse en béton, sorte d'exosquelette se retournant en toiture, et abritant la superposition assez singulière d'une piscine et d'un gymnase.

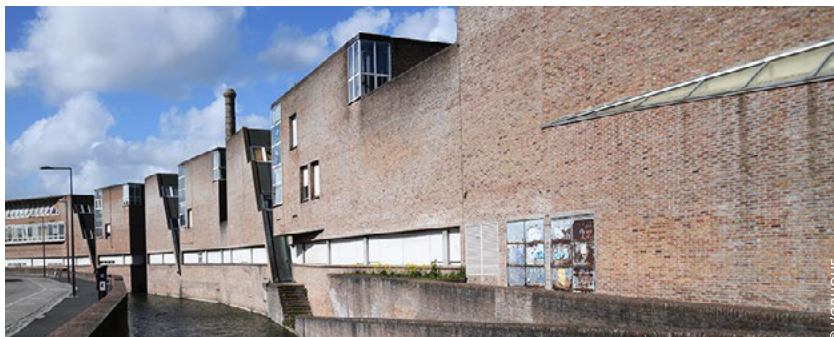
Les parois, maintenues par la structure en béton, sont ajourées par une trame de percements carrés, telle une résille donnant alors une impression contrastée de finesse et de légèreté.

La Faculté des Sciences

La Faculté des Sciences, implantée dans le quartier Saint-Leu en 1993, fut conçue par l'architecte Henri Gaudin (1933-2021) et son fils Bruno Gaudin, qui sera par la suite l'auteur de l'école d'Art et le gymnase La Teinturerie.

Henri Gaudin citait régulièrement cet ensemble en briques à la volumétrie particulière et curviligne comme sa réalisation la plus personnelle.

Sa structure en briques, ponctuée de multiples ruptures et de courbes, se développe en longueur, au fil de l'eau, et joue avec son reflet.



La Faculté des Sciences : la paroi et son rapport à l'eau



Une séquence vitrée venant contrebalancer l'opacité des volumes en briques

Les équipements

LES EQUIPEMENTS HOSPITALIERS



L'Hospice Saint-Victor, au début du 20^{ème} siècle



L'Hôtel-Dieu, actif jusqu'en 1920, et bombardé en 1940



Vue aérienne du CHU Nord, en 1955 (Arch. Muni.)

L'Hospice Saint-Victor

L'hospice Saint-Victor fut construit grâce au legs de Victor Cauvel de Beauvillé. Le Conseil municipal, dans sa séance du 27 juillet 1887, décida de choisir le plateau de Saint-Pierre pour la construction. Victor de Beauvillé avait imposé quelques conditions concernant le programme et le concours, celles-ci furent suivies scrupuleusement.

La commission consultative prit la décision de construire l'hospice suivant le mode des pavillons séparés et reliés par des galeries fermées. C'est l'architecte de la ville, François Charbonnier, qui fut choisi. L'hôpital fut inauguré en mai 1891.

En 1989, le complexe fut entièrement remanié par Dufau. Seuls furent conservés les bâtiments sur rue et la chapelle. Des vitraux issus des ateliers de C. Barré ornent la chapelle.

L'Hôpital Nord

La création du nouvel hôpital Nord, en remplacement de l'Hôtel-Dieu, jugé inadapté en 1920, ouvre l'ère de la médecine moderne dans l'entre-deux guerres. L'Hôtel-Dieu sera bombardé lors de la Seconde guerre mondiale.

Les équipements

LES EQUIPEMENTS HOSPITALIERS

Inauguré en 1935, l'hôpital Nord devient Centre Hospitalier Régional en 1945, puis CHU.

L'ordonnance de 1958 portant réforme hospitalo-universitaire, puis la transformation en 1966 de l'Ecole de médecine et de pharmacie en Faculté à part entière, symbolisent la naissance du CHU, institution hospitalo-universitaire à la pointe en matière de soins, d'enseignement et de recherche.

La centralisation des soins au CHU Sud a entraîné sa fermeture récente.



Vue du pavillon de direction



Vue de l'un des anciens pavillons de soins pédiatriques



Un pavillon de médecine, au nord

Les équipements

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Pour les bâtiments antérieurs à 1945, dans le cas de parties d'extension visibles depuis le domaine public, il est conseillé un matériau de façade modulaire nuancé et pérenne, s'intégrant à l'existant (briques ou plaquettes de briques, pierre ou parement de pierre, bardage en zinc ou en bois naturel...). Si réhaussement, une pente de toiture pourra être imposée pour faciliter l'intégration du projet dans son environnement.

Menuiseries extérieures et accessoires

Respect de l'aspect et des teintes d'origine pour l'existant. Pour l'extension, pas de prescription particulière pour les nouveaux éléments mais une cohérence d'ensemble est recommandée.

Lorsqu'ils ont disparu, la restitution des volets est encouragée, dans un souci de cohérence historique et architecturale.

Eléments techniques

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Volet paysager

Clôtures, portails et portillons : préserver l'existant et les éléments originels (maçonneries, ferronneries). Si entièrement ou en partie plantées, préserver la végétation.

Sources bibliographiques :

- Guide de rénovation des façades (en annexe du PLU)
- <https://inventaire.hautsdefrance.fr/>
- <https://armarium-hautsdefrance.fr/>
- <https://www.citedelarchitecture.fr/>
- <https://fukasas.com/zenith-music-hall-amiens/>

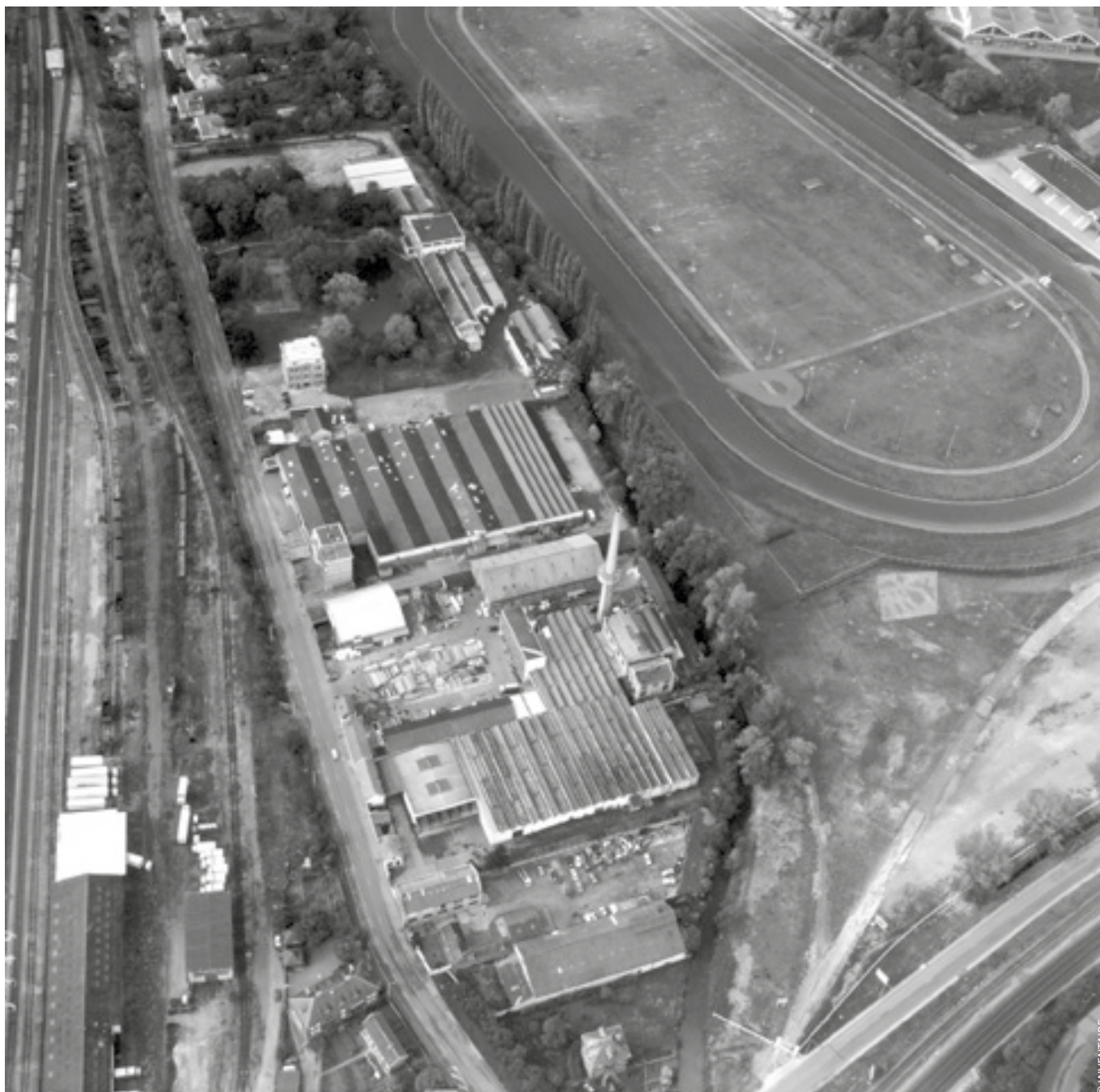
Les équipements et bâtiments d'activités



Les bâtiments d'activités

PRÉAMBULE

Les bâtiments d'activités sont protéiformes et leur fonction varie suivant les périodes.
Les exemples cités ici sont tous le reflet de leur temps. La présente fiche propose également des exemples moins connus sur le périmètre.



Photographie aérienne de l'ancienne blanchisserie de la rue Colbert

Les bâtiments d'activités

LES BÂTIMENTS DATANT DE L'ÈRE INDUSTRIELLE

Les activités industrielles font partie des moteurs historiques de développement économique de la ville d'Amiens.

Ainsi, des bâtiments emblématiques de la période industrielle, communément admis comme d'intérêt patrimonial, font actuellement l'objet de mises en lumière et de projets de réhabilitation.

Les usines Gruson, Benoît et, bien sûr, Cosserat, sont des exemples bien connus de ce passé industriel en pleine mue programmatique.

Il existe d'autres exemples intéressants et moins connus de bâtiments d'activités datant de cette période.

On peut citer l'ancienne blanchisserie de la rue Colbert, déjà visible sur le cadastre de 1813, dont une partie est déjà réhabilitée en bureaux.

Le site possède, par exemple, un bâtiment plus tardif de 1927 sur sa partie nord, représentatif du style Art Déco.

L'usine Blondel, située sur le Boulevard Baraban, est un autre exemple de l'ère industrielle.



Le bâtiment du 2, rue Colbert, de 1927



L'ancienne usine Blondel, datant de 1890

Les bâtiments d'activités

AUTRES EXEMPLES INDUSTRIELS



Les anciens thermes de la rue de la Source



L'usine Torino de cornets de glaces, partie de 1936

Exemples plus surprenants : les anciens thermes des eaux ferrugineuses du Petit-Saint-Jean devenus ensuite filature de laine, et ses cités ouvrières des Roses et des Iris. Devenu une filature à la fin du 19^{ème} siècle et enrichi de bâtiments au cours de la première moitié du 20^{ème} siècle, l'ensemble est assez bien préservé. Le site est aujourd'hui un ensemble de bureaux et de logements collectifs.

Les ateliers Torino de la rue Rohaut sont un autre exemple singulier.

On trouve les premières traces de cet atelier au milieu du 19^{ème} siècle. Le site, de taille importante, possédait une glacière et un atelier de confiserie, avant que l'ensemble ne soit remodelé en 1936 pour devenir une usine de cornets de glaces.

Il s'agit aujourd'hui d'un ensemble assez récent de logements collectifs, mais le bâtiment principal donnant sur la rue Rohaut a été conservé.

Les bâtiments d'activités

LES BÂTIMENTS ANTERIEURS A LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

La Société d'Horticulture de Picardie (SHP) est un exemple de bâtiment assez discret, mais qui mérite d'être crédité.

Située en retrait, rue Le Notre, et datant en 1897, le siège de la SHP essaime les savoirs botaniques.

Le bâtiment était aussi le lieu de bals et de concerts, et compta Jules Verne parmi ses membres.

Construite selon un plan régulier, elle possède un portail, une cour flanquée de part et d'autre de deux ailes parfaitement symétriques.

Le bâtiment central, en fond de parcelle, est mis en scène dans l'axe de la cour. Il possède un escalier d'honneur avec des garde-corps en volutes, et un seuil imposant coiffé d'un fronton richement sculpté.

La biscuiterie Viéville, datant de 1887 et située rue Gauthier de Rumilly, est un autre exemple datant de 1887.

Elle a la particularité d'être scindée en deux bâtiments dont les façades se font face. Elles sont richement décorées de faïences et de motifs floraux.



La Société d'Horticulture de Picardie, de 1897



La Biscuiterie Viéville, de 1887

Les bâtiments d'activités

LES BÂTIMENTS D'ACTIVITES DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES



Le « Garage Saint-Christophe », rue du 31 août 1944



L'ancien garage situé au 500 Avenue du 14 Juillet 1789



Le garage Gueudet, rue des Otages

On peut citer quelques exemples intimement liés au développement de l'automobile :

- le garage Saint-Christophe, situé à l'angle de la rue du 31 août 1944 et de la Chaussée Jules Ferry, avec ses motifs floraux et ses modénatures en faïence colorée ;
- le grand garage du 500 Avenue du 14 Juillet 1789 et son plan symétrique, transformé depuis en bureaux et pépinière d'activités ;
- ou encore le garage Gueudet de la rue des Otages, avec ses emprunts classiques, le traitement de l'angle par un volume circulaire suspendu et sa vitrine théâtrale en double hauteur.

Les bâtiments d'activités

LES BÂTIMENTS POSTÉRIEURS A LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Le centre ville reconstruit et sa pluralité d'activités sont concernés par le principe d'un rez-de-chaussée commerçant faisant corps avec l'espace public, alors que les étages étaient dévolus aux logements :

« ...Nous devons faire preuve de fermeté au moins pour les enseignes et l'empattement des boutiques, car ce sont elles... qui donnent le véritable visage à la rue et créent son atmosphère... » -Pierre Dufau, « Un architecte qui voulait être architecte ».

Par ailleurs, on peut citer des exemples d'immeubles de bureaux, plutôt situés en périphérie.

En plein centre, on notera deux exemples plus tardifs d'immeubles de bureaux qui firent polémique : l'agence de l'architecte Bernard Bougeault, dite « Maison de Verre », et l'extension de la Banque de France construits sur un principe commun de façades rideaux.

On devrait d'ailleurs les appeler « façades-miroirs », tant la volonté de l'architecte, mal comprise et jugée inversement orgueilleuse, était de dissimuler ses réalisations derrière le reflet de la cathédrale et de la bibliothèque Louis Aragon, deux monuments en face desquels on ne peut rivaliser en architecture.

Cette démarche d'humilité, sincère, avait amené l'architecte à aller vers une simplicité de formes poussée à l'extrême.



Le centre reconstruit et le principe du RDC commercial



L'extension de la Banque de France, 1973



La Maison de verre, B. Bougeault, 1970

Les bâtiments d'activités

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

En cas d'extension

Le projet veillera à garantir une distinction visuelle entre le bâti d'origine et l'intervention ultérieure.

Le projet d'extension peut se démarquer du bâtiment principal, s'il s'inscrit dans un dialogue avec l'existant.

Certaines évolutions sont possibles sur le bâti existant pour permettre le raccordement avec l'extension.

Pour les bâtiments antérieurs à 1945, dans le cas de parties d'extension visibles depuis le domaine public, est conseillé un matériau de façade modulaire nuancé et pérenne, s'intégrant à l'existant (briques ou plaquettes de briques, pierre ou parement de pierre, bardage en zinc ou en bois naturel...). Si réhaussement, une pente de toiture pourra être imposée pour faciliter l'intégration du projet dans son environnement.

Menuiseries extérieures et accessoires

Respect de l'aspect et des teintes d'origine pour l'existant. Pour l'extension, pas de prescription particulière pour les nouveaux éléments mais une cohérence d'ensemble est recommandée.

Lorsqu'ils ont disparu, la restitution des volets est encouragée, dans un souci de cohérence historique et architecturale.

Eléments techniques

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Volet paysager

Clôtures, portails et portillons : préserver l'existant et les éléments originels (maçonneries, ferronneries). Si entièrement ou en partie plantées, préserver la végétation.

Sources bibliographiques :

- Guide de rénovation des façades (en annexe du PLU)

Les ensembles identifiés

Les places ordonnancées



© AMIENS METROPOLE

Les places ordonnancées

LA PLACE ALPHONSE FIQUET



La « première » gare d'Alfred Armand, en 1913



La Place Alphonse Fiquet, dans les années 1970

La Place Alphonse Fiquet

La Place a toujours été liée à son statut d'entrée de ville. Elle fut d'abord créée en remplacement des remparts et fut liée de tout temps à la gare ferroviaire, dont la première version, dessinée par Alfred Armand, fut construite en 1846. On accédait aux quais depuis une place à forte déclivité. Reconstruite à l'identique une première fois après avoir été bombardée en 1918, elle fut détruite une seconde fois en 1940.

La seconde reconstruction de la gare et de sa place fut ensuite confiée à Auguste Perret, avec un projet arrêté en 1942, comprenant la tour emblématique comme symbole de résilience de la ville.

Le chantier de l'ensemble durera de 1955 à 1958, la tour Perret sera livrée deux ans plus tard.

On choisit de niveler la place, au privilège du stationnement des voitures et des bus, tandis que l'accès aux quais s'effectue par des escaliers situés à l'intérieur de la gare.

La tour Perret fut inscrite au titre des Monuments historiques, en 1975. La place, avec les immeubles d'habitation et la gare le furent également en 2001. L'ensemble fait partie de la liste « Label 20^{ème} siècle ».

La tour bénéficia d'un ravalement et d'un traitement sommital : un sablier lumineux faisant référence au projet initial de coiffer la tour d'une horloge.

Les places ordonnancées

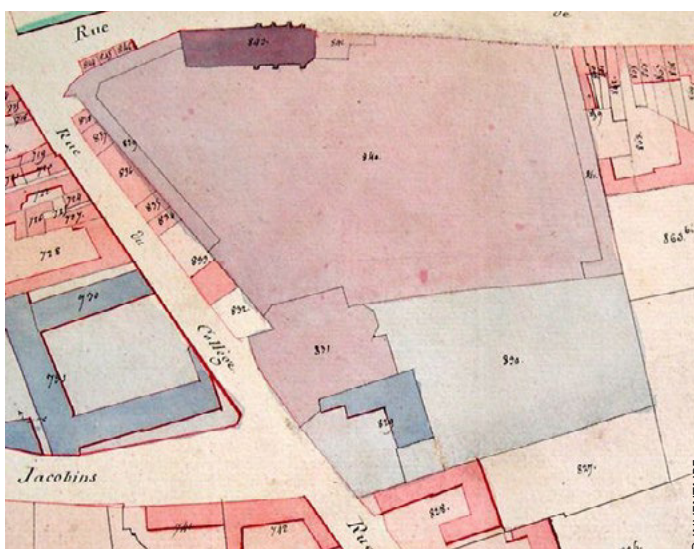
LA PLACE RENE GOBLET ET LE SQUARE SAINT-DENIS

Le fonctionnement de la place, issu du modèle des 30 glorieuses et de l'automobile reine, a fini par être remis en question au début du 21^{ème} siècle. Après 2 vagues successives de piétonisation et d'embellissement du centre-ville, il semblait naturel de prolonger l'effort jusqu'à l'entrée de ville que constituaient la gare et sa place. Cette requalification fut confiée en 2006 à l'atelier Claude Vasconi, qui réhabilita le principe d'une pente douce menant aux quais.



La Place Alphonse Fiquet, de nos jours

La place fut couverte par le biais d'une verrière appelée « Canopée ». L'ensemble fut achevé durant l'été 2008. Récemment, la place, très minérale, fut partiellement végétalisée.



Plan du cimetière en 1813

La Place René Goblet et le Square Saint-Denis

Le Square est initialement un cimetière datant d'un prieuré du 12^{ème} siècle. Il est commun de trouver des cimetières intramuros dans les villes médiévales. Le cimetière Saint-Denis, qui fut en service jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, subit plusieurs agrandissements et posséda plusieurs chapelles.

Il ferma en 1791 et les inhumations furent interdites à partir de 1794.

Il servit ensuite d'atelier de salpêtre pendant 3 ans, un composant entrant dans la fabrication de la poudre à canon avant d'être définitivement abandonné.



Vue sur la porte du cimetière, par A. Duthoit, 1822

Les places ordonnancées

LA PLACE RENE GOBLET ET LE SQUARE SAINT-DENIS



Vue depuis la rue de Noyon, 1er 1/4 du 20^{ème} siècle



Vue depuis la rue des 3 cailloux, 1er 1/4 du 20^{ème} siècle



La place et le square, de nos jours

Sa destruction sera finalement effectuée de 1810 à 1825 afin d'en faire une esplanade. L'ensemble des ossements est alors transféré dans le tout nouveau cimetière de La Madeleine.

Des arbres y sont alors plantés et l'espace est rebaptisé «Place Saint-Denis» en 1828. Sa requalification fut confiée en 1839 à l'architecte François Auguste Cheussey, puis deviendra officiellement un jardin public en 1862.

On baptise la place en hommage à René Goblet, maire d'Amiens mort en 1905. Lieu très fréquenté, la Foire Saint-Jean s'y implanta régulièrement entre 1834 et 1843.

Le site fut lourdement bombardé lors des première et seconde guerres mondiales.

La statue monumentale du Général Leclerc y fut érigée en 1950, puis ce fut le cas du monument aux martyrs Picards de la Résistance 4 ans plus tard. On y trouve aussi une statue de Ducange.

Le square est composé d'un bassin, d'allées et d'arbres anciens datant de l'aménagement du 19^{ème} siècle.

Le site fut retravaillé lors de la seconde vague de piétonisation en 2008 par l'Atelier Richez.

Les places ordonnancées

LA PLACE GAMBETTA

La Place Gambetta

La place a toujours eu un rôle central dans la ville. A l'emplacement d'un forum antique, elle connut différentes appellations (« Place de la belle-Croix », « Place d'Armes », « Place Périgord », « Place de la Concorde ») et accueillit un marché au blé jusqu'en 1790.

Elle sera partiellement réaménagée selon le plan ovale de J.P.J Rousseau de 1781, alors architecte de la ville. Un obélisque entourée de 4 fontaines devait en occuper le centre. La place aura néanmoins son monument emblématique avec l'horloge « Dewailly », du nom de son donateur, qui sera confiée en 1892 à l'architecte Emile Ricquier et au sculpteur Albert Roze.

L'horloge ne sera pas réintégrée à la place par J.M.Lafon, aux lendemains de la seconde guerre mondiale, mais réhabilitée ultérieurement, Place Dusevel.

Son plan régulier sera retravaillé par l'architecte Juan Roig lors de la première phase de piétonnisation en 1992 : une zone engazonnée de forme triangulaire, conçue en restanques, vient désormais ponctuer la place et rappelle la fonction antique du forum.

Les fondations du forum antique sont visibles à travers une série de puits vitrés. Une fontaine animée et un mur - sculpture, tel un fond de scène, participent à animer la place.



La Place Gambetta, en 1913



La Place Gambetta à la fin des années 1960



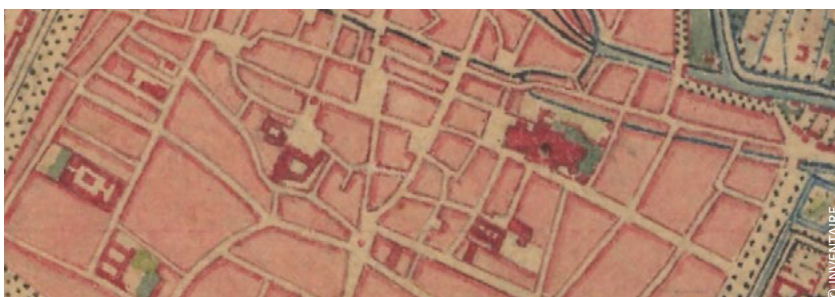
La Place Gambetta, de nos jours

Les places ordonnancées

LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE



L'Hôtel de ville vers le Beffroi, dessin Louis Duthoit, 1853



Extrait d'une carte d'état major, début 19^{ème} siècle



L'Hôtel de ville, détail d'une vue aérienne de 1919



Le parvis de l'Hôtel de ville, par Léon Bazin (1900-1976)

La Place de l'Hôtel de ville

Ce parvis est assez tardif dans l'histoire de la ville et intimement lié à l'implantation de l'hôtel de ville. Sa création fut rendue possible après les bombardements de la seconde guerre mondiale : l'Hôtel de ville dont la première version date de 1760, était initialement ouvert vers le beffroi.

L'équipement fut ensuite remanié durant la seconde moitié du 19^{ème} siècle avec l'ajout des ailes Est et Ouest, et la création de sa cour d'honneur, ce qui eut pour effet d'inverser littéralement son fonctionnement et de l'orienter vers l'actuelle rue Gresset.

L'Hôtel de ville faisait face à un îlot de maisons en R+2+combles assez dense, qui ne résista pas aux bombardements de 1944, dégagant ainsi ses abords immédiats.

C'est donc au sortir de la seconde guerre mondiale, qu'on dota l'Hôtel de ville de son parvis actuel.

Celui-ci fut longtemps un parking aérien avant d'être entièrement remanié lors de la première vague de piétonnisation en 1992, qui englobait également la Place Gambetta (lauréat : Juan Roïg). Dans la logique de bannissement de la voiture hors de l'espace public, un parking fut aménagé en sous-sol.

Enfin, on ouvrit symboliquement la cour d'honneur avec le déplacement de son portail en 1993.

Les places ordonnancées

LA PLACE AU FIL

La Place au Fil était un marché bien avant la seconde guerre mondiale. Elle doit son nom au commerce d'étoffes.

La place, dans sa configuration actuelle (hors Halles du Beffroi), est issue du plan de reconstruction de Pierre Dufau datant de 1941.

Ce dernier dirigea les études d'ensemble des îlots entourant la place, et fut également l'architecte concepteur des Halles initiales (démolies au profit des Halles actuelles de F.X. Legenne en 1993).

Comme évoqué dans le chapitre précédent, l'Hôtel de Ville fut longtemps orienté vers la Place au Fil, ce qui lui octroyait un statut central.

Les programmes d'immeubles furent attribués à différents architectes. Cette méthodologie n'était pas légion à cette époque où l'urgence justifiait plutôt le choix d'un concepteur unique.

Elle s'inscrivait, de la part de Dufau, dans une recherche de variété architecturale, telle une réinterprétation du modèle de la ville historique et sa pluralité urbaine.

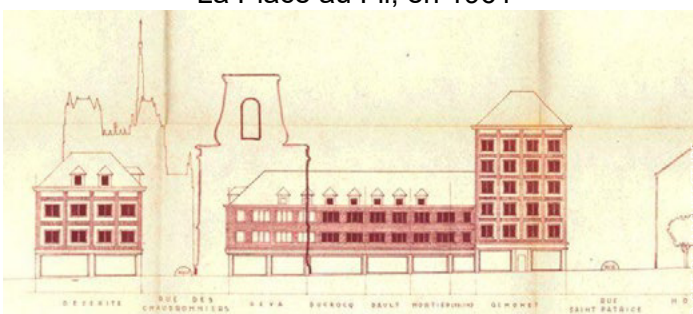
Les immeubles varient en hauteurs. On remarque sur plusieurs bâtiments, le principe d'une trame répétitive : Une structure poteaux-poutres en briques, ponctuée de pleins, des percements, et parfois de vides (loggias) en partie haute.



La Place au Fil, 1er 1/4 du 20^{ème} siècle



La Place au Fil, en 1961



Étude pour la reconstruction de la place, P. Dufau



La Place au Fil, de nos jours

Les places ordonnancées

REGLES

Voir le règlement, titre 2 dédié aux règles en toutes zones : Chapitre 2, point 2.6.15

Pour aller plus loin :

- <https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/ark:/43435/927260>
- <https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/ark:/43435/1046409>
- <https://inventaire.hautsdefrance.fr/>
- <https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/IA80000177>
- <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/>
- <https://archives.somme.fr/>

Les ensembles indentifiés



La Vallée des Vignes

PRÉAMBULE

La Vallée des Vignes doit son nom à l'exploitation de ces terres en vignobles, jusqu'à la révolution.

Il s'agissait encore de terres agricoles avant que l'ensemble commercial ne sorte de terre à partir de 1993. Un axe paysager à travers champs, nommée «Allée du Portugal», structure le projet de ZAC et s'impose comme liaison douce entre le pôle commercial et le pôle d'activités à l'ouest, développés le long de la route de Paris et le futur Pôle des Cliniques, à l'est.

Les zones intermédiaires entre ces deux pôles ont été investies par les maisons individuelles.

La qualité intrinsèque de la Vallée des Vignes tient dans l'uniformité de sa teinte blanche, définie dès l'origine de sa création comme fil conducteur et garante de l'unité du site.

Enfin, la ZAC Vallée des Vignes est reconnue pour sa qualité paysagère, et celle de sa promenade.



Vue aérienne de la Vallée des Vignes, en 2021, et de l'axe vert de l'Allée du Portugal. On distingue clairement le rôle structurant de cette liaison douce traversante dans le projet d'aménagement

La Vallée des Vignes

CARACTERISTIQUES



Vue de l'entrée du site depuis la Route de Paris



Vue depuis l'Avenue d'Italie



Vue sur la promenade depuis l'Avenue du Danemark



Vue sur la promenade depuis la rue de Norvège

Les bâtiments de la zone d'activités obéissent à des principes communs assurant la cohérence et l'homogénéité du site, donnant l'impression d'une grande sobriété : des volumes simples de teinte blanche, composés de bandeaux et de brise-soleil filants, des percements sous forme de bandeaux avec des menuiseries blanches.

La Vallée des Vignes est un site volontairement séquencé selon des fonctions, des « zones » que le végétal participe à rendre étanches : la topographie accidentée du parc et de sa promenade jouent le rôle de tampon entre la zone commerciale, pourtant très fréquentée, et les zones résidentielles.

Un jeu de passerelles participe à la mise en scène de ce parcours et cette topographie particulière. L'Allée du Portugal est réputée comme un lieu de promenade très agréable avec des points de vues intéressants sur la ville.

La Vallée des Vignes

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

Eléments techniques

On veillera à disposer les éléments techniques afin qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public (sorties et caissons de ventilation, pompes à chaleur, panneaux solaires...).

Volet paysager

Les clôtures ne sont pas souhaitables. Le site est conçu selon le principe d'une zone paysagée ouverte.

Si elles sont jugées nécessaires, notamment pour des raisons de sécurité, elles sont encouragées de teinte blanche, les plus transparentes possible et incorporées dans un massif végétal destiné à les masquer.

Les ensembles identifiés



La Vallée Saint-Ladre

PRÉAMBULE

La Vallée Saint-Ladre est un quartier résidentiel mêlant habitat collectif et individuel.

Il fut créé à la fin des années 1970, à une époque où le modèle des grands ensembles était fortement remis en question.

Sa forme urbaine en prend le contrepied, et rompt avec le principe de régularité qui prévalait jusqu'alors.

Les parcelles sont entrecoupées de respirations piétonnes et de déambulations sinueuses.

Le coeur du quartier est travaillé comme un parc arboré intimiste, uniquement accessible aux

piétons, et dissimulé derrière des zones boisées ceinturant les parcelles.

La plaine centrale n'a pas de limite définie, ses cheminements paysagers se faufilant entre les parcelles jusqu'aux voies d'accès pour imposer au site le règne végétal.

La topographie, le jeu de talutages et les masques végétaux participent également à éloigner le site du tumulte automobile tout proche, avec la rue Franklin Roosevelt et l'Avenue de l'Europe.



Vue sur la plaine arborée, depuis la rue Claude Monet

La Vallée Saint-Ladre

DEAMBULATIONS DANS LA PLAINE

La Vallée Saint-Ladre tient son nom d'une maladrerie implantée sur la plaine du 12^{ème} au 17^{ème} siècle.

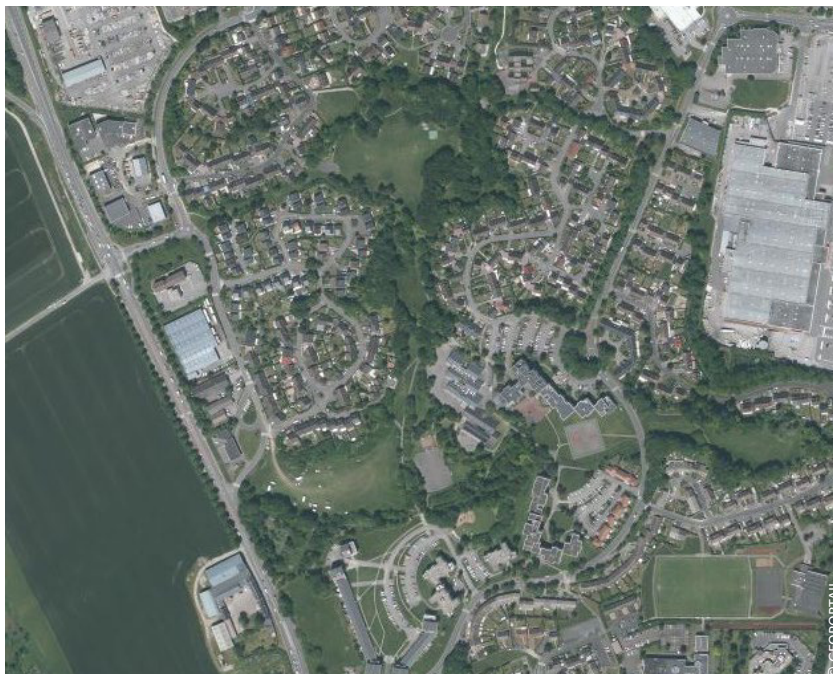
Le quartier fut créé à la fin des années 1970. Il est majoritairement composé de maisons individuelles, avec le souci de se démarquer de la politique initiale des grands ensembles.

Ses rues sinueuses et verdoyantes semblent d'ailleurs être conçues en rupture assumée avec la régularité du quartier Pigeonnier datant des années 1960.

Le volet paysager est central dans le fonctionnement du quartier, conçu autour d'une voirie verdoyante. Les parcelles, traitées en limites par des haies et des arbustes, sont entrecoupées de promenades sinueuses menant au cœur vert du quartier, conçu comme un parc boisé.

La qualité du quartier ne tient pas tant aux caractéristiques architecturales des maisons, à la typologie assez courante, qu'au jeu subtil de leur implantation afin que s'y faufilent des déambulations intimistes réservées aux promeneurs.

Le quartier est bordé par deux axes de circulation majeurs menant à la zone industrielle, à l'ouest, et à la zone d'activités commerciales à l'est.



Vue aérienne sur la Vallée Saint-Ladre



Vue sur le cheminement depuis la rue Michel Ange

La Vallée Saint-Ladre

LE MODELE INNOVATION COMPOSEC



Vue sur le cheminement depuis la rue Paul Cézanne

Comme évoqué précédemment, des tampons végétaux, composés de talutages et de zones « boisées », le mettent à distance du tumulte de la circulation automobile des grands axes.

La Vallée Saint-Ladre dispose de quelques exemples intéressants de collectifs, comme les résidences Picasso et Mougins.

Fruits d'un programme ambitieux nommé « Innovation Composec » dans les années 1970, les immeubles de logements collectifs sont conçus selon un principe de modularité et de préfabrication. Le chantier dura de 1978 à 1980 et fut supervisé par l'atelier d'Architecture Amiénois Devillers.

Les immeubles font partie de l'inventaire « Architecture du 20^{ème} siècle ».



Vue sur la Résidence « Les Fougères », modèle Innovation

La Vallée Saint-Ladre

REGLES

Voir le règlement, chapitre 3.4 dédié aux protections patrimoniales

ORIENTATIONS

Volet paysager

Clôtures végétales : privilégier le principe actuel de haies basses et d'arbustes permettant les porosités visuelles depuis les voies de desserte vers le coeur du quartier et son parc.

Préserver les arbres en présence, notamment ceux situés en limites de parcelles participant à isoler les terrains du parc et rendre aux promenades piétonnes intérieures leur caractère intimiste.

Pour aller plus loin :

- <https://www.modelesinnovation.fr>, modèle INNOVATION composec